

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENTS PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
 M. MICHEL GERMAIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÉGULARISATION
DES CRUES DU BASSIN VERSANT
DU LAC KÉNOGAMI**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 14 mai 2003, à 19 h 30
Holiday Inn Saguenay
Salle Jonquière
2675, boul. du Royaume
Jonquière

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 14 MAI 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. GILLES POTVIN.....	2
M. SERGE FORGET	16
M. CLAUDE COLLARD	28
M. GERMAIN BOUCHARD	34
M. RICHARD MERCIER.....	40
REPRISE DELA SÉANCE	
M. YVES TRUCHON	52
Mme NATHALIE ARPIN	67
M. GILLES POTVIN.....	77
M. SERGE FORGET	82
M. CLAUDE COLLARD	105
MOT DE LA FIN	112

SÉANCE 14 MAI 2003
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5

PAR LA PRÉSIDENTE:

10

Bonsoir, bienvenue à la cinquième séance d'audience publique portant sur le projet de régularisation des crues du lac Kénogami. Alors nous avons onze (11) personnes inscrites au registre.

Je vais d'abord demander au promoteur et aux personnes-ressources s'ils ont des documents à déposer ou des compléments d'information à fournir.

15

DÉPÔT DE DOCUMENTS

20

PAR M. PATRICK ARNAUD:

25

Oui. Alors madame la Présidente, on dépose ce soir un document édité par Hydro-Québec qui s'appelle "Synthèse des connaissances environnementales en milieu nordique" qui traite de toutes les questions environnementales sur lesquelles on a plus de vingt (20) ans d'expérience.

30

Et nous déposons un document "Faits saillants du bilan environnemental de SM-3" Sainte-Marguerite, qui apporte des éclaircissements sur le mercure, les orignaux et toutes les expériences qu'on a citées ici.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Ministère de l'Environnement.

35

PAR M. YVES ROCHON:

40

Oui, bonsoir. Pour revenir en complément d'information sur la question des débits sortants du Kénogami, j'inviterais la personne qui avait posé la question à consulter la figure A2-B du document des "Réponses aux questions et commentaires" du ministère de l'Environnement, document qui a été produit par Hydro-Québec. C'est la deuxième série de novembre 2002.

Dans cette figure-là, on a un exemple de tous les débits sortants, et j'ai demandé au Centre d'expertise hydrique de faire un graphique similaire avec les données réelles. Parce que dans le document, on a les débits simulés et nous, on va produire, le Centre d'expertise va

45 produire la même information avec les débits réels. Alors là, la personne aura les informations pour pouvoir comparer et porter son propre jugement sur cette information-là.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

50 Alors vous vous êtes inspiré du document PR-5.4 "Réponses au ministère de l'Environnement du Québec", deuxième série.

PAR M. YVES ROCHON:

55 C'est exact.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

60 Donc le PR-5.4.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Autre complément d'information? Ça va!

65 Alors avant de passer la parole à la première personne inscrite, monsieur Louis Pilote, il peut s'avancer est-ce qu'il est ici, monsieur Louis Pilote? Il est pas là, d'accord.

70 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
GILLES POTVIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

75 Monsieur Gilles Potvin. Vous pouvez vous asseoir, monsieur Potvin.

80 Simplement pour vous rappeler que la deuxième partie de l'audience publique va se tenir ici le 16 juin, et pour présenter un mémoire ou se réserver du temps pour intervenir, je vous demanderais de contacter le secrétariat de la Commission, autant que faire se peut, avant le 6 de juin.

85 Si vous avez oublié de le faire, vous pourrez toujours le faire dans les jours qui vont suivre entre le 6 et le 16 juin, mais cependant, c'est préférable de le faire avant le 6 juin, de façon à ce qu'on puisse savoir le nombre de séances qu'on doit réserver.

Pour la préparation d'un mémoire, il y a une feuille derrière la salle qui explique comment préparer un mémoire. C'est simple, c'est tout simplement votre opinion, puis pourquoi vous la soutenez, cette opinion-là. Ça peut être un document d'une page comme ça peut être un document de plusieurs pages. Quand il y a plusieurs pages, on vous suggère toujours de

90 l'accompagner d'un résumé d'une page, c'est plus facile si vous avez à le distribuer, entre autres aux médias, pour que votre message passe correctement.

Vos mémoires doivent nous parvenir au plus tard le 12 juin. Alors les mémoires sont lus par la Commission et l'équipe puis on s'assure qu'il y a pas d'éléments diffamatoires dans les documents; tout ça, pour respecter le code de déontologie du Bureau et aussi pour vous protéger. Parce qu'on a eu plusieurs milliers de mémoires à date présentés devant le BAPE et jusqu'à maintenant, ça s'est toujours bien déroulé, puis je suis convaincue qu'ici aussi, ça va se faire avec beaucoup d'harmonie.

100 Alors on vous écoute, monsieur Potvin.

PAR M. GILLES POTVIN:

105 On se posait la question tout à l'heure en s'en venant si lors de la seconde partie des audiences, si les mémoires, nos mémoires à nous autres vont être lus lors de ces séances-là ou vous allez simplement répondre à nos mémoires?

PAR LA PRÉSIDENTE:

110 Ah bon, c'est une bonne question. J'en profite pour expliquer justement comment ça va se passer, la deuxième partie.

115 En deuxième partie, le promoteur n'est pas en avant de la salle, ni les personnes-ressources. Elles sont bienvenues dans la salle mais ne sont pas requises d'être présentes. C'est certain que si c'est un domaine qui les concerne plus particulièrement, le ministère de l'Environnement est toujours présent par exemple et d'autres ministères qui ont un secteur, une compétence, puis par exemple des institutions, des organismes fédéraux qui pourraient être appelés à émettre des permis, alors viennent aussi entendre ce qui se dit sur le sujet.

120 Là, on appelle les gens selon le calendrier qu'on a fixé avec eux. S'ils ont réservé une présentation en après-midi, on va tenter de leur garder un espace de temps dans l'après-midi ou en soirée, selon leur volonté dans la mesure où on est capable de satisfaire tout le monde, d'accord! Là, on garde une demi-heure, à peu près une demi-heure par présentation.

125 Alors la personne qui présente son mémoire peut le lire en entier, d'accord, ou elle peut synthétiser, c'est son choix. Ce qu'on lui suggère, c'est de garder du temps dans le trente (30) minutes pour les questions de la Commission avec elle. Alors on va discuter avec la personne pour bien être certain d'avoir compris sa position puis ses arguments.

130 Également, on va vérifier, on va tenter de bâtir une zone de convergence de tout ça, parce qu'on va avoir tout lu les mémoires avant la deuxième partie. Alors on va tenter de voir comment on peut faire des rapprochements, si c'est possible de le faire. Alors là, on va poser des questions à la personne, toujours dans le respect complet de la position qui est présentée.

135 On respecte les positions qui sont présentées, mais on veut bien les comprendre, pour bien les représenter par la suite dans le rapport qu'on va faire.

140 Et à ce moment-là, les gens qui sont dans la salle peuvent s'inscrire au registre s'ils veulent intervenir pour venir présenter leur opinion. On va garder du temps à chacune des séances, on va garder par exemple comme une (1) heure ou trois quarts ($\frac{3}{4}$) d'heure pour les gens qui voudront venir s'exprimer verbalement mais qui n'auront pas préparé un mémoire. À ce moment-là, c'est une quinzaine de minutes qu'on alloue à ces gens-là qui ne se sont pas prévalus, qui n'ont pas réservé du temps préalablement.

145 Et s'il y a une information qui est dite par une personne qui est là et que cette information-là est fausse, que vous savez que cette information-là est inexacte, on vous demande tous et chacun, lorsque vous prenez connaissance de cette information-là, de vous inscrire au registre pour dire: j'ai un droit de rectification que je veux exercer.

150 Puis à la fin de la séance, on entend les gens sur la rectification; c'est-à-dire que les gens ne viennent pas dire je suis contre l'opinion qui vient d'être émise. Ça, chacun a droit à son opinion. Mais si une information qui est fausse, par exemple une hauteur d'eau, etc., puis il y a eu une erreur dans la présentation, bien, on vous demande de la signifier, parce qu'à ce moment-là, ça éclaire tout le monde.

155 Ça fait que c'est comme ça que ça se passe en deuxième partie. C'est simple et accessible à tout le monde.

PAR M. GILLES POTVIN:

160 Alors ma première question, c'est: je vous demande d'influencer pour qu'on obtienne, nous autres, les citoyens sur les rivières, de connaître quel est le nombre de moyens de modification actuellement en partant des statistiques que le ministère a dû enregistrer à quelque part, quel est le nombre moyen des modifications de débits au cours de la période d'été.

165 De sorte que devant le fait qu'on va construire un réservoir, on a fait allusion après-midi qu'il pouvait y avoir une augmentation possible des débits, d'autres étaient plus ou moins d'accord, en tout cas on craint une augmentation des débits, mais surtout aussi connaître l'amplitude. S'il y a une augmentation de ces débits-là, connaître quelle va être l'amplitude.

170 Si c'est rien que les modifications assez fréquentes, mais de cinq-six pouces (5 po-6 po), ça peut peut-être se faire, mais s'il y a des modifications beaucoup plus importantes et une augmentation de ces modifications-là, bien, ce serait heureux qu'on le sache.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

175 Je débiterais avec le ministère. Tout d'abord, en parlant de la fréquence d'ajustement des débits, en temps habituel, à quelle fréquence réajustez-vous les débits? Est-ce que c'est plusieurs fois par jour ou si c'est une fréquence quotidienne?

180 **PAR M. YVES ROCHON:**

Je vais demander à madame Lafleur de répondre.

185 **PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

C'est fonction des apports, je vous dirais. Si on est en crue où les apports sont en train d'augmenter, alors là, on peut ajuster plusieurs fois dans la journée pour s'ajuster aux apports.

190 Par contre, si le débit est constant sur une longue période, comme ça peut arriver l'été ou en temps régulier quand il y a pas – en temps sec – ou en temps normal, alors là, les ajustements se font à l'intervalle de quelques jours. Ça peut être à tous les trois-quatre (3-4) jours, ou même des fois sur une plus longue période.

195 Même si on peut garder le même débit à l'aval, il faut s'ajuster, parce qu'avec la baisse de niveau, si on garde la même ouverture, le débit diminue. Ou si le niveau est en train d'augmenter puis on garde la même ouverture, le débit va augmenter.

Alors on réajuste, mais on essaie de garder le même débit dans les rivières à l'aval.

200 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Donc en condition normale, vous allez tendre à conserver un débit le plus constant possible.

205 Maintenant, bon, tant du côté du ministère que du côté du promoteur, j'imagine que les deux (2) parties ont des données historiques. Alors vous, ça vous intéresse, dans un premier temps, c'est la variabilité des débits estivaux sortant du Kénogami, historique...

210 **PAR M. GILLES POTVIN:**

215 On pourra se prononcer si on sait déjà, si on sait quelle était la série, toute la série des modifications, la proportion des modifications que nous subissons en été. On n'a pas toutes les statistiques, ils les ont, eux autres. Et on pourra juger aussi s'ils nous font allusion qu'après la construction, il va y avoir une augmentation de tant de pourcentage, et quelle va être l'amplitude possible de ces modifications-là, bien, ce serait intéressant qu'on le sache avant la construction.

Pour pouvoir passer des commentaires lors de notre prochaine présentation du mémoire.

220 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Monsieur Arnaud, je crois que vous êtes le mieux placé!

PAR M. PATRICK ARNAUD:

225 Écoutez, justement, je parle avec monsieur Rochon, et nous avons donc, il m'a souligné
qu'il allait faire faire une petite expertise par le Centre d'expertise hydrique du Québec en fonction
des données réelles. Donc je pense que ça va tout à fait dans la veine de ce qu'on veut fournir à
la Commission.

230 Et je pense que monsieur, à travers cette collaboration qui n'est qu'une continuité de
collaboration, vous allez avoir assez rapidement l'information que vous voulez avoir.

PAR M. GILLES POTVIN:

235 On pourra nous la faire parvenir?

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

240 Donc il va être possible, bon, les données historiques. Et pour ce qui est des prévisions,
est-ce qu'il y a des simulations? Parce qu'on a un certain nombre de simulations de débits
sortants qui ont été faites en fonction de l'historique?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

245 C'est ça, on va confronter.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Avec votre projet.

250 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui, on va confronter ça, et puis on donnera une opinion de concert avec le ministère de
l'Environnement.

255 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Je vous remercie.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

260 Je vous en prie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

265 Monsieur Potvin, avez-vous une autre question?

PAR M. GILLES POTVIN:

Oui, j'aurais une autre question.

270 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, avant de passer à l'autre question, cette information-là va être disponible dans les centres de consultation sur le site internet. Est-ce que vous avez accès au site internet?

275 **PAR M. GILLES POTVIN:**

Bien, j'ai un compagnon, aucun problème, monsieur Forget.

280 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. S'il y a des gens qui ont besoin d'une information particulière et qu'ils ont des difficultés par exemple à aller dans les centres de consultation, même si on en a ouvert beaucoup dans la région, bien, n'hésitez pas, appelez le secrétariat de la Commission, puis on s'arrangera pour vous faire parvenir certaines informations à domicile au besoin. Mais on n'envoie pas tout le dossier, là, mais si vous avez besoin d'une information particulière, bien, on fait notre possible.

PAR M. GILLES POTVIN:

290 Merci. Alors madame la Présidente, je lis un petit extrait court qui est tiré des contrats avec les compagnies qui dit ceci que:

295 "Dans l'éventualité où les ouvrages d'emmagasinement du lac Kénogami ne peuvent pour une raison quelconque retenir les eaux qui y parviennent et qu'il devient en conséquence nécessaire d'évacuer des quantités grandement supérieures à celles que peuvent utiliser les usines hydrauliques des rivières, il sera loisible au gouvernement de répartir les débits comme bon lui semble afin de prévenir les dégâts."

300 Nous autres, ça fait longtemps qu'on le demande au ministère, et je pense qu'il peut être au courant, puis surtout les autres sont au courant que nous avons demandé qu'à partir du moment où la quantité des débits turbinables sur notre rivière est atteinte, je pense soixante-dix-neuf virgule quelque chose de même, alors qu'auparavant, en bas de ça, il est exigé par les contrats qu'il y ait une répartition d'un tiers-deux tiers (1/3-2/3) des débits, qu'à partir du moment où le seuil maximum de débits turbinables sur notre rivière, pourquoi qu'ils commenceraient pas à modifier ce partage, de sorte qu'on aurait, même si ça va pas jusqu'au seuil d'inondation mineur, 305 mais quand tu as cent mètres cubes (100 m³) qui frappent après nos rives ou cent vingt-cinq (125 m³), cent cinquante (150 m³), bien, si c'était un peu partagé jusqu'à un maximum pour ne pas non plus débâter la rivière aux Sables, bien, on a demandé ça à plusieurs reprises, on n'a jamais eu, on nous donnait toutes sortes de raisons.

310 Elles sont peut-être valables, mais on se demande si vous pourriez pas faire profiter de l'occasion où il va y avoir des négociations en 2005 et qu'il va y avoir probablement la construction de ce nouveau barrage, qu'on obtienne un partage plus équitable et qui débâtit moins nos rives même si ça ne va pas jusqu'à la zone de débit minimum pour l'inondation.

315 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Du côté du ministère, en lisant la documentation, on s'aperçoit que le fameux partage, si j'en comprends bien, on parle que c'est un tiers-deux tiers (1/3-2/3), donc la majorité du débit vers la rivière Chicoutimi jusqu'à concurrence d'un débit un dans vingt (20) ans, si je me souviens bien?

320

PAR Mme JULIE LAFLEUR:

Pardon, ça, c'est pour les futures règles de gestion présentées par Hydro-Québec.

325

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

OK, c'est pour les futures règles de gestion un dans vingt (20) ans. Et actuellement, ça fonctionne de quelle façon?

330

PAR Mme JULIE LAFLEUR:

Actuellement, on conserve le partage un tiers-deux tiers (1/3-2/3) jusqu'au seuil majeur d'inondation, puis...

335

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Qui correspond à quel débit?

340

PAR Mme JULIE LAFLEUR:

Quatre cent quatre-vingts (480 m³/s).

PAR LA PRÉSIDENTE:

345

Est-ce que vous avez un graphique qui illustre le mode de gestion actuellement, puis ensuite on va regarder ce qui est proposé.

PAR M. YVES ROCHON:

350

Vous aviez invité à présenter le plan de gestion actuel, on pourrait peut-être, si vous voulez, présenter le plan de gestion?

PAR LA PRÉSIDENTE:

355

Ce serait peut-être le temps de présenter le plan de gestion actuel puis la proposition de gestion future, pour répondre à votre question, parce que c'est la base.

PAR M. GILLES POTVIN:

360

Parce que si le ministère de l'Environnement et de la Faune n'avait été que surveillant, on aurait eu une aide davantage pour essayer de pousser ça, et peut-être de l'obtenir présentement.

365

Mais là, on dit, on a peut-être une autre occasion, on leur en veut pas, mais on a peut-être une occasion extraordinaire de penser sérieusement à modifier ce partage-là et surtout qu'il va y avoir renouvellement des contrats, il va y avoir la construction éventuelle du barrage Pikauba.

PAR LA PRÉSIDENTE:

370

Bon, on va présenter ce qui était le passé puis la proposition future, puis vous nous direz comment vous voyez ça, dans vos mémoires.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

375

380

En même temps, au cours de la présentation, l'expliquer un peu dans le sens, monsieur parle, bon, après soixante-dix-neuf mètres cubes (79 m³/s), donc l'eau n'est plus utilisée à des fins hydrauliques, alors pourquoi monter si haut que quatre cent quatre-vingts mètres cubes (480 m³/s) avant de modifier la règle de partage un tiers-deux tiers (1/3-2/3), quel est le rationnel derrière l'origine de ça?

PAR Mme JULIE LAFLEUR:

385

OK. Je peux aussi peut-être mentionner que la raison d'être du comité était aussi peut-être un petit peu de réévaluer le plan de gestion, puis de proposer des modifications.

Puis c'est le genre de modification qui peut être proposé, ça peut être étudié par le comité aussi. Puis s'il y a conciliation de tous les usagers, il peut y avoir modification au plan de gestion.

390

Alors je vais vous présenter le plan de gestion actuel. Alors les défis et les objectifs de notre gestion sont, en premier lieu, la sécurité publique, ensuite la protection contre les inondations, favoriser les usages récréotouristiques, satisfaire la production d'énergie et l'alimentation en eau potable.

395

Le plan de gestion peut se diviser en différentes périodes. Il y a la période hivernale où on fait une vidange du réservoir en prévision de la crue; on vidange à la cote cent cinquante-quatre virgule six (154,6 m), et ensuite, on maintient à un débit minimal de production d'énergie.

Il y a la gestion printanière où le réservoir est rempli pour un petit peu laminar la crue printanière.

400

Et ensuite, il y a la gestion estivale qui est de la mi-juin jusqu'au lendemain de la Fête du travail. Alors lorsque le niveau est au-dessus de cent soixante-trois virgule sept (163,7 m), on évacue les apports afin que le niveau du lac s'élève pas à une cote supérieure à cent soixante-trois virgule sept (163,7 m).

405

Ensuite lorsque le niveau est entre cent soixante-trois virgule cinq (163,5 m) et cent soixante-trois virgule sept (163,7 m), on évacue soixante dix-neuf mètres cubes par seconde ($79 \text{ m}^3/\text{s}$) ou les apports.

410

Et lorsque le niveau descend en bas de cent soixante-trois virgule cinq (163,5 m), là, il y a des règles d'atténuation, c'est-à-dire que si les apports sont supérieurs à cinquante-quatre ($54 \text{ m}^3/\text{s}$), on va évacuer cinquante-quatre mètres cubes par seconde ($54 \text{ m}^3/\text{s}$). S'ils sont entre quarante-cinq ($45 \text{ m}^3/\text{s}$) et cinquante-quatre ($54 \text{ m}^3/\text{s}$) on évacue quarante-cinq mètres cubes par seconde ($45 \text{ m}^3/\text{s}$). Lorsque le débit est inférieur à quarante-cinq ($45 \text{ m}^3/\text{s}$) on évacue quarante-deux virgule cinq mètres cubes par seconde ($42,5 \text{ m}^3/\text{s}$).

415

La gestion automnale, de septembre à décembre, vise à contrôler les inondations toujours et aussi à satisfaire la production hydraulique.

420

Alors les éléments de surveillance en temps de crue sont bien sûr les seuils mineur et majeur. Sur la rivière Chicoutimi, on parle de deux cent cinquante-cinq mètres cubes par seconde ($255 \text{ m}^3/\text{s}$) et de cent cinquante ($150 \text{ m}^3/\text{s}$) sur la rivière aux Sables. Tandis que le seuil majeur est de trois cent dix ($310 \text{ m}^3/\text{s}$) sur la rivière Chicoutimi et cent soixante-dix ($170 \text{ m}^3/\text{s}$) sur la rivière aux Sables.

425

Alors le total du seuil mineur est quatre cent cinq mètres cubes par seconde ($405 \text{ m}^3/\text{s}$) et le total des débits pour un seuil majeur est de quatre cent quatre-vingts mètres cubes par seconde ($480 \text{ m}^3/\text{s}$).

430

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Simplement à titre comparatif, le débit de pointe au moment de la crue de 96, c'était quoi déjà, de mémoire?

435

PAR Mme JULIE LAFLEUR:

Le débit atteint durant la crue de 96 est de onze cents mètres cubes par seconde ($1100 \text{ m}^3/\text{s}$) sur la rivière Chicoutimi et de six cent cinquante-trois mètres cubes par seconde ($653 \text{ m}^3/\text{s}$), je crois, sur la rivière aux Sables. Alors c'est un petit peu plus!

440

Alors on passe à l'état d'alerte niveau 1 lorsqu'on pense à franchir le seuil mineur d'inondation. Alors les éléments déclencheurs sont le niveau du réservoir à cent soixante-trois

virgule sept (163, 7 m) ou les pluviomètres qui indiquent des précipitations récentes de cinquante millimètres (50 mm).

445

Également lorsque les apports observés sur vingt-quatre (24) heures, sont de quatre cent cinq mètres cubes par seconde ($405 \text{ m}^3/\text{s}$) ou que c'est le débit des tributaires qui est supérieur à quatre cent cinq mètres cubes par seconde ($405 \text{ m}^3/\text{s}$).

450

Alors là, il y a une série d'actions, six-sept (6-7) je crois qu'on doit effectuer avant de passer au seuil mineur. Alors on envoie un message téléphonique aux riverains qui sont visés par le passage au seuil mineur. C'est un automatappel qui appelle tous les riverains qui sont visés par cette cote-là.

455

Ensuite, il y a les opérateurs de barrage sur place qui sont en état d'alerte niveau 1. Il y a l'Urgence-Environnement qu'on doit contacter, la Sécurité publique, les gestionnaires de barrages en aval. Il y a un ingénieur de garde supplémentaire puis aussi l'ingénieur prévisionniste qui est en état d'alerte numéro 1. Puis il y a une surveillance en continu par l'ingénieur de garde.

460

Ensuite de ça, si on doit passer au seuil majeur, les éléments déclencheurs sont un risque d'augmentation des apports. Il y a un niveau du réservoir qui atteint la cote de cent soixante-quatre virgule seize (164, 16 m).

465

Les actions, là, on est rendu à une dizaine d'actions. Il y a toujours les messages téléphoniques, les opérateurs de barrage qui sont maintenant en état d'alerte niveau 2. Urgence-Environnement, Sécurité publique, gestionnaires des barrages doivent être également prévenus. Il y a les équipes de manœuvre et d'entretien qui sont au poste aux deux (2) barrages.

470

Il y a l'équipe d'ingénieurs de garde qui est en fonction, l'équipe complète. Il y a l'équipe de prévisionnistes qui est en fonction, la surveillance en continu par l'équipe d'ingénieurs de garde et les services des pilotes de systèmes informatiques pour être sûr qu'il y a rien qui plante. Puis il y a aussi au besoin le directeur du Centre d'expertise hydrique et les sous-ministres et autres, toute personne qui peut apporter de l'aide dans ces situations-là.

475

Alors je complète avec ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

480

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

485

Oui. Alors nous, nous avons pas une présentation comme ça, on n'est pas des opérateurs, mais par contre, je peux vous faire voir une présentation. Vous nous aviez demandé de préparer une présentation sur les niveaux du Kénogami et à travers ça, vous allez avoir une idée de ce qu'on propose et de ce qu'on discute en ce moment avec le CEHQ.

490 Donc on va l'intituler "Gestion au fil des saisons"! Je recouperais certains éléments de plan de gestion à travers aussi la présentation sur la sécurité.

495 Donc là, vous avez la région du lac Kénogami avec le réservoir Pikauba, bassin versant. Là, vous avez le bassin versant du lac Kénogami qui est délimité, là, vous voyez la délimitation avec la rivière Cyriac, aux Écorces, au réservoir Pikauba.

500 Alors on va commencer par le printemps. Mais avant, je voudrais vous rappeler que le projet - et ça, ça va recouper avec ce que vient de présenter madame Lafleur – le seuil mineur d'inondation est passé à cinq cent dix ($510 \text{ m}^3/\text{s}$) et le seuil majeur est passé à neuf cent soixante ($960 \text{ m}^3/\text{s}$).

505 Cinq cent dix ($510 \text{ m}^3/\text{s}$), je vous rappelle que dans notre projet, c'est deux (2) fois deux cent cinquante-cinq ($255 \text{ m}^3/\text{s}$) dans chacune des rivières. C'est-à-dire que c'est à partir de ce cinq cent dix ($510 \text{ m}^3/\text{s}$) qu'on arrête le un tiers-deux tiers ($1/3$ - $2/3$). Là, on devient égal-égal.

510 Ensuite, dans le seuil majeur d'inondation, on a six cent cinquante ($650 \text{ m}^3/\text{s}$) sur la rivières aux Sables et on a gardé le seuil majeur d'inondation sur la rivière Chicoutimi.

515 Le niveau de Pikauba normal maximum atteint est de quatre cent dix-sept sept ($417,7 \text{ m}$). Le niveau Kénogami, le niveau estival est fixé à cent soixante-trois virgule quatre-vingt-six ($163,86 \text{ m}$) plus ou moins zéro un mètre ($0,1 \text{ m}$). Et le débit minimum sur les deux (2) rivières est fixé à quarante-deux virgule cinq mètres cubes par seconde ($42,5 \text{ m}^3/\text{s}$).

520 Alors on est donc au printemps. Le lac Kénogami est à son niveau le plus bas, cent cinquante-quatre mètres (154 m), et le réservoir Pikauba est vide à quatre cent cinq mètres (405 m). Donc on est au printemps. La crue arrive, alors on amorce l'opération de remplissage. On va monter le réservoir Kénogami de cent cinquante mètres (150 m) à cent soixante-trois mètres virgule quatre-vingt-six ($163,86 \text{ m}$), et on va remplir le réservoir Pikauba jusqu'à quatre cent dix-sept sept ($417,7 \text{ m}$) si possible. Bien entendu que tous les ans, on n'arrivera pas au quatre cent dix-sept (417 m), il y a des années où on sera plus bas.

525 En même temps, on sait que pour gérer cette crue, on va avoir la possibilité, c'est le complexe du réservoir Pikauba et du lac Kénogami, on aurait un débit de sortie qui pourrait monter au maximum jusqu'au seuil mineur d'inondation, et on a dit, dans le projet, souvenez-vous, qu'on gardait un débit écologique au minimum de dix mètres cubes par seconde ($10 \text{ m}^3/\text{s}$) à la sortie du réservoir Pikauba.

530 Alors on arrive à la gestion normale été, donc le but, souvenez-vous, on a le soutien du niveau du lac Kénogami en période estivale qui doit être soutenu à cent soixante-trois, virgule quatre-vingt-six ($163,86 \text{ m}$), on va dire pour les fins de la discussion, que le réservoir Pikauba est à quatre cent dix-sept sept ($417,7 \text{ m}$), il est peut-être un petit peu plus bas.

Alors là, donc le réservoir Pikauba est à quatre cent dix-sept sept (417,7 m) plus ou moins parce que lui, il fluctue. Il fluctue parce qu'il permet de garder la stabilité à cent soixante-trois virgule quatre-vingt-six (163,86 m). Et pendant cette période de soutien estival, on a des débits de sortie qui au minimum sont de quarante-deux virgule cinq (42,5 m³/s), et on maintient un débit écologique de sept mètres cubes (7 m³/s) dans la rivière Pikauba en aval du réservoir Pikauba.

On arrive à la gestion automnale. Là, on a la possibilité d'effectuer un rabattement de cent soixante-trois virgule vingt-cinq (163,25 m), donc là, on est au début de l'automne, au mois d'octobre, on peut rabattre à cent soixante-trois virgule vingt-cinq (163,25 m), et le réservoir Pikauba, lui, a été rabattu substantiellement aussi avant la crue d'automne.

Alors on accueille la crue d'automne, on remet le réservoir Kénogami à sa valeur moyenne de cent soixante-trois virgule quatre-vingt-six (163, 86 m), et le réservoir Pikauba, on va aussi vers un remplissage jusqu'à quatre cent dix-sept sept (417,7 m) maximum, toujours bien sûr c'est le maximum en gestion normale.

Et on a les débits de sortie qui, de nouveau, pour la crue d'été-automne ne devrait pas dépasser le cinq cent dix mètres cubes par seconde (510 m³/s), c'est-à-dire seuil mineur d'inondation, et on maintient un débit écologique de sept mètres cubes par seconde (7 m³/s).

On arrive en hiver. En hiver, on va effectuer une vidange hivernale. C'est-à-dire que quand arrive la période hivernale, on doit ramener pour le début du printemps les deux (2) lacs à leur niveau minimum, cent cinquante mètres (150 m) et quatre cent cinq mètres (405 m) dans Pikauba, en ayant un débit de sortie qui varie entre quarante-deux virgule cinq (42,5 m³/s) et soixante dix-neuf mètre cubes par seconde (79 m³/s), et un débit écologique hivernal qu'on a établi à quatre mètres cubes par seconde (4 m³/s).

Bon, on avait aussi simulé, fait une légère présentation sur la gestion de la crue d'été 96. Donc on est dans les conditions où le lac est stable à cent soixante-trois virgule quatre-vingt-six (163, 86 m) pour Kénogami. Le réservoir Pikauba est un peu plus bas, parce qu'il est en train de soutenir le réservoir Kénogami.

On crée, pour la crue de 96, on crée une évacuation préventive au lac Kénogami. On crée une accumulation dans le réservoir Pikauba, puisque le réservoir Pikauba est là pour les crues aussi, principalement. On a un débit de sortie qui est, pour l'instant, au seuil mineur d'inondation. On parle plus de débit écologique, parce que là, on est en période de crue.

Et on a le passage de la crue. Alors on fait passer la crue, on fait monter le réservoir Kénogami jusqu'au niveau maximum qu'on a déterminé l'autre jour de cent soixante-cinq virgule trois mètres (165,3 m) et comme on l'a vu l'autre jour, on peut accumuler dans le réservoir Pikauba entre quatre cent dix-sept sept (471,7 m) et quatre cent vingt-quatre mètres (424 m) les cent trente-sept hectomètres cubes (137 hm³) qu'il nous manquait pour faire passer la crue entre le 19 juillet et le 25 juillet.

580 Alors les débits de sortie à ce moment-là, souvenez-vous, sont de neuf cent soixante mètres cubes par seconde (960 m³/s), c'est ce qu'on avait calculé. Le neuf cent soixante mètres cubes (960 m³/s) plus le rehaussement du lac Kénogami à cent soixante-cinq virgule trois (165,3m), plus l'accumulation dans le réservoir Pikauba, ça permettait de faire passer les cinq cent trente-huit hectomètres cubes (538 hm³) de la crue de juillet 96.

PAR LA PRÉSIDENTE:

585 Ça va!

PAR M. GILLES POTVIN:

590 Oui. Ça veut dire cent dix-huit (118 pi) en haut, là? Ça aurait été plus facile pour nous autres, en tout cas, je sais que vous autres, vous comprenez, là!

Ça veut dire que le lac va être à cent dix-huit (118 pi)?

C'est important pour les gens du lac Kénogami de savoir quelle hauteur va-t-il être.

595

PAR M. PATRICK ARNAUD:

600 Excusez-moi, j'aurais voulu tout présenter en pieds, mais j'y arrive pas. Cent dix-huit soixante-quinze (118,75 pi), c'est cent soixante cinq et trente (165,3 m), donc il va monter à cent dix huit soixante quinze (118,75 pi).

PAR M. GILLES POTVIN:

605 OK. Alors j'espère que vous pourrez vous organiser. C'est très bien, en tout cas déjà au départ, il y a un changement, là, une modification de la répartition des débits en un tiers-deux tiers (1/3-2/3) qui va être modifiée. En tout cas, c'est déjà quelque chose.

On l'espérait avant, mais en tout cas, si on l'a ce sera tant mieux.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

610

Pour les besoins des gens s'ils veulent, je voudrais juste signaler que ça nous fera plaisir de leur donner une petite copie de ce thermomètre qu'ils pourront utiliser pour mettre dans leur livre de lecture.

615 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Parce que c'est en plus petit format, vous en avez en plus petit format?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

620

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

625 Alors ça pourrait être disponible derrière la salle. En avez-vous plusieurs copies? Je vous prends au mot, là.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

630 Oui, oui. Si mon équipe a fait ce que je lui ai demandé, on devrait en avoir quelques-uns par là!

PAR LA PRÉSIDENTE:

635 Merci.

PAR M. GILLES POTVIN:

640 Merci madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

 Merci monsieur Potvin.

645

SERGE FORGET

PAR LA PRÉSIDENTE:

650 Monsieur Serge Forget s'il vous plaît.

PAR M. SERGE FORGET:

655 Bonsoir madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

 Bonsoir.

660

PAR M. SERGE FORGET:

 Deux (2) questions qui sont un peu d'ordre technique. En fait, l'étude nous propose comme projet la modernisation des évacuateurs de crues, des ouvrages du lac Kénogami.

665 Et la Commission Nicolet dans son rapport à la page 10-4 porte un jugement sur les
carences de conception des ouvrages en ces termes, les ouvrages qui se situent sur la rivière
Chicoutimi:

670 "La Commission juge toutefois qu'une des principales carences des ouvrages de retenue
endommagés lors des crues de juillet 96 réside dans l'incohérence flagrante qui existe entre
d'une part la capacité théorique d'évacuation des pertuis et vannes des différents ouvrages et
d'autre part, les exigences hydrauliques d'une exploitation prudente des bassins."

Sur ce sujet, il y a peu d'information qu'on retrouve dans l'étude d'impact.

675

Qu'en est-il des évacuateurs de crues des ouvrages d'aval sur la rivière aux Sables et
Chicoutimi en termes de cohérence? Voilà la question.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

680

Monsieur Arnaud pourrait débiter, après on poursuivrait avec le ministère!

PAR M. PATRICK ARNAUD:

685

Donc nous avons conçu un projet dans lequel nous avons fait en sorte que tous les
ouvrages du lac Kénogami sont conformes à la nouvelle Loi sur la sécurité des barrages et
notamment en ce qui a trait à ce qu'on appelle la sécurité, c'est-à-dire les ouvrages du lac
Kénogami, aujourd'hui, répondent à ce qu'on appelle un cas de chargement dû à une CMP.
Alors ça, c'est une étude qui a conduit à faire l'aménagement ou le réaménagement de treize (13)
690 points autour du lac Kénogami.

Les ouvrages ensuite Portage-des-Roches et de Pibrac, est et ouest, ont été modernisés
pour justement permettre le passage de cette crue qu'on appelle la crue de sécurité.

695

Pour répondre à la question de monsieur Forget, je laisserai nos collègues de
l'Environnement répondre, mais je peux dire qu'en principe, tous les ouvrages qui sont en aval
des barrages de Portage-des-Roches et de Pibrac est et ouest vont obtenir et ont obtenu les
données qui leur sont nécessaires pour se conformer à cette nouvelle Loi sur la sécurité des
barrages. Et ces données sont essentiellement la nouvelle CMP, puisque comme les premiers
700 en amont, c'est nous qui définissons la CMP.

Alors voilà ce que je peux dire sur cette problématique.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

705

Du côté du ministère de l'Environnement, alors un petit topo sur notamment les
conclusions de la Commission Nicolet et pour encore notamment, on pourrait cibler la question
qui portait sur la rivière Chicoutimi particulièrement pour Chicoutimi, c'est quoi la problématique

710 identifiée par la Commission Nicolet plus exactement, pour le bénéfice de la Commission et des gens ici?

PAR M. YVES ROCHON:

715 D'accord. J'ai demandé, je voudrais avoir un appel téléphonique de monsieur Michel Dolbec qui est le chef de Service de la sécurité des barrages pour le Centre d'expertise qui pourrait faire un topo, puis en particulier sur les deux (2) rivières, il pourrait expliquer un petit peu la Loi sur la sécurité des barrages puis faire un topo sur les deux (2) rivières.

720 Maintenant, je sais pas s'il va être en ligne bientôt! Dans deux (2) minutes, on me dit.

PAR M. SERGE FORGET:

Je pourrais vous en lire un bout, je l'ai avec moi, la loi. Je l'ai apportée avec moi.

725 **PAR M. YVES ROCHON:**

Ah non, mais j'aimerais bien avoir quelqu'un qui peut vous l'expliquer ou expliquer comme il faut le principe de la loi. On me dit deux (2) minutes, puis il va être là.

730 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Par rapport à cette question-là, est-ce que vous aviez une question?

PAR M. SERGE FORGET:

735 En fait, la précision est la suivante! C'est qu'on parle de sécurité des barrages et moi, ma question n'est pas sur la sécurité des barrages, mais pas du tout.

740 C'est sur la cohérence d'évacuation des crues, à savoir la capacité d'évacuation des ouvrages de retenue qui se retrouvent sur les rivières aux Sables et Chicoutimi.

PAR Mme JULIE LAFLEUR:

745 Je pourrais peut-être dire un mot là-dessus. Je sais que la plupart des ouvrages qui avaient été endommagés en 85 ont fait des réfections, puis la plupart des ouvrages se sont déjà conformés. On peut parler entre autres de Chutes Garneau, Pont-Arnaud qui peuvent maintenant évacuer un débit de mille deux cents mètres cubes par seconde (1200 m³/s).

750 Il y a Elkem qui peut également évacuer, qui a une capacité d'évacuation de mille deux cents mètres cubes par seconde (1200 m³/s).

Sur la rivière aux Sables, j'ai pas toutes les valeurs en tête.

PAR LA PRÉSIDENTE:

755

On pourrait avoir un acétate pour présenter ça?

PAR M. SERGE FORGET:

760

Abitibi Consol en bas?

PAR Mme JULIE LAFLEUR:

765

C'est ça, les ouvrages d'Abitibi Consol sur la rivière aux Sables, c'est sept cent soixante-dix ($770 \text{ m}^3/\text{s}$) tandis que sur la rivière Chicoutimi, c'est cinq cent soixante mètres cubes par seconde ($560 \text{ m}^3/\text{s}$).

PAR M. SERGE FORGET:

770

Donc on est dans un entonnoir?

PAR Mme JULIE LAFLEUR:

775

Oui. C'est ça, ces ouvrages-là vont devoir se conformer sur la Loi sur la sécurité des barrages. Ce sera peut-être pas nécessaire qu'ils évacuent mille deux cents mètres cubes par seconde ($1200 \text{ m}^3/\text{s}$), parce que c'est fonction d'un niveau de conséquence, alors si ces ouvrages-là, je peux pas vous parler de ce cas-là en particulier, mais on peut prendre un exemple où ça serait un ouvrage qui serait à l'embouchure d'une rivière qui se jette dans une grosse rivière de beaucoup plus grande importance, puis qu'il y a aucune conséquence à l'aval, cet ouvrage-là aurait pas les mêmes exigences, il devrait pas se conformer au même débit qui peut être évacué par les barrages qui sont à l'amont, qui sont de conséquence beaucoup plus élevée.

780

PAR M. YVES ROCHON:

785

On me dit que monsieur Dolbec est en ligne, est-ce que monsieur Dolbec est là?

PAR M. MICHEL DOLBEC:

790

Oui, je suis là.

PAR M. YVES ROCHON:

795

Est-ce que vous avez un petit peu compris la réponse de madame Lafleur?

PAR M. MICHEL DOLBEC:

Oui.

800 **PAR M. YVES ROCHON:**

Si vous voulez ajouter d'autres éléments?

805 **PAR M. MICHEL DOLBEC:**

J'ai perdu, j'ai pas eu le début comme tel, là. Mais qu'est-ce que j'en ai compris, vous parlez d'un phénomène d'entonnoir sur les rivières aux Sables et Chicoutimi, c'est ça?

810 **PAR M. SERGE FORGET:**

Exact.

PAR M. MICHEL DOLBEC:

815 Bon, la nouvelle Loi sur la sécurité des barrages adresse un peu ce problème-là d'entonnoir. Qu'est-ce qu'on a au niveau de la loi, qu'est-ce qu'on a à adresser, nous autres, qu'est-ce qu'on a fait de ce problème-là, c'est qu'on a avec la loi qui dit qu'on réglerait le problème des entonnoirs jusqu'à concurrence d'une crue dix mille (10 000) ans.

820 C'est-à-dire que dans le cas de la rivière aux Sables et Chicoutimi où on retrouve Portage-des-Roches, Pibrac avec des capacités d'évacuation de l'ordre de la crue maximale probable, bien, plus bas au niveau des barrages qui sont en aval, on amène ces barrages-là jusqu'à une crue de dix mille (10 000) ans maximale.

825 Donc dans les cas où on va retrouver un ouvrage en haut dans le parc Pikauba, la majorité des ouvrages vont rencontrer cette norme-là de dix mille (10 000) ans.

PAR M. SERGE FORGET:

830 La crue de dix mille (10 000) ans, c'est équivalent à quoi par rapport à la CMP?

PAR M. MICHEL DOLBEC:

835 La CMP, qu'est-ce que je me souviens du dossier, c'est deux mille quatre cents (2400 m³/s) au niveau de Kénogami et la dix mille (10 000) ans est de l'ordre je pense, de neuf cent cinquante (950 m³/s), si je me trompe pas. Je sais pas si Julie peut me confirmer ça, là.

PAR Mme JULIE LAFLEUR:

840 En fait, oui, la crue de juillet 96 a été évaluée approximativement à une crue de récurrence dix mille (10 000) ans. Et avec Pikauba, les débits dans les rivières Chicoutimi et aux Sables sera de neuf cent soixante (960 m³/s).

845 Alors ce serait l'équivalent d'une crue de récurrence dix mille (10 000) ans. C'est-à-dire
trois cent dix (310 m³/s) dans la rivière Chicoutimi et six cent cinquante (650 m³/s) dans la rivière
aux Sables.

PAR M. MICHEL DOLBEC:

850 Donc dans les deux (2) cas de chute à Bésy à sept cent soixante-dix (770 m³/s) et le
barrage de l'Abitibi Consol dans le secteur du bassin à cinq cent soixante (560 m³/s), ça
rencontrerait cette norme-là

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

855 Monsieur Dolbec, excusez-moi, Michel Germain à l'appareil, c'est pour bien comprendre.
Vous avez dit concernant Abitibi Price à cinq cent soixante (560 m³/s) ne sera pas conforme?

PAR M. MICHEL DOLBEC:

860 Oui, il est conforme. Il est conforme à la norme de dix mille (10 000) ans si on prend trois
cent dix (310 m³/s) dans la rivière Chicoutimi.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

865 Il est conforme à la norme de dix mille (10 000) ans.

PAR M. MICHEL DOLBEC:

870 C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

875 Étant donné qu'il est le dernier en aval, il est jugé qu'il n'y a pas de dommages possibles
par rapport à des barrages, ceux plus en amont qui ont besoin d'une capacité d'évacuation
additionnelle, c'est ce qu'on doit comprendre dans le cas d'Abitibi Price.

PAR M. MICHEL DOLBEC:

880 C'est que la Loi sur la sécurité des barrages, il y a différentes normes, il y a des normes
de sécurité, il y a des normes justement pour répondre à la contrainte d'entonnoir qu'on a vécue
lors du déluge. Et de la manière qu'on l'a adressée dans la loi, c'est qu'on a dit, les barrages
devront se mettre aux normes jusqu'à concurrence de dix mille (10 000) ans pour rencontrer un
phénomène d'entonnoir sur des rivières.

885 Donc dans le cas du secteur du bassin, s'il se conformait mettons à une crue de sécurité,
si on évaluait la crue de sécurité à mille (1000) ans, bien, il devrait monter jusqu'à une crue de dix
mille (10 000) ans dans son cas parce qu'il y a un phénomène d'entonnoir sur cette rivière-là.

890 Donc il y aurait un genre d'augmentation de sa capacité d'évacuation due au phénomène d'entonnoir. Mais on le monte jusqu'à concurrence de dix mille (10 000) ans, on le remonte pas jusqu'à concurrence d'une CMP, là, on l'obligerait pas à monter jusqu'à concurrence de mille deux cents mètres cubes (1200 m³/s).

895 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

 Dans le cas de la rivière aux Sables, bon, il y a chute Bésy, bon, on s'aperçoit que l'évacuateur a une capacité moindre que par exemple celui de la ville de Jonquière qui est à mille mètres cubes-seconde (1000 m³/s).

900

PAR M. MICHEL DOLBEC:

 Oui.

905 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

 Dans le cas de la chute Bésy, est-ce que c'est la même chose ou il devrait y avoir une modification à ce barrage?

910 **PAR M. MICHEL DOLBEC:**

 C'est le même phénomène. Malgré que Ville de Jonquière est à mille (1000 m³/s) puis Joseph-Perron, le barrage d'Abitibi qui est juste en haut de Ville de Jonquière est à mille (1000 m³/s) aussi, et Pibrac est à peu près à mille (1000 m³/s), chute Bésy à sept cent soixante-dix (770 m³/s), bien, il répond à une crue décamillénale qui est de l'ordre de six cent cinquante (650 m³/s). Donc il aurait pas d'obligation à monter jusqu'à mille mètres cubes (1000 m³/s).

915

 Là, on se comprend, c'est dans le cas où il y a un barrage construit dans le Parc.

920 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

 Oui. Dans le cas, par exemple qu'on a une CMP, ça voudrait dire que dans le cas de la chute Bésy, ça voudrait dire qu'on aurait un débit passant qui irait par-dessus la crête du barrage, c'est ça qu'on doit comprendre, compte tenu de la capacité de l'évacuateur?

925

 Si on a douze cents mètres cubes (1200 m³/s) qui descendent dans la rivière aux Sables et on a une capacité de sept cent soixante-dix (770 m³/s), ça veut dire que l'eau va passer par-dessus la crête du barrage?

930 **PAR M. MICHEL DOLBEC:**

 C'est qu'on accepte la rupture au niveau de Bésy et on accepte la rupture au niveau du barrage au niveau du secteur du bassin dans ces cas-là.

935 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Je vous remercie.

940 **PAR M. SERGE FORGET:**

Et est-ce qu'on peut penser qu'on va sécuriser la population d'aval de ce barrage-là sur la rivière Chicoutimi?

945 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Nous avons compris, c'est-à-dire que...

PAR M. SERGE FORGET:

950 S'il y avait une CMP qui passait par la rivière Chicoutimi, faire passer mille deux cents mètres cubes-seconde (1200 m³/s) dans cinq cent soixante mètres cubes-seconde (560 m³/s)...

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

955 Ça ne passerait pas.

PAR M. SERGE FORGET:

960 ... ça passerait pas. Et ils acceptent que ce barrage-là passe par-dessus pour que ça détruise.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Oui, ça détruise, c'est ce qu'on a compris, avec un risque de rupture.

965 **PAR M. SERGE FORGET:**

En bas de ce barrage-là, est-ce qu'il y a des populations qui seraient affectées?

PAR M. MICHEL DOLBEC:

970 Il faut comprendre qu'une rupture de barrage, l'impact d'une rupture de barrage, mettons comme dans le secteur du bassin, lorsqu'il y a rupture, bien, il y a un apport d'eau additionnel. L'apport d'eau additionnel, c'est qu'est-ce qui est derrière le barrage au moment de la rupture.

975 De la manière que je vois ça, c'est que s'il y a mille deux cents mètres cubes (1200 m³/s) qui descend la rivière, il y a rupture au niveau du secteur du bassin, il faut comprendre que l'ajout du volume derrière le barrage du bassin, il devient pratiquement marginal par rapport à qu'est-ce qui descend du Kénogami.

980 Donc l'impact d'une rupture dans des conditions de très fortes crues devient marginal, là.
Je sais pas si vous me comprenez.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

985 Oui, vous avez établi des conséquences, donc vous avez vérifié les conséquences
éventuelles...

PAR M. MICHEL DOLBEC:

990 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

... en aval du barrage.

995

PAR M. MICHEL DOLBEC:

Oui, les conséquences additionnelles.

1000

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Absence de population, absence d'infrastructures importantes.

PAR M. MICHEL DOLBEC:

1005

Oui, des conséquences additionnelles également. C'est-à-dire que s'il y a une rupture dans des conditions de crues de l'ordre de la CMP, déjà il y a énormément de dommage qui est causé à la rivière. Et la rupture provoque de façon très marginale des conséquences additionnelles, là.

1010

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Donc c'est votre interprétation. Monsieur Dolbec, monsieur Arnaud ici aurait un complément d'information, je crois, avez-vous quelque chose à rajouter, monsieur Arnaud?

1015

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Non, bien, ce que je voulais juste dire, c'est que la CMP, c'est une crue de conception. Alors on s'entend, c'est ce qu'on appelle un événement improbable. C'est une crue de design.

1020

PAR M. MICHEL DOLBEC:

Oui.

1025 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

C'est tout, c'est ça que je voulais juste ajouter.

1030 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Nous comprenons, mais pour le bénéfice, je crois que c'est important de comprendre la différence qu'il peut y avoir, parce qu'effectivement, nous avons demandé, on peut constater que les évacuateurs d'Abitibi, plus haut, ou de la ville de Jonquière ont une capacité supérieure, et ceux plus en aval ont une capacité inférieure, donc je crois que les gens veulent comprendre les tenants et aboutissants des différences.

1035 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Je pense que votre spécialiste a très bien expliqué qu'évidemment, la Loi sur la sécurité des barrages, ça dépend ce qu'il y a à l'aval des barrages aussi. À partir du moment où à l'aval, comme le disait très bien la représentante du ministère de l'Environnement, à partir du moment où un barrage donne dans une grande rivière, le dommage conséquentiel est beaucoup moins grave et à ce moment-là, la contrainte sur la capacité d'évacuation peut être diminuée. On peut tolérer des débordements.

1045 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

C'est ça donc l'établissement des conséquences.

1050 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord! Merci monsieur Forget. Est-ce que vous avez d'autres questions?

1055 **PAR M. SERGE FORGET:**

Oui. J'en aurais plusieurs autres, mais on va se contenter de deux (2) à mon tour!

Encore une question concernant l'évacuation bien sûr. Par analogie, lorsqu'un développeur veut construire un édifice à appartements ou à bureaux ou autres, celui-ci doit se conformer à plusieurs normes de construction et particulièrement les normes de sécurité doivent être respectées.

Ainsi ce même développeur là devrait consacrer une partie importante, voire même imposante de son budget à la création de sorties de secours ou d'urgence, conformément aux normes en vigueur.

1065

Ce qu'on constate dans cette étude d'impact et dans ce qu'on se propose de construire, et dans la proposition de construction bien sûr du réservoir Pikauba, c'est qu'il n'y a aucune sortie d'urgence de prévue dans ce projet-là.

1070

Une galerie servant d'exutoire en aval, une grande capacité avec ou sans réservoir en amont a-t-elle été étudiée pour permettre l'évacuation du deux mille quatre cents mètres cubes-seconde ($2400 \text{ m}^3/\text{s}$) ou une crue équivalente à 96 ou plus en cas de désastre, finalement, en cas d'urgence?

1075

Est-ce qu'on a étudié cette alternative-là?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1080

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1085

Je vais essayer de reformuler votre question, parce que je suis pas sûr que je l'ai bien comprise.

Vous voudriez que dans le barrage Pikauba, qu'au barrage Pikauba, pour faire l'analogie...

1090

PAR M. SERGE FORGET:

Au lac Kénogami.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1095

Au lac Kénogami!

PAR M. SERGE FORGET:

1100

Il faut évacuer l'eau vers le Saguenay éventuellement, bon!

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1105

Alors justement, les ouvrages de Portage-des-Roches et de Pibrac est et ouest sont des ouvrages qui sont justement là pour évacuer l'eau en cas de crue. Ils sont munis de portes, de vannes; on vient d'effectuer les travaux de la première phase qui vont être remis au Centre d'expertise hydrique pour l'exploitation justement de l'évacuation de cette eau.

1110

Alors si vous voulez, un barrage, c'est à la fois fait pour contenir l'eau et puis c'est à la fois fait pour évacuer l'eau en cas d'urgence. Bon, maintenant, ce que je veux préciser, c'est que dans toute la réfection des ouvrages autour du lac Kénogami, et j'aborderai ça tout à l'heure

quand on présentera la sécurité, nous avons prévu qu'à chacune des digues à chacun des barrages, il y aura une route de remplacement pour s'il y avait inondation des routes d'accès.

1115 Alors si vous voulez, le projet en est un projet de sécurité, on va avoir un plan de gestion qui va permettre, par les différentes alertes, comme le disait madame Lafleur tout à l'heure, l'évacuation des populations à risque, mais le projet en soi, c'est un projet pour évacuer l'eau vers le Saguenay.

1120 Donc il n'est pas de coutume de prévoir de doubler cette évacuation, puisque c'est les deux ouvrages, Pibrac-Est, Pibrac-Ouest et Portage-des-Roches qui constituent l'évacuation d'urgence.

PAR M. SERGE FORGET:

1125 Je voudrais juste vous rappeler que cette alternative-là avait été étudiée dans l'étude Tecsalt-BPR en 97 et qu'elle a été mise de côté pour des raisons de coûts et de non-intérêt pour la production d'énergie.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1130 Est-ce que vous pouvez rappeler à la Commission quelle était cette solution qui avait été proposée?

PAR M. SERGE FORGET:

1135 "La dérivation des crues par une galerie reliant le lac Kénogami à la rivière Saguenay coûterait plus de cent quatre-vingt-huit millions (188 M\$) - nous disait-on - ne procurerait aucun bénéfice en termes de production d'énergie et prendrait plus de quatre (4) ans à se réaliser.
1140 Cette solution ne représente aucun attrait."

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1145 Oui, parce qu'on a une solution permanente avec les barrages existants, et en faisant une rénovation des barrages existants, un bon plan de gestion, on est capable de passer les crues. C'est l'objet du projet.

PAR M. SERGE FORGET:

1150 Je vous rappelle que c'était en plus d'un réservoir de rétention. On commentera!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1155 D'accord. Est-ce que vous avez d'autres questions, est-ce que vous allez vous réinscrire?

PAR M. SERGE FORGET:

J'en ai d'autres.

1160

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous allez vous réinscrire, d'accord.

1165

CLAUDE COLLARD

PAR LA PRÉSIDENTE:

1170

Monsieur Pierre Gauthier s'il vous plaît. Monsieur Claude Collard!

PAR M. CLAUDE COLLARD:

1175

Bonsoir madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir.

1180

PAR M. CLAUDE COLLARD:

1185

La définition du lac Kénogami a tendance à changer en fonction de l'intervenant à qui on s'adresse. Pour le ministère de l'Environnement qui émettait via la municipalité, après le déluge, des autorisations de dragage aux riverains pour perte de jouissance de leur quai ou qui émet des infractions en vertu des lois environnementales, c'est un lac avec toutes ses exigences.

1190

Pour les compagnies qui produisent de l'énergie ou pour Hydro-Québec qui a mandat dans le présent dossier, c'est un réservoir.

Pour le citoyen, en fonction de ses besoins, c'est un super beau lac le temps venu ou trop souvent, un réservoir lorsqu'il touche la berge ou le littoral.

1195

Pour la suite, c'est un lac-réservoir. J'ignore si on s'est déjà penché sur la définition de ce plan d'eau, de cet écosystème bien vivant tant dans que sur l'eau.

1200

Alors ne devrait-on pas définir qu'est-ce qu'un plan d'eau, qu'est-ce que ce plan d'eau c'est-à-dire, son statut, c'est tu un lac, un réservoir, un lac-réservoir, et par conséquent son statut effectivement, car on en parle tout le temps, mais on sait pas de quoi on parle!

1205 Ce super plan d'eau appelé j'espère à demeurer sauvage en majeure partie, c'est une de ses caractéristique du moins dans sa partie sud qui a adosse au Parc de Laurentides, est situé en plein cœur de la nouvelle grande Ville Saguenay et constitue un joyau d'une valeur inestimable sous bien des aspects, développement résidentiel de haut de gamme, récréotourisme de proximité, production électrique, prise d'eau, villégiature, écotourisme, plaisance, navigation, observation de la nature, pêche estivale ou sur glace, etc.

1210 La Municipalité de lac Kénogami était dans la région avant la fusion, la seule dont la population augmentait et ce, de façon assez fulgurante depuis sa création. Développement qui ne peut que s'accroître vu la proximité et l'attrait du plan d'eau. Si ce développement s'est fait par des squatteurs avant sa création, cette municipalité s'est développée en toute légalité donc avec l'aval du gouvernement, son créateur bien sûr, ces vingt (20) dernières années, et est devenu extrêmement prisée et recherchée.

1215 Mais encore faut-il que ce plan d'eau en soit un et non un borbier soumis aux caprices des seules compagnies productrices. Les mordus lancent déjà la serviette depuis quelques années et déménagent, vexés qu'ils sont depuis des décennies de luttes et de revendications stériles et particulièrement ces dernières années, pour avoir de l'eau dans le lac.

1220 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors monsieur Collard, vous avez une question.

1225 **PAR M. CLAUDE COLLARD:**

Oui, ça va venir, madame. Le gouvernement a autorisé sans consultation, en 1998, l'augmentation de la production des centrales en aval, de soixante-neuf mètres cubes (69 m³/s) à soixante-dix neuf mètres cubes par seconde (79 m³/s) après la période estivale. On n'en parle pas souvent de ce bout-là, mais ça a été autorisé et mis en vigueur depuis deux (2) ans, depuis 2001.

1230 Ça, vous semblez l'ignorer, madame la Présidente, je sais pas?

1235 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais il en a été question hier.

PAR M. CLAUDE COLLARD:

1240 OK. En conséquence, ces deux (2) dernières années, le niveau du lac baisse encore plus vite dès la Fête du travail. Au lieu de trois pouces (3 po) additionnels, ça fait trois pouces (3 po) au lieu de deux (2 po) par jour, soit environ cinquante pour cent (50 %) d'augmentation. Comble de malchance pour les riverains, les automnes sont plus secs et ça a été un désastre l'an dernier.

1245

On entend de plus en plus de remarques du genre: on va s'installer au lac Saint-Jean ou ailleurs, parce qu'au lac Kénogami il n'y a pas d'eau. Et on constate des départs. Pourtant, ce faisant, on s'éloigne de nos centres d'intérêt de notre travail et on contribue ainsi activement à la pollution par le transport additionnel requis.

1250

J'y arrive, ce sera pas bien long! Hydro-Québec nous affirme depuis plus de deux (2) ans qu'avec Pikauba, nous sommes assurés d'avoir un niveau stable l'été. Hier, cette même compagnie, Hydro-Québec a dû avouer que si disette il y avait à Pikauba l'été, c'est nous, les riverains, qui en paierons le prix, parce que les quarante-deux virgule cinq mètres cubes par seconde (42,5 m³/s) d'eau sont acquises pour les compagnies, mais pas pour nous.

1255

Trois quarts (¾) des contrats sont échus et le dernier prend fin en décembre 2005. Comment se fait-il que ce soit toujours les mêmes qui obtiennent tous les droits? Que fait-on des revendications des riverains via l'APLK et le comité de bassin? Aucune prise en considération. Pourtant, nous sommes en train de fixer la gestion de notre lac, de notre avenir à nous résidents pour les décennies, voire plus d'un siècle.

1260

Que fait-on de la nouvelle Loi sur la gestion de l'eau adoptée l'an dernier et de l'obligation en découlant, que les intérêts de l'ensemble des usagers, donc les nôtres, aussi soient pris en considération? Comment doit-on s'y prendre pour avoir droit au chapitre et obtenir une oreille attentive si les revendications des citoyens et du comité de bassin ne sont pas écoutées, comment est-ce qu'on peut s'y prendre?

1265

PAR LA PRÉSIDENTE:

1270

C'est ça votre question, la première?

PAR M. CLAUDE COLLARD:

1275

Oui, la première, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors c'est de venir en deuxième partie d'audience publique, dire au gouvernement justement, par la voix de la Commission qui va vous entendre et transmettre l'information, transmettre l'avis des citoyens.

1280

Justement comme vous l'avez dit dans votre préambule, c'est le temps de regarder la situation globalement, il y a rien de fixé dans le temps encore. Alors les suggestions qui seront émises en audience publique vont être acheminées dans le rapport au ministre de l'Environnement, et ce sera le gouvernement qui prendra la décision.

1285

Alors c'est important justement que les gens disent comment ils voient ça, l'approche de gestion par la suite si jamais le projet se réalise.

1290

PAR M. CLAUDE COLLARD:

1295 Est-ce réellement possible, est-ce réellement envisageable? Je vous pose la question bien sereinement, mais j'aimerais y croire. Parce que tout de même, ça fait deux (2) décennies que les gens luttent pour avoir un niveau minimal, et malgré toutes les représentations qui ont été faites, ça n'a pas été pris en compte dans le présent mandat.

1300 Nous arrivons au dépôt d'une étude d'impact, nous sommes en audience publique, et ça n'a pas été pris en compte. Vous me dites qu'il faut espérer encore, autrement dit, puis aller de l'avant, déposer un mémoire qui pourrait peut-être émouvoir le gouvernement, le faire bouger?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1305 Bien, le gouvernement, le ministre de l'Environnement nous a donné le mandat de venir écouter ce que les gens avaient à dire sur le sujet, et toute la question de la gestion est ouverte. Alors on va transmettre les messages qui auront été livrés, et le gouvernement prendra la décision.

1310 Je peux pas vous indiquer si effectivement, les propositions qui seront acheminées seront écoutées, en tout cas elles seront certainement écoutées mais quelle sera la décision prise à la table du Conseil des ministres, ça, je n'en ai aucune idée.

1315 Mais je pense que le travail qui est fait au niveau du Bureau d'audiences publiques, au niveau des commissions, bien, ça porte fruit, ça fait avancer les choses, et puis ça fait certainement en sorte que les projets sont davantage, répondent davantage aux préoccupations des gens dans le milieu. C'est notre travail.

PAR M. CLAUDE COLLARD:

1320 OK, je vous remercie. Ma deuxième question! Le mandataire nous a fait une démonstration fort éloquente hier soir que la saison de navigation sur le lac Kénogami peut être extensionnée sans problème.

1325 En effet, en nous exposant ses graphiques sous l'appellation spaghetti, si je me rappelle bien, le promoteur nous a expliqué que pour l'option au niveau quatre cent dix-sept virgule sept (417,7 m) à Pikauba, que le niveau du réservoir Pikauba serait à son niveau presque normal soit quatre cent dix-sept virgule sept (417,7 m) ou près de au début de septembre.

1330 Comment expliquer alors que nos revendications traditionnelles des deux (2) dernières décennies ne soient pas prises en compte et qu'on ne puisse garantir à nos résidents et usagers du majestueux lac Kénogami un niveau acceptable autour de cent treize virgule cinq (113, 5 pi), assurant ainsi, en plus d'une qualité due aux riverains, une possibilité de développer notre industrie récréotouristique, d'observer la faune avienne en migration, d'explorer et d'admirer nos splendeurs automnales, etc.?

1335

Pourtant, la nouvelle Loi sur la gestion, je le répète vient en appui à nos revendications, et plus aberrant encore, cette eau, la nôtre aussi, est disponible. Mais malheureusement, le gouvernement a omis par inadvertance, je présume d'ajouter ce détail au mandat qui a, avec vous en tant que mandataires, assez fidèlement rempli ce fameux mandat à ce chapitre.

1340

Hydro-Québec n'avait pas pour mandat de fixer et décréter une extension de gestion de la saison estivale, c'est ce qu'on a compris dans ce qui a été dit depuis le début, depuis les trois (3) jours auxquels j'ai assistés, les trois (3) soirées. Ça a été répété régulièrement.

1345

Je vous le répète mais c'est primordial, nous fixons ici les règles de gestion du prochain siècle pour notre lac Kénogami, et il sera très difficile, voire impossible de faire marche arrière, vous en conviendrez.

1350

Nous souhaitons que le gouvernement actuel, contrairement à ce qu'a pu faire la Commission des eaux courantes au siècle dernier, prendre en considération nos demandes traditionnelles.

1355

Alors notre demande, madame la Présidente: la présente Commission peut-elle exiger que le promoteur prenne en compte et étudie ces exigences légitimes et traditionnelles et recommandent fortement au gouvernement d'insérer dans le décret qui suivra la présente audience publique cette demande, d'autant plus que cette eau qui est aussi et peut-être plus encore la nôtre, car nous la paierons de nos taxes, est disponible et elle est aussi pour notre lac.

1360

Parce que dans le fond, on nous a fait la démonstration, je pense assez clairement hier, que de l'eau, il y en a, il y a possibilité de gérer facilement en automne pour qu'on puisse profiter de ce plan d'eau, de ce magnifique plan d'eau, et qu'on puisse développer une industrie récréotouristique très intéressante et écotouristique.

1365

Je pense qu'on peut se faire redamer le pion si on n'en a pas, parce que l'an dernier, ça a été carrément désastreux. L'année d'avant, on a été très très chanceux, les changements climatiques vont vite, je pense qu'on en parle de temps à autre.

Et je répète, on est en train de fixer ici les règles du prochain siècle. C'est pas bénin.

1370

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1375

Alors monsieur Collard, nous allons abonder un peu dans le même sens qu'à votre première question, réexpliquer un peu. Nous ne sommes pas décisionnels, la Commission remet un rapport au ministre de l'Environnement. Alors nous, notre rôle, face au ministre, c'est de donner le meilleur éclairage possible face à notre mandat d'audience publique et aussi d'enquête.

1380

Donc bien entendu, nous, nous écoutons les gens et nous avons aussi une autonomie de par notre mandat d'enquête. Nous cherchons à ce moment-là, à faire les meilleures suggestions possibles donc au ministre de l'Environnement, pour lui donner le meilleur éclairage.

Le ministre de l'Environnement lui, va prendre connaissance de notre rapport, va jumeler notre rapport avec l'analyse environnementale que le ministère de l'Environnement fait en regard avec le projet et là, le ministre va s'en aller au Conseil des ministres avec une recommandation, une série de recommandations liées à l'ensemble des éléments du projet.

1385

Alors bien entendu, comme vous comprenez, nous ne pouvons pas exiger nous-mêmes, nous ne sommes pas décisionnels, bien entendu je vous invite en deuxième partie d'audience à venir transmettre vos préoccupations, vos souhaits, ce que vous souhaitez, l'importance de ce que vous avez dit tout à l'heure dans votre mémoire, et nous, dans le cadre de nos travaux, nous allons tenir compte de votre opinion et aussi de l'opinion de l'ensemble des citoyens.

1390

Et ce faisant, nous allons construire notre rapport. C'est ce qu'on peut vous répondre à ce stade-ci.

1395

PAR M. CLAUDE COLLARD:

OK, ce que je comprends, c'est effectivement non, vous êtes pas décisionnels, mais vous avez un pouvoir de recommandation. Un pouvoir de recommandation ou de décret, c'est pas nécessairement – vous participez, écoute, je suis tout de même un fonctionnaire, je sais comment un peu la machine marche, il y a des gens qui font les écrits au départ et qui préparent des projets de décret dans ce cas-là, et je présume que vous devez participer à ces choses-là...

1400

PAR LA PRÉSIDENTE:

1405

Non!

PAR M. CLAUDE COLLARD:

Ou au moins dans vos recommandations, vous pouvez y aller de recommandations plus ou moins fortes, selon les exigences, selon les discussions qu'il y a eues lors de cette Commission.

1410

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors nous, c'est un avis qu'on donne, on doit faire les constats et conclure sur l'audience qu'on a tenue. C'est le ministre de l'Environnement qui fait les recommandations au Conseil des ministres.

1415

Mais nous, on éclaire la décision. C'est-à-dire qu'on dit ce que ça signifie, quels sont les impacts, les enjeux de prendre une décision, les avantages et inconvénients des différentes options qui s'offrent devant nous et comment la population le reçoit.

1420

En fin du compte, c'est l'acceptabilité sociale d'un projet, comment les gens voient le projet intégré dans leur milieu et ce qu'ils souhaitent pour leur milieu.

1425

Alors c'est pour ça que ce que vous allez nous transmettre comme message, bien, c'est très important, parce que c'est le cœur du rapport.

PAR M. CLAUDE COLLARD:

1430

D'accord, merci bien madame la Présidente, bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1435

Alors justement, je pense que les préambules que vous avez faits à vos questions, vous allez pouvoir les réutiliser certainement dans votre mémoire.

PAR M. CLAUDE COLLARD:

1440

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1445

Merci.

GERMAIN BOUCHARD

1450

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Germain Bouchard.

PAR M. GERMAIN BOUCHARD:

1455

Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1460

Bonsoir.

PAR M. GERMAIN BOUCHARD:

1465

Moi madame, ma question, il faut premièrement que je me situe. Moi, c'est en rapport avec le seuil de la rivière aux Sables.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1470

Oui, on va tenter de mettre du visuel pour qu'on voit ça s'il vous plaît.

PAR M. GERMAIN BOUCHARD:

1475 Bon, actuellement, moi, je demeure au 3177, rue Turgeon près du pont, la deuxième maison, oui, c'est ça, OK. Ça, c'est les travaux que vous allez aménager.

1480 Donc moi, en 96 lors des crues, j'étais quand même protégé en amont par des obstacles: le relief du terrain, la courbe de la rivière, le boisé ont fait qu'ils m'ont protégé. J'avais de l'eau, ça a monté très haut, mais j'étais à l'abri du courant, OK, par la restriction du pont aussi qui m'a aidé.

1485 Actuellement, avec les travaux qui se préconisent, je me rends compte que d'abord, vous approchez la rivière très près de ma demeure, parce qu'on prend grand, dix-neuf mille pieds carrés (19 000 pi²) approximativement. Donc j'aurai pas les pieds dans l'eau, mais ça va être presque.

1485 Advenant une crue, madame, de l'envergure qu'on a eue, mes biens, je peux me poser la question, seront pas protégés parce que là, vraiment, je vais être dans l'eau vive.

1490 Ma préoccupation, elle est là. Je sais pas s'il y a eu une étude pour, je sais pas moi, pour la qualité de vie qu'on va avoir en crue, pour les gens de ce secteur-là, avec je sais pas, moi, l'épaisseur d'eau qu'il va y avoir, le remblai qu'il va y avoir, les berges. C'est ça, moi, ma préoccupation première, là, c'est surtout ça, parce que là, je serai plus à l'abri de ça, moi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1495 Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1500 Alors monsieur, vous avez donc effectivement, il va y avoir, lors de la construction du seuil dans la rivière aux Sables, un empiètement sur votre propriété. Je veux rappeler simplement que l'objet du seuil, c'est d'agrandir le lit de la rivière et de creuser le lit de la rivière.

1505 Donc l'idée, c'est finalement de pouvoir permettre de passer de l'eau en cas – là vous avez dit, vous avez parlé d'une crue, donc il y a eu la crue de 96 que vous avez vécue, je souhaite pas que vous en viviez une autre, comme on disait tout à l'heure, c'est un phénomène qui arrive une fois dans dix mille (10 000) ans, donc c'est une probabilité quand même très faible, mais vous l'avez vécue, donc vous savez mieux que moi ce que c'est.

1510 Donc le seuil dans la rivière aux Sables, effectivement, va empiéter sur votre propriété. Je pense que vous avez déjà été rencontré par les gens du promoteur et que vous êtes en discussion avec les gens du promoteur. Donc une des choses, une des premières choses qu'il faut constater, c'est qu'on a créé un seuil qui a une certaine profondeur pour s'assurer que l'eau ne va pas empiéter sur votre terrain.

1515

Donc déjà, vous avez l'assurance, grâce au seuil qu'en cas d'une crue comme celle que vous avez vécue, vous allez pas être inondé.

1520 La deuxième chose, c'est effectivement lors de la création du seuil, il va y avoir un réaménagement des berges. Donc ça veut dire qu'on va pas faire un trou et vous laisser ça comme ça. Il va y avoir évidemment un négociation, parce que le seuil va prendre une partie de votre terrain, donc il va y avoir une négociation avec vous, ça, on a dû vous expliquer le processus.

1525 Et il va y avoir une réorganisation des berges avec des enrochements et ensuite, une revégétation qui va être faite pour que vous ayez finalement une qualité de vie qui ne soit pas trop endommagée par le fait qu'on a pris une partie de votre terrain.

1530 Donc en cas d'une crue comme celle de 96, vous avez une eau qui est plus profonde devant vous, et vous avez aussi une autre caractéristique, c'est que vous avez une eau qui déboule beaucoup moins vite, c'est-à-dire qui passe beaucoup moins vite, justement à cause de la largeur du seuil.

1535 Alors c'est ces considérations qui sont prises en compte pour dédommager les riverains qui vont participer à l'élaboration de ce seuil qui est quand même un ouvrage collectif pour protéger toute la population de la rivière aux Sables.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1540 Monsieur Bouchard.

PAR M. GERMAIN BOUCHARD:

1545 Oui, madame la Présidente, je voudrais savoir quelle épaisseur d'eau en temps normal je vais avoir face à ma propriété?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1550 D'accord, l'été?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1555 Un point cinq mètre (1,5 m). Je peux vous faire voir aussi, voilà la coupe où serait située la propriété de monsieur, entre ces deux-là (2).

Donc vous aurez un point cinq mètre (1,5 m) d'eau, donc ça permettra quand même une certaine activité. Mais on a dit que le seuil allait permettre une amélioration de la navigation.

PAR M. GERMAIN BOUCHARD:

1560

J'aurais peut-être une autre question, si vous me permettez une interrogation suite à ça!

Pour les berges, ça va tu être une pente raide ou en talus, pour amortir, parce que j'ai quand même quoi un vingt-cinq pieds (25 pi) plus le creusage que vous allez faire.

1565

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Ça va être une pente en talus, monsieur.

1570

PAR M. GERMAIN BOUCHARD:

OK, c'est parfait, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1575

Est-ce qu'il y a une autre question?

PAR M. GERMAIN BOUCHARD:

1580

Oui, j'aurais peut-être une autre question, une question faune, madame, pour le lac Kénogami.

Historiquement le lac Kénogami baisse au mois de septembre et remonte vers la troisième semaine d'octobre. L'été passé, l'automne passé, suite aux travaux qu'on a eus au barrage et bien d'autres choses qui se sont passées, le lac Kénogami n'a pas remonté comme d'habitude, il est resté bas.

1585

Suite à des visites que j'ai faites alentour du lac Kénogami, je peux vous dire, parce que je suis un amateur de la nature, il y a plusieurs frayères qui n'ont pas été visitées. Je voudrais savoir s'il y a eu une étude d'impact là-dessus, puis s'il va y avoir de la compensation, parce que quand même, là, pas de frayère d'omble de fontaine, je peux vous en nommer, comme Macdonald, la rivière Simoncouche, l'embouchure du lac Patry, il y avait aucune montaison qui s'est faite l'automne passé.

1590

Je voudrais savoir, puis ça va avoir un impact, ça, y a-t-il eu une étude, il va tu y avoir de la compensation, il va tu avoir quelque chose qui va se faire là-dessus?

1595

C'est quand même problématique, là.

1600

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Monsieur Bouchard, je comprends votre question, c'est en rapport avec l'événement spécifique de l'automne dernier, donc de septembre très sec?

1605 **PAR M. GERMAIN BOUCHARD:**

Oui.

1610 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Et par le fait qu'étant donné qu'il n'y a pas eu de crue d'automne, le niveau n'a jamais remonté, et ça a causé des dommages d'après vous, donc ça a causé des dommages à des frayères existantes.

1615 **PAR M. GERMAIN BOUCHARD:**

Oui, puis on a tenu le lac aussi bas, parce qu'on a fait des travaux à Pibrac sur le barrage.

1620 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Il y aurait une petite crue d'automne, mais étant donné qu'on ouvrait les vannes...

PAR M. GERMAIN BOUCHARD:

1625 Bien normalement, historiquement, au mois d'octobre, ça monte assez pour permettre la reproduction.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1630 Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1635 Je pense qu'il faut faire, comme vous l'avez très bien fait, cas d'un événement exceptionnel, l'automne passé, ça a été un événement exceptionnel. Je veux dire, nous n'avons pas actuellement, nous n'avons pas fait d'étude sur cet événement particulier.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1640 Cependant, étant donné les travaux, est-ce que le niveau, c'était prévu que le niveau du Kénogami serait gardé plus bas à l'automne?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1645 Ah pas du tout. Les travaux n'ont pas empiété sur la gestion du lac.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Donc le niveau bas est essentiellement dû à septembre très sec.

1650

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Et sur les débits.

1655

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1660

Alors c'est lié avec les débits et ce qui était permis ou retiré en aval, là, ce qui devait circuler en aval.

PAR M. GERMAIN BOUCHARD:

1665

Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1670

Merci. Est-ce que vous avez des compléments d'information du côté du ministère sur cet événement-là?

PAR Mme JULIE LAFLEUR:

1675

Peut-être juste pour parler justement du fait que c'est un événement exceptionnel. Nous, on a fait quelques analyses de récurrence sur le volume d'eau qu'on a eu cet automne, entre autres pour la période de septembre à la prise des glaces, au point de congélation, puis sur les quatre-vingt-neuf (89) années de statistiques qu'on possédait, c'était vraiment la pire année, là. En fait, c'était l'année où on avait le plus faible volume d'eau. On n'a pas eu de crue d'automne

1680

cette année, alors on n'a pas eu d'apport.

PAR M. YVES ROCHON:

1685

Je pourrais rajouter de mon côté que le problème n'était pas unique non plus au lac Kénogami. Je pense qu'Hydro-Québec pourrait en témoigner, il y a plusieurs barrages, il y a plusieurs lacs qui ont souffert de cet étiage-là, puis c'était assez grave au niveau du Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1690

Oui, d'accord.

RICHARD MERCIER

1695

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Richard Mercier s'il vous plaît.

1700

PAR M. RICHARD MERCIER:

Bonsoir madame la Présidente.

1705

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir.

PAR M. RICHARD MERCIER:

1710

J'ai consulté les cartes à même l'étude d'Hydro-Québec, il y en a une que je trouvais particulièrement intéressante, c'était la première où est-ce qu'on identifiait trois (3) secteurs, trois (3) zones de travail à même la rivière Chicoutimi. On identifiait aussi l'aménagement du seuil de la rivière aux Sables plus le barrage Pikauba.

1715

On a mentionné, la première journée d'audience, que la venue des travaux sur la rivière Chicoutimi avait été mise de côté pour des raisons économiques. J'aurais aimé savoir la capacité d'évacuation qu'on gagnait avec les travaux qu'on avait prévus sur la rivière Chicoutimi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1720

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1725

Je vais demander à mes collègues s'ils ont le chiffre, parce que j'ai pas le chiffre en tête!

Alors nous, on me dit, mon collègue nous avons fait une variante à cinq cent dix mètres cubes par seconde (510 m³/s).

1730

PAR M. RICHARD MERCIER:

Donc de trois cent dix (310 m³/s) à cinq cent dix mètres cubes par seconde (510 m³/s), on se donnait une capacité supplémentaire de deux cents mètres cubes (200 m³/s)?

1735 Ça semblait faire l'objet d'une proposition donc qui incluait les deux (2) secteurs de travail, rivières Chicoutimi et aux Sables, plus le réservoir Pikauba, pour arriver au même mandat qui était de passer une crue similaire à 96.

1740 Alors si on a mis de côté rivière Chicoutimi, quels sont les modes compensatoires pour pallier à ce deux cents mètres cubes (200 m³/s) là qu'on n'a plus en capacité?

Si on a tassé ce projet-là, de la rivière Chicoutimi, quelles sont les mesures compensatoires pour arriver à évacuer ce deux cents mètres cubes (200 m³/s) là?

1745 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Bien, c'est la création d'un seuil dans la rivière aux Sables.

PAR M. RICHARD MERCIER:

1750

Il était prévu aussi avec ceux de la Chicoutimi?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1755

Oui, mais il était pas prévu un seuil, c'était pas le même seuil.

PAR M. RICHARD MERCIER:

1760 Bon, si je comprends bien ça veut dire qu'on a rehaussé un peu plus la capacité de la rivière aux Sables, en chiffres – en potentiel, j'en ai encore beaucoup de doutes!

1765 Vous parliez d'une zone d'inondation mineure qui passe de cent cinquante (150 m³/s) à deux cent cinquante-cinq (255 m³/s), mineure, j'ai une définition qui dit qu'aussitôt qu'on touche au terrain des propriétés, on atteint la zone d'inondation mineure. Je peux vous dire qu'à deux cent cinquante-cinq (255 m³/s), on n'y touche pas à peu près, on est rendu à la moitié des terrains, du mien entre autres et celui de mon voisin.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1770

Est-ce qu'on pourrait mettre une carte s'il vous plaît et voir où est situé votre terrain.

PAR M. RICHARD MERCIER:

1775

OK. C'est la carte d'hier, j'avais posé pour la majeure. J'ai eu d'autres précisions aussi.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Votre maison est située par là?

1780 **PAR M. RICHARD MERCIER:**

Oui c'est ça, les deux (2) dernières à l'extrémité.

1785 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Vous êtes le monsieur qui avez fini de vous bâtir en 2001?

PAR M. RICHARD MERCIER:

1790 C'est ça. La maison a été construite en 2001. Préalablement, on avait vérifié, comme je vous mentionnais hier, au niveau municipal qu'ils se basaient pour autoriser les constructions sur la fameuse carte provisoire sur laquelle on s'entendait pour dire qu'il y avait peut-être des différences entre le six cent cinquante mètres cubes (650 m³/s) qui apparaît sur cette carte et celle de la carte provisoire, là, que les municipalités se basaient pour autoriser les permis de construction.

1795 Alors ce que je vous mentionne, c'est qu'on parle de porter le niveau d'inondation mineure, je sais pas pourquoi on peut changer ce niveau-là, alors qu'à cent cinquante mètres cubes (150 m³/s), on envahit déjà mon terrain jusqu'à la moitié, puis là, maintenant on le porte à 1800 deux cent cinquante cinq (255 m³/s) sans changer l'aval de la rivière par rapport à ma résidence.

1805 Donc c'est comme je vous expliquais hier, votre ligne bleue qui illustre le six cent cinquante mètre cubes (650 m³/s) avant et la ligne rouge après ne change en rien dans mon secteur, moi. Les travaux n'affectent pas mon secteur. On fait juste élever les seuils d'inondation mineur et majeur assez spectaculairement.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1810 OK, mais là, vous, vous êtes ici, vous avez le seuil majeur d'inondation qui est fixé à six cent cinquante à (650 m³/s), et on a vu hier la mesure d'atténuation qu'on proposait d'installer chez vous pour que vous ayez pas d'eau...

PAR M. RICHARD MERCIER:

1815 Oui, il faudrait en discuter, c'est peut-être pas le moment.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1820 Non, je suis d'accord, et là, vous dites qu'à cent cinquante mètres cubes (150 m³/s), votre terrain est envahi?

PAR M. RICHARD MERCIER:

1825 Si on parle d'inondation mineure, c'est certain. Puis là, je vois pas pourquoi on peut élever ce seuil d'inondation là à deux cent cinquante-cinq (255 m³/s) sans faire aucuns travaux.

1830 En revenant aussi à cette fameuse question d'hier du six cent cinquante mètre cubes (650 m³/s) où on emplit mon sous-sol jusqu'à quatre (4 pi) à cinq pieds (5 pi) d'eau, je vérifiais auprès de la Municipalité de Laterrière aujourd'hui qui me confirmait qu'à leur seuil d'inondation majeure à eux, le trois cent dix mètres cubes (310 m³/s), il n'y a pas aucun dommage, que ce soit autant au niveau des solages, des installations septiques et tout et tout.

Alors que chez nous, ce fameux seuil là, il me remplit les fondations.

1835 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Bien moi, je peux pas vous répondre à cent cinquante (150 m³/s) jusqu'où va l'eau. Il faudrait que je consulte mes collègues.

1840 **PAR M. RICHARD MERCIER:**

1845 OK, moi, je vais vous poser ma question précisément. Combien on peut passer, à combien peut-on situer le seuil d'inondation majeur, si on respecte les planchers de nos fondations, moi et mon voisin?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1850 Il faudra qu'on y réponde. Je vais délibérer avec mes collègues et on va répondre au début de la deuxième partie.

PAR M. RICHARD MERCIER:

1855 Parce qu'on a participé au moment de la construction, je sais qu'il y a des gens de chez vous qui ont pris des élévations et qui se sont basés même sur mon solage, alors je pense que c'est une question que vous pouvez répondre.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1860 Pendant que les gens du promoteur vont rechercher l'information, j'essaierais d'en savoir un peu plus long sur la façon – bon actuellement, nous avons des seuils mineurs d'inondation et des seuils majeurs d'inondation, par exemple, bon, restons dans la rivière aux Sables!

1865 Qui a fixé, est-ce que c'est la Sécurité publique, qui fixe ce seuil-là? Parce que j'imagine, bon, il a été fixé du début de la rivière jusqu'à la fin de la rivière. Est-ce que c'est le ministère qui fixe ça? Monsieur Rochon?

PAR M. YVES ROCHON:

1870 Oui, le seuil, suite aux inondations, le ministère de l'Environnement a produit une carte, ce qu'on appelle une carte provisoire officielle en vertu d'une convention entre le Canada et le Québec, relative à la cartographie et la protection des plaines d'inondation.

1875 Donc c'est pour un grand nombre de problématiques de zones inondables des rivières au Québec, il y a eu une convention. Il y a eu le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec qui ont mis dans un fond commun un certain nombre d'argent pour faire des cartes d'inondation et fournir ces informations-là aux villes.

1880 Donc suite à la crue 96, il y a eu une carte quasiment immédiatement après, ce qu'on appelle une carte provisoire. Il y a eu un petit peu plus tard, en mars 97, une carte provisoire officielle qui a été déposée.

1885 Maintenant, cette carte-là a été faite, vous comprenez qu'on était vraiment dans les mois qui suivaient le déluge, et il fallait faire quand même, il fallait procéder. Il y avait des travaux à faire, il y avait des reconstructions à faire, donc il a été décidé de faire ce qu'on appelle une carte au trait large, c'est-à-dire qu'on a un spécialiste qui a repris, qui a contourné toute la zone inondée, toute la zone d'inondation de 96, et on a identifié cette zone-là comme étant la zone inondable.

1890 Même si c'est une crue dix mille (10 000) ans, on sait que c'est une crue de récurrence dix mille (10 000) ans, normalement on va faire une zone sur la crue zéro-vingt (0-20) ans, mais dans ce cas-là, il a été décidé de faire comme une espèce de moratoire, on a été plus large, et on a décidé de prendre cette zone-là de chacune des deux rivières, puis les zoner comme étant des zones zéro-vingt (0-20) ans. Donc tout le cadre normatif qui est associé à ça au niveau des permis de construction a été appliqué à cette zone-là.

1895

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Donc vous avez pris la zone endommagée par l'inondation.

1900 Par contre, on peut voir à certains endroits, si je me souviens bien, bon, il y a un pont sur la rivière aux Sables, je crois que c'est le boulevard Harvey, bon, il y avait des blocs appartements, ils sont disparus, ces blocs-là, donc maintenant, on a comme un petit parc. Ça veut dire que vous avez réajusté votre seuil mineur d'inondation ou votre seuil majeur, bon, des résidences ne sont plus là, ça fait que le seuil a dû être réajusté, quoi?

1905

PAR M. YVES ROCHON:

1910 Oui, le seuil, la zone a été identifiée en contournant tout ce qui avait été inondé durant la crue. Donc s'il y avait eu des inondations qui ont été causées par des obstructions d'écoulement qui venaient de maisons ou de problématiques de barrages, des choses comme ça, tout ça, ça a été englobé dans la zone qui a fait comme l'objet d'un moratoire.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1915 Vous avez fait des travaux de consolidation des rives, vous avez donc modifié la physionomie, donc est-ce que vous avez fait des rajustements sur la définition de ligne?

PAR M. YVES ROCHON:

1920 Non. Les travaux qui ont été faits, dans le cadre des deux (2) rivières, ça a été pour réparer les barrages. Donc comme on a vu un petit peu en début de soirée, il y a eu des capacités de barrages qui ont été, des barrages avec des nouvelles capacités de barrage qui ont été construites.

1925 C'est sûr qu'il fallait faire vite, le projet qui est présenté ce soir était loin d'être même dans son concept. Donc les gens ont fait des barrages avec des grandes capacités de débit.

1930 Et pour les rivières, bien, il y a eu des travaux de stabilisation des rives. Il y a même à certains endroits où il y a des seuils sur le fond même de la rivière qui ont été stabilisés, parce que même le lit de la rivière se promenait encore dans certains secteurs, là.

Ça fait que tout ça est fait, on refaisait le même lit de rivière dans la plupart des cas.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1935 Donc vous avez défini des seuils en fonction de la même méthodologie que vous procédez pour les zones inondables.

1940 Dans le cas ici même qui nous occupe ici, on a une modification, bon, on a un creusement de seuil et nous avons des définitions de limites des seuils, de nouveaux seuils, en tenant compte de la capacité, j'imagine.

1945 Les seuils qui sont ici même, est-ce que, un, ce sont les mêmes que ceux que vous avez cartographiés ou si ce sont des seuils modifiés par rapport à vos propres travaux, ceux qu'on voit présentement?

PAR M. YVES ROCHON:

1950 OK, comme on a pu déposer, on a déposé une carte qui reprenait la zone qui a été tracée. Ce qu'on peut dire, bien, tout ce qui est en aval du pont, bien ça, ça va être modifié par les travaux d'aménagement de seuil. À ce moment-là, le niveau, le seuil d'inondation, la zone d'inondation va devenir réduite, va se contenir au niveau de la rivière comme on le voit, ça va rétrécir.

1955 C'est le but du projet, que l'eau reste dans la rivière. Donc dans ces secteurs-là, on va diminuer la zone d'inondation.

1960 Maintenant, après le pont, effectivement, on constate, par rapport au tracé et aux zones qui ont été cartographiées dans les années 97, qu'effectivement, c'est pas les mêmes courbes, là. Ce que j'avais mentionné, et nous, effectivement, de notre côté, on a une préoccupation là-dessus, parce que normalement, on aurait dû retrouver, après le pont le même type de courbe, là.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1965 Normalement, parce que la définition du seuil mineur, c'est une définition technique, même visuelle ni plus ni moins, ou d'arpentage, parce que ça correspond à une propriété. Et le seuil majeur d'inondation correspond à des résidences.

PAR M. YVES ROCHON:

C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1975 Donc le seuil théorique n'est pas supposé être modifié en aval du pont?

PAR M. YVES ROCHON:

1980 C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1985 Si je comprends bien, avant ou après le projet, c'est indépendant, compte tenu que les maisons n'ont pas bougé.

PAR Mme JULIE LAFLEUR:

1990 Je peux peut-être juste apporter une précision! C'est qu'on parle plus du même seuil majeur. Le seuil majeur passe quand même de cent soixante-dix ($170 \text{ m}^3/\text{s}$) à six cent cinquante mètres cubes ($650 \text{ m}^3/\text{s}$).

1995 C'est que la carte qui a été cartographiée, c'est la crue de juillet 96. Et la crue de juillet 96 était de six cent cinquante mètres cubes par seconde ($650 \text{ m}^3/\text{s}$). Alors c'est cette cote-là qui devrait être à la même élévation que le six cent cinquante mètres cubes par seconde ($650 \text{ m}^3/\text{s}$) qui a été modélisé par le promoteur pour déterminer la zone inondée à une cote de six cent cinquante ($650 \text{ m}^3/\text{s}$).

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2000

Parce que si je comprends bien, le seuil mineur d'inondation, le débit rattaché au seuil d'alerte donc, ça correspond à la première propriété de la rivière qui est touchée, dont le débit, l'espace occupé par l'eau atteint le seuil. Donc dès qu'une résidence, un terrain qui est touché, c'est le déclenchement du seuil mineur d'inondation.

2005

La première résidence qui est touchée, donc c'est la plus vulnérable qui est le seuil déclencheur, si je comprends bien.

PAR Mme JULIE LAFLEUR:

2010

Oui. Oui, c'est de même que les seuils ont été établis.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2015

Donc en aval, si maintenant, bon, on a creusé le seuil, par hypothèse qu'on a creusé le seuil, puis en bas, on n'a rien changé, donc on n'est pas supposé avoir, bien, je veux dire que les maisons, disons...

PAR Mme JULIE LAFLEUR:

2020

Peut-être que le seuil a été déterminé par les maisons qui étaient à l'amont du pont.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2025

C'est ça. Donc si je comprends bien, c'est-à-dire dans l'hypothèse où le seuil est creusé, c'est parce que le seuil mineur d'inondation qui donnait un certain débit, ce seuil déclencheur était situé dans le tronçon où on creuse en amont du tronçon.

PAR Mme JULIE LAFLEUR:

2030

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2035

Et le fait de creuser, nous déplaçons l'endroit, la résidence la plus vulnérable maintenant est ailleurs, c'est-à-dire en aval du pont. C'est comme ça qu'on doit comprendre le mécanisme?

PAR Mme JULIE LAFLEUR:

2040

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2045 Et la question est qui est la résidence, donc je sais pas, du côté d'Hydro-Québec, étant donné qu'on parle d'une propriété en particulier pour le seuil mineur d'inondation et d'une maison en particulier pour le seuil majeur, quelle est cette résidence?

2050 Est-ce que c'est la résidence de monsieur ici et de son voisin, autrement dit, qui sont les éléments déclencheurs des seuils d'alerte actuellement? Est-ce que je dois comprendre ça?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2055 Ça peut pas être la propriété de monsieur, parce que la propriété de monsieur était pas là quand on a établi le seuil.

La propriété de monsieur était là à partir de 2001.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2060 Bon maintenant qu'elle est là...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2065 Alors là, je pense qu'on va d'abord donner la réponse, parce que là, j'ai pas la réponse.

Alors je vous présente monsieur Francis Therrien qui va pouvoir donner une réponse à monsieur.

PAR M. FRANCIS THERRIEN:

2070 Madame la Présidente, le débit de début d'inondation de la résidence de monsieur Mercier est cinq cent cinquante mètres cubes par seconde ($550 \text{ m}^3/\text{s}$). Le seuil de la porte d'accès à son sous-sol est à la cote cent cinquante-quatre point quatre-vingt-quatorze (154,94 m).

2075 Son terrain qui correspondrait un peu à la limite d'inondation qu'on observerait à cent cinquante mètres cubes-seconde ($150 \text{ m}^3/\text{s}$) est deux mètres (2 m) plus bas, à la cote cent cinquante-deux point huit neuf (152,89 m) à peu près.

2080 **PAR M. RICHARD MERCIER:**

Alors si je comprends bien, le débit auquel on atteint mon premier plancher serait de cinq cent cinquante mètres cubes par seconde ($550 \text{ m}^3/\text{s}$)?

2085 **PAR M. FRANCIS THERRIEN:**

Oui.

2090 **PAR M. RICHARD MERCIER:**

Alors pourquoi on parle d'une cote d'inondation majeure à six cent cinquante mètres cubes par seconde (650 m³/s)?

2095 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Parce que justement, on a vu hier la raison pour laquelle on mettait une mesure d'atténuation, c'est justement parce qu'à six cent cinquante (650 m³/s), c'est pour vous protéger d'une crue de un dans mille (1000) ans, espérons qu'elle arrivera pas, et c'est pour vous protéger de cette crue qu'on met une mesure d'atténuation.

2100

Mais effectivement, à cinq cent cinquante mètres cubes (550 m³/s), c'est là qu'on atteindrait le plancher de votre porte.

2105 **PAR M. RICHARD MERCIER:**

2110

Ça devrait être cette zone-là qui devrait être la zone d'inondation majeure, comme du côté de la rivière Chicoutimi où il y a pas d'atteinte aux propriétés. De l'eau, le principe des vases communicants, vous le connaissez sûrement, vous avez sûrement eu des expériences d'inondation, comment l'eau se produit lorsque l'eau inonde un terrain, elle envahit le sol, puis le sol se sature, puis ça atteint quand même le solage, soit en passant par les champs d'épuration, fosses septiques, les drains de plancher, le solage, les fissures, etc., porte pas porte!

2115

Alors moi, je vous rappelle que moi, je me suis construit en me basant sur une ligne, une carte provisoire qui excédait, sortait à peine du lit du cours d'eau, de la photo aérienne qu'on voit, alors que celle-ci, cette ligne-là traverse de l'autre côté de la rue, alors que les seuils d'inondation majeurs étaient à cent soixante-dix mètres cubes (170m³/s). Je m'élève, la hauteur de mon plancher d'une douzaine de pieds de plus de trois mètres (3 m) du lit de la rivière, de façon sécuritaire.

2120

Là, on change les règles du jeu, on effectue des travaux d'un côté de la rivière puis on touche à rien de l'autre côté, où on a même autorisé et fait des travaux après le déluge qui viennent nuire considérablement au libre écoulement des eaux, alors je me sens un peu tassé.

2125

PAR LA PRÉSIDENTE:

2125

Oui, est-ce qu'il y a d'autres voisins qui seraient comme vous, là, dans cette situation?

PAR M. RICHARD MERCIER:

2130 Il y a moi et mon voisin immédiat qui ont signé la requête. Je sais pas pour les autres, je leur en ai parlé, je pense pas qu'il y ait – eux autres ont vu le déluge de 96 alors que nous autres, on l'a pas vu. Ce sont deux (2) résidences qui se sont construites après, selon les indications qu'on avait eues au niveau de la municipalité, pensant être bien sécuritaires à la hauteur dont on se construisait.

2135

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud.

2140

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Je veux pas engager un débat, mais je veux juste signaler deux (2) choses. La première, c'est qu'effectivement, nous avons, suite à une étude, nous avons modifié légèrement la courbe. Donc ça, on pourrait expliquer la raison pour laquelle la courbe a été modifiée.

2145

Monsieur Rochon a très bien expliqué, c'était une courbe juste après le déluge qui a été tracée assez rapidement.

2150

La deuxième chose, c'est que bon, un phénomène de crue, c'est pas un phénomène qui dure assez longtemps pour pouvoir, comme le disait monsieur, s'infiltrer, passer par toutes les canalisations et aller tout détruire. Je pense qu'effectivement, il y a une préoccupation, et nous sommes, en tant que promoteur, préoccupés, c'est pour ça que nous avons approché monsieur, et nous allons analyser sa problématique particulière avec lui et nous allons voir si nous pouvons sécuriser sa résidence d'une façon convenable.

2155

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va?

2160

PAR M. RICHARD MERCIER:

Ça va. Peut-être juste une dernière précision! Vous me parliez du deux cents mètres cubes (200 m³/s) qui était prévu sur la rivière Chicoutimi, à ce moment-là vous aviez en tête les trois (3) phases du projet, soit excavation des seuils sur la rivière Chicoutimi, les trois (3) rivière, aux Sables, et Pikauba?

2165

PAR M. PATRICK ARNAUD:

J'ai l'impression, si on reprenait ce que j'ai montré hier, avec les deux (2) seuils, je crois qu'on n'avait pas le Pikauba. On avait le Pikauba?

2170

PAR M. RICHARD MERCIER:

Sur la carte, le Pikauba y était.

2175

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui. Mais de toute façon, les travaux dans la rivière Chicoutimi étaient d'une telle ampleur, pour aller chercher ce deux cents mètres cubes (200 m³/s) que c'était pas compétitif avec le projet.

2180

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va?

2185

PAR M. RICHARD MERCIER:

Ça va.

2190

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on va prendre une pause de quinze (15) minutes. Merci.

2195

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

YVES TRUCHON

2200

PAR LA PRÉSIDENTE:

2205

Alors nous reprenons avec monsieur Christian Caron ou Gaston Hébert! Êtes-vous dans la salle? Quelqu'un les connaît? Non.

Monsieur Yves Truchon s'il vous plaît.

PAR M. YVES TRUCHON:

2210

Bonjour madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2215

Bonjour.

PAR M. YVES TRUCHON:

2220

C'est deux (2) questions, c'est concernant la stabilisation des berges dans le secteur de la tête du lac, secteur Ouiqui.

2225

Ma première question est assez simple, c'est: peut-on obtenir les cartes du profil des zones aux berges fragiles du lac-réservoir Kénogami au moment de sa mise en production? OK, on habite le secteur depuis les années à peu près 55-60, on est plusieurs riverains et on n'a jamais eu accès aux cartes du profil quand le lac est tombé en opération en 1928.

2230

On a les commentaires du propriétaire de l'époque, monsieur Deschênes, il disait, le terrain allait à peu près là, parce que nous, depuis 1957, on s'est fait gruger du terrain par le lac, OK.

Ça fait qu'on veut évaluer combien qu'il s'en est mangé de terrain depuis 1928-29 quand ils ont baigné le secteur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2235

Qui a cette information? Environnement. Ou la Ville?

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2240

C'est dans le secteur d'Hébertville?

PAR M. YVES TRUCHON:

2245

Oui. La digue Ouiqui, la zone sensible en fait à l'érosion pour les berges.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2250

Donc d'après vous, il existe une carte, c'est une carte topographique des années vingt-trente, est-ce que ça serait ça?

PAR M. YVES TRUCHON:

2255

Bien, quand ils ont bâti le réservoir, ils ont sûrement dessiné le profil cent quinze (115 pi).

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Donc ce serait le profil original du réservoir?

2260

PAR M. YVES TRUCHON:

C'est ça, à la tête du lac, où il a été, à notre avis – où il y a de la pierre, il y a pas de problème, il a pas été modifié. Mais dans les baies, il y a des baies qui sont plus sensibles que d'autres, dépendamment de l'angle avec les vents dominants, mais on a tous perdu du terrain pratiquement, là.

2265

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

D'après vous, il existe une carte, est-ce que c'est une certitude ou vous pensez qu'il en existe une?

2270

C'est pour savoir où diriger l'information.

PAR M. YVES TRUCHON:

2275

Bien, quand le ministère prétend que notre terrain arrête à telle place, lui, il doit prétendre de son côté que le réservoir arrête à telle place.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2280

Bien c'est ça, c'est qu'il peut y avoir une différence. C'est qu'on peut avoir des cartes, des plans d'arpentage, si on va par exemple au Bureau de la publicité des droits, où est-ce qu'on peut faire l'historique et aller voir les actes de vente, et il y a des références cadastrales. Ça existe.

2285

Il y a certaines choses qui peuvent exister, bien entendu, je suis pas familier avec l'historique de départ du réservoir, de mémoire je crois que j'ai vu quelque part dans un document

où on parlait d'une servitude d'inondation, en tout cas minimale, qui était la cote cent quinze (115 pi).

2290 Donc si je comprends bien, il y a un territoire qui a été délimité à partir d'au moins une cote cent quinze (115 pi) qui appartient actuellement au domaine public.

Donc cette cote-là doit être cadastrée, et est-ce une cote historique, cette cote cent quinze (115 pi) là est-elle la cote historique qui remonte à la création du réservoir?

2295 Donc ministère de l'Environnement.

PAR M. YVES ROCHON:

2300 On peut vérifier de notre côté, là, on pourra voir s'il y a des cartes qui existent.

Mais il y a une chose qu'il faut comprendre. Ce que je peux comprendre de monsieur, c'est parce que la cote cent quinze (115 pi), vous dites, du réservoir, s'en vient sur votre terrain, votre terrain a bougé depuis les années cinquante, c'est ça?

2305 **PAR M. YVES TRUCHON:**

2310 Ce que j'ai compris, c'est que dans l'ensemble du périmètre du réservoir, du lac Kénogami, la partie sensible revient pas mal à la tête du lac, OK, et la zone de la Pointe-de-Sable. Ça fait qu'en gros, nous, ce qu'on aimerait, les propriétaires de cette zone-là, OK, qu'on s'est fait gruger du terrain depuis toujours, on aimerait avoir le profil cent quinze (115 pi) qu'il y avait en 1928 au moment de la mise en opération du réservoir.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2315 D'après moi, ce profil-là devrait avoir été déposé au Bureau de la publicité des droits, logiquement, parce que s'il existe, normalement il devrait exister au Bureau de la publicité des droits. Bien entendu, c'est pas certain, souvent c'est cadastral, donc on voit pas nécessairement des coupes de niveau, mais on peut avoir des chaînages dans ce type de carte là.

2320 **PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

Peut-être que si les lots ont été arpentés, on peut retrouver cette information-là, mais je crois pas que la cote cent quinze (115 pi) a été arpentée sur le pourtour du lac Kénogami.

2325 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Parce qu'il y a sûrement sur les cartes cadastrales de l'époque, reliées aux actes de vente, aux titres, parce que généralement, ça remonte vers 1880-90...

2330 **PAR M. RÉJEAN LÉVESQUE:**

Bien moi, je sais que lors du déluge 96, j'ai des gens de mon secteur qui m'ont remis des contrats de vente, des contrats de terrains qui ont été vendus, qui ont été achetés par la Commission des eaux, comme ils disaient, en 1923, dans lesquels la cote cent quinze pieds (115 pi) est écrite, pas cote cent quinze pieds (115 pi), c'est acheté jusqu'à cent quinze pieds (115 pi).

2335
2340 Tout autre, cent dix-huit (118 pi) ou tout ce qui a été sorti par après, c'est des inventions de quelqu'un quelque part, parce que ça n'existe pas. Les contrats de vente, j'en ai un chez moi, il est à cent quinze pieds (115 pi). Il y en a pas d'autres que ça que je connaisse.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2345 Donc c'est parce qu'aussi, j'ai vu une mention dans un document où on parlait que dans certains cas, le ministère avait des servitudes d'inondation à cent dix-huit (118 pi).

PAR M. RÉJEAN LÉVESQUE:

2350 Pour moi, c'est des choses que certains fonctionnaires m'ont dites, j'ai entendu des choses comme celles-là, mais j'en ai pas vu écrites de 1923. J'ai vu des lettres écrites en 1996 qu'on dit ça, là, mais j'ai jamais vu de documents officiels de 1923 que c'était écrit cent dix-huit pieds (118 pi). Je voudrais bien en voir un document de même!

2355 Donc les gens qui ont eu des dommages en haut de cent quinze pieds (115 pi), normalement, dans le déluge de 96, étaient remboursables.

PAR M. YVES TRUCHON:

2360 Parce que le réservoir a été fait en 1927-28, je suis pas trop au courant de mon histoire, là, mais il y avait des limites quand ils l'ont – ils ont dû mesurer ça, ce tour de lac là.

2365 Nous, tout ce qu'on nous a offert, on a essayé de courir les fonctionnaires, c'est très difficile d'ailleurs de savoir à qui s'adresser, on a eu à un moment donné une carte qu'on voyait pratiquement rien dessus, là, OK.

2370 Jamais je croirai qu'on sera pas capable – parce que nous, pour étayer notre mémoire, parce que là, ma deuxième question, c'est évidemment l'érosion des berges, six-huit pour cent (6 %-8 %), mais nous pour étayer notre mémoire, on a besoin de déterminer les superficies qui ont été érodées depuis 1928. C'est ça qu'on a besoin de savoir, là, c'est ça la base.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Il y aurait peut-être deux (2) façons de procéder. Un, le ministère pourrait peut-être vérifier dans ses archives, est-ce que vous avez un plan d'origine de la création du réservoir!

2375

L'autre solution, puis là, je ne sais pas exactement comment la formuler, il demeure qu'il y a des possibilités de recherche au Bureau de la publicité des droits local, bon, qui est probablement celui de Chicoutimi près de la rue Racine...

2380

PAR M. YVES TRUCHON:

Mais là, vous êtes pas capable de m'offrir la base du réservoir du 1928?

2385

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Bien là, écoutez, j'essaie de voir de quelle façon on peut se la procurer. Le ministère semble pas être en mesure pour l'instant de nous confirmer qu'il y a le document, on peut lui demander de faire des vérifications.

2390

L'autre solution aussi qui peut exister potentiellement, c'est une recherche au Bureau de publicité des droits. Je pense que c'est comme ça pour l'instant qu'on peut voir ça.

Donc du côté du ministère!

2395

PAR M. YVES ROCHON:

Bien, on peut effectivement vérifier si l'information est présente. Peut-être si monsieur pourrait nous donner son numéro de lot, lorsqu'on parle à la registraire, on pourrait vérifier précisément si on a l'information.

2400

PAR M. YVES TRUCHON:

Là, il y a pas juste moi. On est beaucoup de riverains, là, on est peut-être vingt-sept-vingt-huit (27-28) qui se font manger par le réservoir, puis on veut régler ça, nous autres, ce coup-là.

2405

PAR M. YVES ROCHON:

Si vous pouvez nous fournir vos numéros de lots.

2410

PAR LA PRÉSIDENTE:

Regardez, est-ce qu'on pourrait avoir une carte qui situe cette zone-là précisément, puis justement, on va vous donner l'information, puis vous ferez la recherche pour l'ensemble de la zone concernée!

2415

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2420 Parce que si le ministère a pas la documentation, bon, il y a moyen de faire faire une recherche.

PAR M. YVES TRUCHON:

2425 Je peux vous pointer les zones qui nous intéressent.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est ça, on va mettre quelque chose, une carte pour vous aider.

2430 Vous pouvez venir ici, prenez le micro, là.

PAR M. YVES TRUCHON:

2435 Bon, il y a le secteur de monsieur Marc Savard ici où il y a une frayère, il y a des eaux qui arrivent de la montagne, puis la frayère là.

Ensuite, il y a tout ce littoral-là ici qui est très sensible. Ici, c'est stabilisé, OK, il y a pas de problème.

2440 Toute cette zone-là, c'est très sensible. Ici, c'est stabilisé, il y a pas de problème.

Là, j'aimerais avoir l'autre baie! Vous l'avez pas?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

2445 On l'a pas parce qu'il y a pas de travaux qui étaient prévus dans ce secteur-là. Je l'ai pas à cette échelle-là, mais par contre dans la carte qui était dans le rapport de Polygéo dont j'ai fait était hier, ces berges-là sont aussi montrées.

PAR M. YVES TRUCHON:

2455 OK, si on se fie, en fait, le problème, c'est le vent dominant. Le vent dominant rentre comme ça, ça fait que tout le sable qui est sur ces flancs-là, parallèles au vent dominant, est acheminé dans le fond des baies.

Ça fait que ces zones-là sont très sensibles, celle-là est très sensible, puis l'autre bord de la pointe est très sensible aussi. L'autre baie aussi est très sensible, jusqu'à peut-être un (1 km) ou deux kilomètres (2 km) plus bas.

2460 Là après ça, on tombe vers le Parc Kénogami, tout ça, puis c'est la problématique de la Pointe-de-Sable.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2465 Nous avons un numéro de lot, on a aussi le rang, il nous manquerait peut-être la paroisse. On va faire une recherche au Bureau de la publicité des droits...

PAR M. YVES TRUCHON:

2470 Ça, c'est le lac Kénogami, puis ici, c'est Hébertville. La limite c'est la route à peu près, la ligne de canton.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2475 C'est des paroisses différentes, à la limite ça peut même être deux Bureaux de publicité des droits différents.

PAR M. YVES TRUCHON:

2480 C'est deux (2) bureaux.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2485 Les Bureaux conservent habituellement des vieux plans pour nous permettre de faire des repérages de lots. Surtout lorsqu'il y a des regroupements de lots.

PAR M. YVES TRUCHON:

2490 Nous, le profil qu'on veut obtenir, ici c'est stabilisé, je pense que c'est des grosses pierres rondes. Je sais pas si c'est artificiel, si ça a été fait à l'époque ou pas, mais en tout cas, c'est cette zone-là qu'on aimerait savoir comment c'était à l'époque. Ici, comment c'était à l'époque entre les deux (2) pointes et les deux-trois (2-3) autres baies qui suivent jusqu'à temps qu'on arrive sur le roc.

2495 **PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

Juste une précision! Quand vous dites à l'époque, vous voulez dire...

PAR M. YVES TRUCHON:

2500 56-57, quand on est arrivé.

PAR Mme JULIE LAFLEUR:

2505 Par rapport à 56-57, alors peut-être avec la photo-interprétation aussi, on peut essayer d'évaluer...

PAR M. YVES TRUCHON:

2510 Oui, mais nous, quand on a acheté nos titres du propriétaire de l'époque, on a son témoignage qui, lui était là en 1927-28 quand ça s'est noyé, et lui, si on se fie à son témoignage, c'est toujours des histoires de bonhomme on va dire...

PAR Mme JULIE LAFLEUR:

2515 OK, vous savez pas si le terrain a été arpenté, par exemple, vous avez par d'arpentage du terrain?

PAR M. YVES TRUCHON:

2520 Non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2525 Vous allez regardez ce que vous pouvez faire?

PAR Mme JULIE LAFLEUR:

2530 Oui, on va essayer de voir qu'est-ce qu'on peut trouver comme information.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2535 Très bien. Alors s'il y a une carte qui va pouvoir nous être utile aussi, la carte de sensibilité des rives, d'accord!

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Celle-là, elle a déjà été déposée.

2540 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui.

PAR M. RÉJEAN LÉVESQUE:

2545 Je voudrais intervenir pour dire au monsieur que j'ai une vieille carte ici que quelqu'un m'a remise, une carte de 1923. Tout à l'heure, je vous la montrerai avec les numéros de lots, peut-être que ça pourra vous aider.

2550 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Très bien. Ça serait utile aussi que ce soit vu par les analystes! On vous l'empruntera pas, mais on va la regarder tout au moins.

2555 **PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

Oui, par contre il y a pas de ligne topo, alors avec cette carte-là, c'est difficile de voir l'élévation va à quel endroit, là, la représentation de la cote cent quinze (115 pi), cent quatorze (114 pi).

2560

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

2565 **PAR M. YVES TRUCHON:**

Ça fait que là, j'attends des nouvelles de qui?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2570

De nous. Vous allez laisser vos coordonnées, votre numéro de téléphone etc., pour qu'on puisse rentrer en contact avec vous aussi.

PAR M. YVES TRUCHON:

2575

Je les ai déjà données à la réception.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2580

D'accord.

PAR M. YVES TRUCHON:

2585

Ma deuxième question, c'est toujours sur le même sujet. On parle d'une augmentation de l'érosion des berges de six (6 %) à huit pour cent (8 %).

Si j'ai bien compris l'explication du promoteur hier, on parle d'une augmentation linéaire en fait du profil, c'est tu ça, six (6 %) à huit pour cent (8 %)? Étant donné que le niveau va être plus haut, la ligne va avoir un pour cent (1 %) de plus long?

2590

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

2595 En fait, ce que je mentionnais, c'est qu'il y a des berges qui sont déjà sensibles, et l'augmentation dont vous faites état, c'est les berges qui deviendraient actives par rapport à présentement, elles sont relativement stables, elles deviendraient probablement plus actives.

PAR M. YVES TRUCHON:

2600 Bon, OK. Ça fait que là, je vous adresse ma question! Un petit préambule: nous la problématique de la gestion du niveau du lac, elle est à l'inverse, OK, nous sommes trente-cinq-quarante (35-40) propriétaires qui réagissons à l'inverse de tous les autres propriétaires du réservoir, du lac-réservoir.

2605 Quand le lac est bas, nous ça fait notre affaire, on n'a pas de problème de berges, OK, on a en masse d'eau pour naviguer, il y en a pas de problème, nous autres. C'est quand le lac est haut où là la cote cent treize-cent quatorze (113 pi-114 pi) du niveau supérieur du réservoir frappe le bas de nos talus.

2610 Si c'est comme avant, c'est-à-dire qu'à partir de fin juin, l'eau commence à descendre, on subit l'érosion trois-quatre (3-4) semaines, après ça, ça va à l'automne. Après ça, ça gèle puis l'année, on retourne à l'année d'après.

2615 Donc ma question: est-ce qu'on a tenu compte de l'augmentation du nombre de jours-année où l'eau du réservoir frappe le bas des talus à cent treize-cent quatorze pieds (113 pi-114 pi), dans l'évaluation de l'augmentation de l'érosion de six (6 %) à huit pour cent (8 %)?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2620 Monsieur Arnaud.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

2625 La réponse serait oui. C'est que le niveau stabilisé à cent quatorze (114 pi), c'est de ça qu'on tire la conclusion à l'effet que les berges sensibles qui sont pas présentement actives le deviendraient davantage.

PAR M. YVES TRUCHON:

2630 C'est parce qu'historiquement, on a déjà eu des automnes, on appelait ça échapper le lac, le lac montait à cent quatorze et demi-cent quinze (114 ½ pi-115 pi), on a déjà vu peut-être cent seize (116 pi), c'est pas mesuré, mais dans les grands vents d'automne, dans une soirée, une nuit, mettons deux (2) jours, on avait plus de ravage que dans deux-trois (2-3) saisons où le niveau, ils l'échappaient pas.

2635

2640 Ça fait que là, c'est là qu'on met un peu en doute le un pour cent (1 %) d'augmentation d'érosion, parce qu'on se dit si durant la saison estivale, on est frappé par les vagues à la cote cent treize-cent quatorze (113 pi-114 pi), quatre-vingt-dix (90) jours plutôt que dix-huit (18) jours, on se trouve à vieillir nos rives de trois-quatre (3-4) ans dans une saison, là, si on se compare à l'érosion antécédente.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

2645 Madame la Présidente, dans le fond, ça confirme ce que je mentionnais hier. Souvent c'est des événements extrêmes, des tempêtes, des vagues importantes qui sont des facteurs qui contribuent davantage à l'érosion que le niveau stable du lac en tant que tel. Et c'est le cas au pourtour d'un lac, la plupart des rivages, c'est souvent le cas. C'est les événements exceptionnels qui font davantage de dommages, pour reprendre votre expression.

2650 Alors ça, au niveau du projet on n'y peut rien en tant que tel.

2655 Par contre, ce qu'on a vu hier, c'est que des berges avec des ouvrages de protection semblaient bien résister à ça et avec un niveau stable. Ça veut dire qu'on pourrait avoir des ouvrages bien performants et qui seraient utiles, parce que le niveau serait toujours au même endroit.

PAR M. YVES TRUCHON:

2660 C'est qu'on a un contentieux avec le ministère de l'Environnement sur la manière d'ajuster la stabilisation. Ils veulent pas qu'on fasse d'épis, on a réussi à en faire pratiquement de force.

C'est là que ça achoppe. Il y a maintenant un gestionnaire et des émetteurs de permis dans cette problématique-là.

2665 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quel genre d'aménagement que vous verriez et vos voisins aussi verraient, pour justement tenter d'atténuer cet impact-là?

2670 **PAR M. YVES TRUCHON:**

2675 Bien, on rêve pas en couleur, on veut pas la rive à l'époque, là. Mais ce qu'on veut, c'est que dans les zones sensibles que je vous ai indiquées, le permis de faire des épis, comme au lac Saint-Jean, pour contrer le vent dominant carrément et conserver le sable au maximum, et un remplissage du sable jusqu'à la cote cent quinze (115 pi), comme à l'époque.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2680 Vous l'avez déjà demandé, ça?

PAR M. YVES TRUCHON:

2685 Non, on sait pas à qui s'adresser. On a posé la question hier et on nous a dit que c'était l'Alcan dans le cas du lac Saint-Jean, et dans le cas du lac Kénogami, le gestionnaire, on cherche toujours, là.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2690 Donc il y a principalement deux (2) mesures, une mesure pour protéger des portions de rives de l'action des vagues, c'est ça que vous voulez faire, et pouvoir aller chercher un peu de sable qui est parti...

PAR M. YVES TRUCHON:

2695 Recharger les plages et faire des ouvrages conséquents avec les vents dominants pour préserver et stabiliser les berges. OK.

2700 On veut avoir une ouverture du ministère de l'Environnement en ce sens-là, ce qu'on n'a pas actuellement.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Donc on peut diriger la question du côté de monsieur Rochon, et ce sont habituellement des certificats d'autorisation qui sont contrôlés par la Direction régionale du ministère.

2705

Dans le cas particulier, bien entendu on a un cas particulier, c'est qu'on a une modification à la gestion du Kénogami qui est proposée, dans cette optique-là on a un changement appréhendé concernant la stabilité des rives. Est-ce que le ministère, dans une hypothèse où le projet se fait, est-ce que le ministère peut arranger quelque chose pour simplifier une procédure en vue de protéger les rives?

2710

PAR M. YVES ROCHON:

En fait, il s'agit de vérifier, c'est sûr que c'est une préoccupation qu'on va regarder, nous, lors de notre analyse environnementale. Et si effectivement, il y a des problématiques d'érosion qui seraient liées au niveau stabilisé, bien, on pourra regarder avec le promoteur s'il y a moyen de remédier à la situation ou de prémunir les berges.

2715

Maintenant, si c'est des problématiques d'érosion qui existent actuellement, bien, donc sont pas vraiment en fonction du niveau, le requérant, la personne n'a qu'à demander au ministère de l'Environnement un permis, et ce sera sujet, c'est comme un autre projet, il y a toute une procédure d'autorisation qui se fait par la Direction régionale qui va analyser le projet puis qui va donner les autorisations si le projet est sans impact sur l'environnement.

2720

C'est selon les critères du projet. Là, je peux pas aller, avec le peu d'information...

2725

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Effectivement, je pense que c'est quand même important d'en discuter, parce qu'on a un projet qui cause un impact sur la rive. C'est parce que le Guide d'aménagement des rives, de mémoire, je suis pas certain, parce qu'il y a une sorte de cheminement décisionnel en fonction du type de rive, etc., puis je suis pas certain que le cas présent soit dans le fameux arbre décisionnel du guide. Donc on a un cas un peu particulier dans ce cas-ci.

2730

C'est qu'on a une modification à un niveau de réservoir qui peut entraîner des modifications ou une accélération de l'érosion. Si on applique à la lettre le Guide d'aménagement des rives, les gens ici pourraient recevoir, en fait avoir une fin de non-recevoir à toute demande, dans l'hypothèse où le projet se fait.

2735

Donc ça reste embêtant, parce que, bon, ici, c'est beau, mais si les gens dans trois (3) mois ou dans deux (2) ans arrivent et se font dire non, parce que ça correspond pas au guide, ils vont être analysés doublement par le projet à ce moment-là?

2740

PAR M. YVES ROCHON:

2745

Bien, le guide, c'est un guide qui identifie certaines techniques de stabilisation de berges. C'est sûr que nous, dans notre politique, on favorise, dans la mesure du possible, des stabilisations de berges en utilisant des techniques végétales.

2750

Puis d'ailleurs ici dans la région, il y a eu beaucoup beaucoup d'expérimentation sur ces techniques-là, parce que suite au déluge, il y a eu beaucoup beaucoup de travaux qui ont été faits en utilisant ces techniques-là.

2755

Maintenant, c'est jugé, c'est un spécialiste du domaine qui peut regarder au niveau de la berge pour voir quelle est la technique la plus appropriée à utiliser pour stabiliser la berge et faire une demande en conséquence.

2760

Comme je vous dis, le guide ne fait que proposer, orienter des techniques, et c'est au propriétaire des terrains à faire les demandes et à identifier à l'aide de consultants ou de spécialistes du domaine de géomorphologie de proposer des projets au ministère de l'Environnement, simplement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2765

Attendez, là, on va faire une petite démarche complémentaire.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2770

Bon, sans nécessairement déposer le guide, on pourrait probablement, les annexes, du guide montrent le chemin décisionnel, qu'est-ce qui est faisable dans telle circonstance.

2775

Est-ce qu'il serait possible d'obtenir, comme document déposé, au moins les annexes du guide, le petit arbre décisionnel? Ça nous permettrait de voir et ça permettrait à monsieur de voir dans quelles circonstances le projet qu'il veut faire se grefferait...

PAR M. YVES TRUCHON:

Là, je m'excuse, c'est pas moi qui veux faire un projet, c'est eux autres, là.

2780 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Je comprends, là, mais dans votre préoccupation...

PAR M. YVES TRUCHON:

2785

Là, le fardeau, là, ce que j'aimerais souligner, c'est qu'au lac Saint-Jean, le fardeau de tout démêler ça, c'est l'Alcan qui l'a pris. Les coûts de stabilisation, c'est l'Alcan qui l'a pris. Puis le gestionnaire du lac, c'est l'Alcan.

2790

Nous, on se ramasse, au lac Kénogami, que le gestionnaire du lac-réservoir, on sait pas c'est qui. Quand c'est le temps de vendre l'eau, puis tout ça, on n'a pas le droit à aucune documentation, tout ça, mais quand c'est le temps de gérer les berges, et là, c'est des berges d'un réservoir, c'est pas les berges d'un lac, parce que c'est les berges d'un lac-réservoir, quand c'est le temps de gérer les berges, quand elles sont en roc, ça va bien, mais quand elles sont

2795

dans des zones sensibles, ce sont les propriétaires riverains qui perdent leur terrain, et je peux dire que les mesures de stabilisation des berges du ministère de l'Environnement, à date, dans les zones sensibles, elles sont nulles parce qu'il y en a pas eues.

2800

Les seules qui ont été faites, ce sont des initiatives de propriétaires riverains et ça a été à coup d'amendes.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2805

On est conscient de ça, et je pense que c'est quand même utile pour l'éclairage de tout le monde de déposer les annexes. On peut voir qu'est-ce qui est faisable dans le cas particulier, dans les textes des études d'impacts, on mentionne une plage naturelle.

2810

Bien entendu, nous sommes allés visiter notamment le secteur de la digue Ouiqui, et effectivement ça semble une plage naturelle, mais le matériel apparenté vient des talus.

2815

Donc ça veut dire qu'il y a un équilibre que je pourrais qualifier d'instable, c'est-à-dire que la plage, à un moment donné, se fait gruger, la falaise s'écroule, ça reconstitue un peu la plage dans un processus d'érosion qui forme, bon, le talus disparaît, on a une plage qui se forme. Mais on a un qualificatif de plage naturelle.

2820

Je veux quand même donner le maximum d'opportunité, je veux dire, si on peut avoir le cheminement décisionnel, on peut voir qu'est-ce qui est faisable selon les critères du ministère. Ça peut aussi à ce moment-là vous inspirer pour la seconde partie de l'audience dans laquelle vous venez présenter votre position sur le sujet qui peut reprendre, par exemple, les éléments que vous venez de mentionner.

PAR M. YVES TRUCHON:

2825 Ça va être l'objectif de notre mémoire, c'est de présenter au Bureau qu'il y a aucune mesure d'atténuation concernant les zones fragiles alentour du lac-réservoir. Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2830 Merci.

NATHALIE ARPIN

2835 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Nathalie Arpin s'il vous plaît.

PAR Mme NATHALIE ARPIN:

2840 Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2845 Bonsoir.

PAR Mme NATHALIE ARPIN:

2850 Ma première question, je vais vous la poser en tant que citoyenne. Moi, j'habite au 3351, rue Saint-Dominique. J'habite dans la zone qui est définie dans les études d'impacts comme étant un développement résidentiel futur. C'est plus futur, il y a maintenant quatre (4) maisons dans cette zone-là.

2855 On parle beaucoup, en parlant du 3351 du seuil, du dragage en seuil, mais il y a aussi d'autres travaux qui vont concerner cette rue-là, puis c'est la construction de la digue au Point bas numéro 1 qui va se trouver à être une nouvelle digue. On rallonge notre chemin de deux cents mètres (200 m).

2860 J'avoue que quand j'ai lu l'étude d'impact, j'ai appris que pendant un mois, il y aurait près de mille trois cents (1300) camions qui passeraient en avant de chez nous, alors qu'en ce moment, il y a à peu près cinq-six (5-6) autos par jour.

Le chemin actuellement, indépendamment de ce qui a été dit hier par le monsieur de la Ville, il est entretenu par la Ville. Puis ils ont de la difficulté à le maintenir carrossable; en ce

2865 moment, je peux vous dire que depuis un moment, ça prend quasiment un 4 X 4 pour circuler dans le chemin.

Ça a été réglé, mais il y a deux-trois (2-3) camions qui sont passés, les trous ont recommencé à apparaître. Alors moi, la question que je me pose, OK, on dit dans l'étude d'impact que c'est un impact qui va être mineur parce qu'ils vont mettre les mesures d'atténuation courantes en place puis que ça dure pas longtemps, puis que c'est local.

2875 Mais pendant ce mois-là où ces travaux-là vont avoir lieu, je suis pas sûr qu'il y a quelqu'un qui va vouloir venir rester dans mon coin de paradis, là. Moi, je me demande, qui va avoir la responsabilité de maintenir ce chemin-là carrossable alors qu'il va y avoir neuf (9) camions qui vont passer à l'heure, puis qu'ils sont pas capables en ce moment de maintenir quelque chose de potable alors qu'il y a à peu près juste la circulation locale?

2880 C'est qui qui va me garantir que je peux aller travailler le matin, puis qui garantit la sécurité de mes enfants? J'avoue que je m'interroge beaucoup, puis ça m'inquiète. C'est le "pendant" qui nous inquiète, nous.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2885 D'accord. Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2890 Alors madame la Présidente, je pense que la réponse, c'est nous, dans la mesure où on sera en charge des travaux, dans la mesure où, c'est-à-dire dans la mesure où Hydro-Québec serait en charge des travaux, ce serait le groupe en charge des travaux d'Hydro-Québec qui maintiendrait.

2895 Maintenant, je peux me prononcer au nom du MRN. Quel que soit l'entrepreneur qui exécutera ces travaux au nom du MRN, le MRN fera en sorte que le chemin dont vous parlez soit entretenu. S'il y a un nombre, sur une courte période, mais un nombre, six (6) ou huit (8) camions à l'heure qui passent...

PAR Mme NATHALIE ARPIN:

2900 Neuf (9), c'est écrit neuf (9).

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2905 Neuf (9), bien je me souvenais de huit (8), mais je pense que c'est aussi grave qu'il y en ait huit (8) ou qu'il y en ait neuf (9)...

PAR Mme NATHALIE ARPIN:

2910 En ce moment, qu'il y en ait seulement un (1) par heure, monsieur, ça dégrade le chemin, là.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2915 Alors c'est évident qu'il y aura des mesures de sécurité qui seront adoptées. Vous avez fait référence aux études d'atténuation, vous avez vu que dans tous les volumes, on a un chapitre consacré aux études d'atténuation, et nous veillons strictement à ce que nos entrepreneurs suivent scrupuleusement toutes les mesures d'atténuation.

2920 Je peux vous dire, madame, que si nous sommes entrepreneurs, nous avons actuellement en province, dans la province de Québec, un des meilleurs taux de respect et de non-accident à l'occasion de nos travaux.

2925 Donc nous sommes scrupuleux dans ce domaine-là. C'est ce que je peux répondre. Et évidemment, le chemin après les travaux sera remis en état.

PAR Mme NATHALIE ARPIN:

2930 Parce que vous dites que vous allez aménager des voies de dépassement dans le chemin; dans l'étude, il est pas question nulle part du fond du chemin. Le fond est en terre, je veux dire, c'est mou; en plus, les travaux vont avoir lieu, de ce que j'ai compris, soit à l'automne, soit au printemps, la période où le chemin est le pire. Je veux dire, ça défonce dans le jour, ça gèle la nuit, le matin on repart là-dedans, nous autres. On n'a pas tous des 4 X 4, là.

2935 Je me demande comment vous pouvez nous assurer de ça, là.

2940 Quand on lit dans l'étude d'impact que ça va augmenter les gaz à effet de serre, ça va détériorer la chaussée, ça augmente les risques de collision, puis qu'après, on lit comme impact mineur, c'est un petit peu inquiétant. Je comprends que vu l'ampleur du projet, c'est pas beaucoup, mais localement, pour nous, c'est majeur.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2945 Lorsque vous aménagez les chemins d'accès, bon, dans des chantiers, donc vous avez des spécifications à l'entrepreneur pour les sous-fondations et fondations du chemin. Donc j'imagine que vous devriez prévoir instinctivement la même procédure pour vous assurer que le chemin est carrossable, pour surtout le grand nombre de camions, donc ça peut impliquer de contrôler les sous-fondations et fondations actuelles du chemin dans votre projet, si je me trompe pas?

2950

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2955 Oui, monsieur le Commissaire, je pense que c'est évident que si nous utilisons un chemin pour faire passer des camions, pour faire de l'aménagement de digues, nous allons nous assurer que le chemin est carrossable, et nous allons faire du remblayage conséquent.

2960 Deuxièmement, bon, je respecte beaucoup la citation de madame, mais je voudrais la placer dans le contexte où, quand on fait une étude d'impact, on définit en général les impacts dus à un chantier. Et effectivement, les impacts dus à un chantier génèrent des gaz à effet de serre par la présence des camions qui ont des gaz d'échappement comme les voitures et tout. Alors je pense qu'au début, on définit les impacts, et puis ensuite, on regarde les mesures d'atténuation.

2965 Maintenant, il faut bien comprendre que nos mesures d'atténuation sont faites pour faire les travaux de la façon la plus efficace possible, la moins dangereuse possible, en respectant le plus les citoyens qu'on dérange et en remettant en état, et souvent quand on remet en état, bien finalement, on améliore, parce que des fois, on trouve des chemins qui sont dans des très mauvaises conditions.

2970 Alors je pense que, en tout cas, vous pouvez, je sais bien que vous avez que notre parole, mais vous pouvez nous faire confiance, on a des entreprises qui sont payées pour faire de l'audit sur nos travaux, et, je veux dire, on a un ministère de l'Environnement qui est finalement notre directeur de conscience et qui nous donne des directives, et il va nous suivre pendant les travaux, ça, c'est certain.

2975

PAR Mme NATHALIE ARPIN:

2980 Mais si je comprends bien, là, je veux dire, le jour que je peux pas sortir de chez nous, que le chemin est vraiment pas carrossable pour une voiture ordinaire, parce que les camions passent à peu près partout, c'est le MRN que j'appelle?

Est-ce qu'il y a des surveillants en période de chantier?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2985 Alors madame la Présidente, madame, en période de chantier, il y a des surveillants. C'est évident qu'il y a des surveillants. Et si vous êtes sur la voie de passage du chantier pour le Point bas numéro 1, vous aurez quelqu'un qui vous permettra de sortir de chez vous s'il y a un problème, vous inquiétez pas.

2990

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'il y aurait un numéro d'appel où les gens pourraient signifier des problèmes au cours du chantier?

2995

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3000 Absolument. Quand il y a un chantier dans une région, il y a toujours un numéro d'appel, il y a toujours une personne, une personne qui est chargée à plein temps de la communication avec la collectivité.

Donc il y a toujours une manière de nous joindre.

PAR Mme NATHALIE ARPIN:

3005

Et ça, c'est valable aussi pour ce qui va se passer au niveau du seuil, parce que nous, pendant un mois, on est entre les deux (2), là. Puis d'un bout à l'autre, on est bloqué.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3010

C'est valable pour tous les chantiers qui vont consister à ce projet, le seuil, tous les ouvrages autour du réservoir Kénogami et des ouvrages du Pikauba.

PAR Mme NATHALIE ARPIN:

3015

Je peux tu juste rajouter un petit volet à cette question-là?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3020 Allez-y.

PAR Mme NATHALIE ARPIN:

3025 C'est quoi les heures habituellement de chantier, c'est quoi les normes que vous respectez habituellement? Parce que moi, j'ai lu jusqu'à vingt-deux heures (22 h), là, c'est jusqu'à vingt-deux heures (22 h)? Et à partir de quelle heure?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3030 Je vais demander à Christiane Rompré de répondre.

PAR Mme NATHALIE ARPIN:

3035 Je sais que c'est des détails, là, mais pour le secteur, c'est important.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3040 En tout cas, souvenez-vous de la ligne Info, on vous donnera le numéro de téléphone, mais c'est comme ça qu'on informe sur les chantiers, une ligne Info.

PAR Mme CHRISTIANE ROMPRÉ:

Ligne Infoprojet.

3045 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors madame voudrait savoir, normalement, quelles sont les heures de chantier.

PAR Mme CHRISTIANE ROMPRÉ:

3050 Les heures normales de chantier, c'est de sept heures (7 h) le matin à dix-neuf heures (19 h) le soir.

PAR Mme NATHALIE ARPIN:

3055 Ça concerne le bruit aussi? Vous faites pas de travaux de nuit?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3060 Le dynamitage, etc.?

PAR Mme CHRISTIANE ROMPRÉ:

Les travaux bruyants sont réalisés le jour, effectivement.

3065

PAR Mme NATHALIE ARPIN:

OK, c'est parce que dans certaines places dans l'étude, c'est pour ça que je me questionne, c'est écrit jusqu'à vingt-deux heures (22 h).

3070

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Là, dans les travaux qui pourraient être faits jusqu'à vingt-deux heures (22 h), c'est des travaux au Pikauba. Mais dans une zone habitée, on dépassera jamais dix-neuf heures (19 h).

3075

PAR Mme NATHALIE ARPIN:

OK, c'est mieux. Puis j'imagine que la même chose s'applique pour ce qui va être la circulation sur la Saint-Dominique, parce que quand vous dites pendant la construction du seuil, vous allez sortir des matériaux humides, ça se passe pendant l'hiver, ça va geler, mais c'est pas grave, parce que vous allez mettre des substances déglaçantes sur le pont. C'est vous qui allez vous occuper de l'entretien pour qu'on puisse sortir de notre chemin, parce qu'il y a des bouts, cet hiver, où c'était glacé glacé, puis c'était normal, là.

3080

3085

Là, si on sort avec des camions qui dégouttent, à moins vingt (-20°), on se questionne encore pour cet aspect-là.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Alors on va prendre les problèmes un par un. Effectivement, s'il y a des travaux en hiver qui nécessitent du déglçage, ils seront faits en tenant compte évidemment des citoyens qui doivent aussi cohabiter sur la même route que nous. Si je me pose en entrepreneur, madame la Présidente!

3090

3095

PAR Mme NATHALIE ARPIN:

S'il y a quelqu'un qui peut nous garantir ça, puis en répondre après pendant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3100

C'est enregistré.

PAR Mme NATHALIE ARPIN:

3105 C'est beau. Ma deuxième question, c'est la géographe qui vous la pose. Ça concerne l'ensemble de ce que j'ai lu dans vos études d'impacts.

3110 Je m'interroge beaucoup, est-ce que vous avez de la documentation à l'Hydro qui explique sur quoi vous vous basez pour évaluer les impacts? Parce que comme quand on parle du Pikauba, j'ai de la misère à concevoir que l'impact au milieu biophysique est mineur voire négligeable dans certains cas, puis c'est tout le temps ça, vos conclusions.

3115 Est-ce qu'il y a quelque chose qui explique – je questionne pas les résultats – je me demande juste comment vous y arrivez. Est-ce qu'il y a des documents qui expliquent ça plus en détail que ce qu'on retrouve dans les annexes?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3120 OK, mais je pense qu'avant de parler des annexes, madame la Présidente, je pense que ça serait bon que madame, elle l'a peut-être fait d'ailleurs, se réfère au volume numéro 1 dans lequel...

PAR Mme NATHALIE ARPIN:

3125 Elle l'a fait, la madame.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3130 ... il y a la méthodologie. Donc la méthodologie est complémentée par une réponse à, je pense, le premier questionnaire des gens de l'Environnement qui ont posé d'ailleurs une question très pertinente sur la valorisation.

3135 Maintenant, je pense que, si vous voulez, monsieur Rougerie pourrait vous en donner un peu plus, parce qu'on met que des résumés des études, parce que c'est tout un long processus. Si vous êtes géographe, vous savez de quoi je parle.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

3140 Si vous me permettez, en fait, dans l'étude d'impact, au niveau de chaque tome, la méthode est explicitée d'une façon assez claire. C'est une méthode qui est répétitive, qui est systématique, qui utilise toujours les mêmes niveaux d'évaluation, peu importe, je veux dire, la méthode d'évaluation, de sorte que les résultats sont indépendants d'une certaine façon d'un contexte autre, c'est-à-dire, c'est pas une question de perception, là. C'est factuel.

3145 Donc oui, dans bien des cas, de par la méthode, les impacts sont considérés mineurs, moyens, peu d'impacts sont considérés majeurs en termes d'importance. C'est la méthode qui donne ça.

3150 Ce qui n'empêche pas que les impacts amènent des mesures d'atténuation.

PAR Mme NATHALIE ARPIN:

3155 Non, mais c'est parce que c'est ça, c'est que l'argumentation finit tout le temps par justifier les impacts par les mesures d'atténuation courantes. C'est parce que je me demande toujours comment qu'on arrive, parce que c'est probablement – je sais que si vous mettiez tout le détail de ce que vous étudiez, je veux dire, vos documents auraient pas trois cents (300) pages, mais probablement mille (1000), ça, j'en suis parfaitement consciente, j'en ai déjà fait moi-même des études d'impacts.

3160 Mais c'est parce que c'est peut-être l'argumentation qui est très très sommaire qui, moi, me questionne, à savoir comment il fait pour dire que c'est mineur, ça, alors que moi, ça m'apparaît comme majeur. Je me questionnais à savoir s'il y avait quelque chose plus explicite, s'il y en a pas, c'est beau, j'ai ma réponse.

3165 Si vous aviez des documents plus – pareil par rapport aux mesures d'atténuation courantes, j'ai lu ce qu'il y avait dans les annexes, mais concernant ce qui me préoccupe, moi, il y a un paragraphe. Ça répond pas à mes questions. C'est juste ça. Je me demandais s'il existait d'autres choses que ce qu'on peut trouver dans les annexes, des choses un peu plus détaillées.

3170 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Regardez madame la Présidente, moi, ça me fait plaisir personnellement de regarder à Hydro si on a une méthode plus détaillée et de vous la faire parvenir, pour la faire parvenir à madame.

3175

PAR Mme NATHALIE ARPIN:

C'est beau, merci.

3180 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Environnement, commentaire sur ce point?

PAR M. YVES ROCHON:

3185

Bien en fait, nous, je pense dans l'avis de recevabilité on a émis des commentaires. Maintenant, c'est assez technique, je voudrais pas non plus me lancer dans des débats d'experts en méthodologie d'évaluation environnementale. Je pense que l'ensemble de notre questionnement a été fourni lors de l'analyse de recevabilité, vous avez accès aux informations.

3190

De notre côté, nous, c'est sûr qu'on analyse la méthodologie, mais aussi il faut comprendre qu'évaluer un impact sur l'environnement, c'est aussi quelque chose qui fait appel à une expertise, aussi à du jugement, et la méthode ne fait que finalement avoir à refléter un fini, mais on voit souvent effectivement pas ce qu'il y a à l'intérieur. Il y a des réunions de comités, il y a des réunions, c'est difficile à définir des guides méthodologiques dans ce genre-là.

3195

Il y a beaucoup de littérature qui existe. Nous, au ministère de l'Environnement, on n'a jamais comme tel défini un guide là-dessus, parce que justement, c'est des éléments qui bougent beaucoup. Mais c'est un élément, je pense, qui se développe, qui s'améliore de plus en plus. Nous, au fur et à mesure qu'on aborde les projets, on travaille avec les promoteurs; c'est surtout qu'avec Hydro-Québec, on a des discussions souvent fort animées sur la méthodologie, et je pense que nous, comme plusieurs intervenants auprès d'Hydro-Québec, et eux autres mêmes à l'interne ont fait améliorer leurs méthodes.

3200

3205

Pour finir, je dirais, pour le Guide de mesures générales d'atténuation, effectivement, c'est des mesures qui sont définies à partir du Code de l'environnement de l'Hydro-Québec, qui sont le résultat aussi de travail, et de projets et de projets qu'eux ont faits, que nous on suit, que nous on contrôle.

3210

Comme dans ce projet-là aussi, que ce soit réalisé par Hydro-Québec ou une autre entreprise, le ministère de l'Environnement va agir un peu comme un chien de garde qui va s'assurer que ce qu'il y a dans l'étude d'impact, soit les mesures d'atténuation qui sont définies dans l'étude d'impact soient réalisées sur le terrain.

3215

Vous allez avoir une ligne du promoteur, vous allez avoir aussi, vous pouvez appeler au ministère de l'Environnement si vous sentez qu'il y a un problème, puis vous voulez avoir des explications, il va y avoir des gens à la Direction régionale qui vont être attirés probablement à ce dossier-là parce qu'il est gros, et qui vont aussi vous aider à cheminer puis à trouver des solutions à vos problèmes s'il y en a.

3220

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

3225

GILLES POTVIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

3230

Monsieur Gilles Potvin s'il vous plaît.

PAR M. GILLES POTVIN:

3235

Madame la Présidente, tout à l'heure, un peu auparavant on avait parlé, monsieur Forget avait parlé d'une option qui avait été envisagée par la compagnie BPR-Tecsult et qui indiquait que par rapport à l'option d'un couloir pour rendre l'eau au Saguenay, il n'y aurait pas d'avantage à faire de l'hydroélectricité.

3240

Alors je peux pas savoir si les autres options, ils ont envisagé de faire de l'hydroélectricité, maintenant je demande au promoteur, dans leur plan qu'ils sont en train d'élaborer je pense, est-ce qu'il est possible de convertir le futur barrage Pikauba après la construction pour en faire une centrale électrique?

3245

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors la question a déjà été adressée hier...

PAR M. GILLES POTVIN:

3250

Oui? Par quelqu'un?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3255

Oui.

PAR M. GILLES POTVIN:

3260

Ah! La réponse a été donnée?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3265

Oui, mais ça fait rien, on va la réentendre. Parce qu'elle est un petit peu différente, votre question. C'était: est-ce qu'ils veulent en faire...

PAR M. GILLES POTVIN:

3270

C'est que nous autres, on avait demandé à plusieurs reprises qu'il n'y ait pas de possibilité d'avoir une centrale électrique là, parce qu'on disait qu'on jouait davantage et on maintiendrait un niveau du barrage, du réservoir Pikauba à un niveau trop élevé pour assurer une certaine sécurité pour les gens en aval sur les rivières.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3275 D'accord.

PAR M. GILLES POTVIN:

3280 Ça a été répondu?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, mais ça fait rien, on va la réentendre.

3285 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Ça va être rapide. La réponse, c'est non. On fera pas de centrale hydroélectrique en aval du barrage de Pikauba.

3290 **PAR M. GILLES POTVIN:**

Non, mais est-ce que c'est possible de le convertir, même si vous en faites pas lors de la construction?

3295 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Attendez, je vais vous donner les deux (2) raisons. La première raison, c'est parce que le patron de fonctionnement du réservoir n'est pas propice à faire de l'électricité de façon rentable.

3300 La deuxième partie de la réponse, c'est qu'il y a eu un engagement du gouvernement à l'époque qu'il n'y aurait pas de production hydroélectrique.

PAR M. GILLES POTVIN:

3305 Bon, merci de la réponse. Ma deuxième, très rapide, le lac Kénogami est un réservoir présentement dont la superficie est soixante (60) fois plus petite que la superficie du bassin versant, bon.

3310 Le réservoir Pikauba, peut-être que la réponse, elle y est dans vos textes, la superficie du bassin versant du réservoir Pikauba, à quelle proportion par rapport, cette superficie du bassin versant par rapport au réservoir Pikauba?

3315 Parce qu'on sait très bien que le bassin versant du lac Kénogami étant tellement grand que c'est une contrainte très importante, le lac se vide très vite, il se remplit très vite – alors la proportion, ce serait intéressant de connaître la proportion du bassin versant par rapport au réservoir que vous allez construire, pour connaître quelles contraintes ça va constituer.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3320 Oui, on a expliqué hier que le bassin versant drainé par la rivière Pikauba jusqu'au réservoir, c'était vingt-deux pour cent (22 %).

PAR M. GILLES POTVIN:

3325 Plus grand?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3330 Qui contrôle. Attendez, on va me donner les chiffres.

PAR M. GILLES POTVIN:

Je parle de superficie.

3335 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3340 C'est à peu près sept cents kilomètres carrés (700 km²). C'est sept cent quatre-vingts kilomètres carrés (780 km²), le bassin versant de la Pikauba, jusqu'au barrage. Parce qu'il y a les trente kilomètres (30 km) pour arriver jusqu'au Kénogami.

Donc la proportion, c'est quinze (15 km²) sur sept cent quatre-vingts (780 km²).

PAR M. GILLES POTVIN:

3345 Ça fait quoi, là?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Ça, ça fait à peu près vingt-deux pour cent (22 %).

3350

PAR M. GILLES POTVIN:

Vingt-deux pour cent (22 %), la superficie du bassin versant serait vingt-deux (22) fois plus grande que la superficie du réservoir Pikauba?

3355

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3360 Quarante-huit (48) fois. La superficie du bassin versant contrôlé par le réservoir Pikauba, on aurait quinze kilomètres carrés (15 km²) sur sept cent quatre-vingts (780 km²). Donc ça fait quarante-huit (48) fois le bassin contrôlé par le réservoir Pikauba, c'est quarante-huit (48) fois sa surface.

PAR M. GILLES POTVIN:

3365 Est-ce qu'il va constituer aussi, ce bassin versant va constituer une contrainte, est-ce qu'il va constituer une contrainte comme actuellement, peut-être moins importante, mais est-ce que ça va être une contrainte importante quand même qui va faire qu'à un moment donné, vous allez nous dire: en raison de cette situation-là, on peut pas faire telle chose, on peut pas faire telle autre?

3370

Comme c'est le cas avec le bassin versant du lac Kénogami où on nous dit: il est tellement gros que ça met le gestionnaire dans une situation très difficile de gestion.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3375

Quand vous parlez d'une contrainte, c'est que vous voulez dire quoi, que le réservoir Pikauba va se remplir trop vite?

PAR M. GILLES POTVIN:

3380

Peut-être, c'est la question que je posais. Est-ce qu'il y a un risque qu'il se remplisse trop vite ou qu'il se vide trop vite, puis peut-être qu'il se remplisse trop vite, en raison de la superficie très grande du bassin versant de ce réservoir-là?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3385

OK. Le réservoir Pikauba, c'est justement un réservoir dont on assure – le gestionnaire va assurer dans le futur le plein contrôle. Il y a des portes qui permettent de le fermer et de l'ouvrir, donc il va y avoir un contrôle constant.

3390

En plus de ça, c'est un réservoir qui est destiné à la gestion et non pas à la production, OK. Donc le gestionnaire va pouvoir utiliser ce réservoir d'une part pour emmagasiner les crues de sécurité, ça, on se comprend, et d'autre part, pour exercer une gestion.

3395

Donc si vous voulez, il va être beaucoup moins sensible à ce que vous appelez la contrainte. Parce qu'il en a le plein contrôle et qu'il n'a pas les contraintes, les autres contraintes qu'il y a au lac Kénogami.

PAR M. GILLES POTVIN:

3400

Par rapport aux rivières ou par rapport aux producteurs électriques?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3405

Exactement.

PAR M. GILLES POTVIN:

3410 Bon. Alors tant mieux. On souhaite en tout cas qu'on nous réponde pas à un moment donné qu'il y a une contrainte là qui est importante et qui nous empêche d'obtenir les résultats que vous voulez obtenir en améliorant un peu la sécurité pour les populations et leurs biens.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3415 Merci monsieur Potvin.

SERGE FORGET

3420

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Serge Forget s'il vous plaît.

3425 **PAR M. SERGE FORGET:**

Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3430

Bonsoir. Je répète que le registre est ouvert, il reste une autre personne inscrite...

PAR M. SERGE FORGET:

3435 Je vais y retourner.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3440 Vous allez aller vous réinscrire?

PAR M. SERGE FORGET:

Oui, j'en ai encore quelques-unes.

3445 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais je vais quand même vérifier le nombre de personnes avant de vous donner la parole.

3450 Donc monsieur Claude Collard, est-ce qu'il est ici? D'accord. Madame Monique Laberge est inscrite, je l'avais appelée tout à l'heure? Monsieur Pierre Gauthier? Monsieur Christian Caron ou Gaston Hébert?

Alors donc, il reste une seule autre personne inscrite après vous, monsieur Forget.

3455

PAR M. SERGE FORGET:

3460 D'accord. Alors je veux faire un petit retour en arrière, très rapidement, pour introduire mon sujet. Hier, on a parlé de poisson, d'originaux, etc., et on a constaté dans le débat qu'il y a eu parce qu'il y a eu beaucoup d'informations qui se sont échangées ici, on était relativement précis par rapport aux inventaires, par rapport aux populations, par rapport au milieu naturel du futur réservoir.

3465 Et là, vous allez dire, bien, monsieur Forget, vous êtes peureux! Je veux revenir sur la crue maximale probable encore une fois et tantôt, monsieur Arnaud, vous nous avez dit que la crue maximale probable, bien, c'était théorique, que c'était une crue de projet.

3470 Mais j'imagine que si on a mis autant d'études, autant de calculs, autant de temps d'ordinateur pour calculer et simuler une crue maximale probable, c'est probablement un point important.

3475 Donc relativement lors d'une crue maximale probable, telle qu'on retrouve dans l'étude, on parle de deux mille quatre cents mètres cubes-seconde ($2400 \text{ m}^3/\text{s}$) qui pourraient se retrouver sur les deux (2) rivières.

Or ces deux (2) rivières-là comportent divers ouvrages, divers ouvrages qui pourraient se retrouver tôt ou tard en réfection majeure, soit en réfection de vannes ou autres, donc moins d'espace pour laisser passer les eaux.

3480 Or, est-ce que vous avez simulé une élévation, l'élévation des eaux des rivières aux Sables et Chicoutimi à divers niveaux, dépendamment du volume d'eau qui est relâché du lac Kénogami vers ces deux (2) exutoires-là, est-ce que vous avez mesuré l'impact sur la population qui serait touchée, combien de personnes, combien de résidences, etc., et quelle ampleur de dommages il y aurait à ces différents niveaux là, pour atteindre le deux mille quatre cents mètres

3485 cubes-seconde (2400 m³/s) finalement?

Avez-vous mesuré ça?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3490

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3495 Non, madame la Présidente, la crue, je veux répéter, parce que c'est très important comme concept, la crue de sécurité ou la crue maximum probable, c'est une crue théorique de conception.

3500 On fait des études de bris de barrage, ça, on fait des études de bris de barrage, mais on ne fait pas d'étude de dommages sur une crue de conception. Ça, c'est comme ça, c'est comme ça qu'on travaille.

3505 Parce que la crue maximum probable, si par hasard, il y avait une crue supérieure à celle de 96, et je vous rappelle que la crue de 96, on parlait, si ma mémoire est bonne, de deux mille huit cents mètres cubes (2800 m³/s) et puis on parlait d'une sortie de mille cent (1100 m³/s) sur la rivière Chicoutimi et de six cent cinquante (650 m³/s) sur la rivière aux Sables, dans la crue de 96, s'il y avait une crue supérieure, déjà en arrivant à la crue de 96, tout le plan des mesures d'urgence serait enclenché, les populations seraient évacuées.

3510 Donc on ne fait pas, si vous voulez, de simulation sur les dommages sur une CMP parce que c'est ce qu'on appelle une crue de conception. Bien avant qu'on arrive à un pourcentage de cette crue de conception, normalement avec le système qui est mis en place, toutes les populations à risque seront évacuées.

3515 Alors voilà, c'est tout ce que je peux répondre.

PAR M. SERGE FORGET:

3520 Et leurs biens, ça se calcule pas, ça?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Écoutez, je pense que...

3525 **PAR M. SERGE FORGET:**

Ça s'estime pas?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3530

Actuellement, on vit dans une collectivité, madame la Présidente, dans laquelle on a des lois qui protègent les citoyens et il y a la Loi sur la sécurité publique qui prévoit en cas de catastrophe majeure, la possibilité de dédommager les citoyens.

3535

Donc on s'en remet à cette loi.

PAR M. SERGE FORGET:

3540 Donc la population est moins importante que les poissons, c'est ce que je comprends!
Merci monsieur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3545 Complément d'information?

PAR M. YVES ROCHON:

3550 Je pense que si jamais il y a une crue qui dépasse celle de 96, vous avez compris dans le projet que les poissons aussi vont manger une claque!

PAR M. SERGE FORGET:

Oui, oui, ça, j'avais tout compris ça. En 96, ils en ont mangé une!

3555 **PAR M. YVES ROCHON:**

3560 Ils en ont mangé une. Donc il faut comprendre que si on dépasse 96, ce qu'on souhaite pas, il va y avoir des problèmes, puis il va y avoir des problèmes partout, parce que c'est pas rien que – une crue qui dépasserait 96, vous allez avoir des problèmes dans tous les sens, il y a pas un système d'égout qui va résister à ça, il y a pas un caniveau, il y a pas un ponceau qui va résister à ça, vous allez avoir des problèmes sur les routes, sur tout ça.

3565 C'est pour ça que dès qu'on approche 96, il va y avoir des mesures d'évacuation, parce que c'est vraiment un phénomène, un mégaphénomène, puis là, à ce moment-là, on parle plus de protéger des biens, on parle de protéger des vies humaines.

PAR M. SERGE FORGET:

3570 Mais lorsqu'on parle de 96, corrigez-moi si j'ai mal compris, là, mais on a toujours parlé qu'on atteindrait le seuil majeur d'inondation sur les deux (2) rivières.

PAR M. YVES ROCHON:

3575 C'est ça.

PAR M. SERGE FORGET:

3580 Or le seuil majeur d'inondation sur les deux (2) rivières, il y a beaucoup de population qui serait pas évacuée, beaucoup.

PAR M. YVES ROCHON:

Bien là, si on atteint des seuils majeurs d'inondation...

3585 **PAR M. SERGE FORGET:**

3590 À trois cent dix mètres cubes (310 m³/s) sur la rivière Chicoutimi, en tout cas par rapport à chez moi, là, à trois cent cinquante mètres cubes (350 m³/s), la rivière monte de sept pieds (7 pi) et j'ai un écart de vingt-cinq pieds (25 pi).

PAR M. YVES ROCHON:

3595 Si on dépasse le seuil mineur, la population, il va y avoir des automat d'appels qui vont être enclenchés. La population va être avertie. Si ça continue à monter, il y a d'autres mesures qui font qui avertissent la population.

S'il y a une problématique qui fait que ça monte encore, il y a un plan d'urgence qui va être mis en action, puis il va y avoir des mesures d'évacuation.

3600 Ce que je veux dire, c'est que là, on parle plus à protéger des biens, on parle à évacuer des personnes parce qu'on est rendu dans des crues exceptionnelles, puis plus on s'approche de la CMP, bien je vous dirais, moins il va y avoir de monde qui vont être sur place, là.

PAR M. SERGE FORGET:

3605 On va tous être rendu à Québec, là!

PAR M. YVES ROCHON:

3610 Peut-être juste rajouter! S'il y a une CMP ici, ça sera peut-être pas beau à Québec non plus. C'est très gros, là.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

3615 Pour tenter de remettre les choses en perspective, du côté de la sécurité publique, monsieur Langlois, vous, du côté de vos préoccupations par rapport par exemple, vous avez actuellement un exploitant des ouvrages, on parle aujourd'hui, donc qui est le ministère de l'Environnement, vos préoccupations du côté de la sécurité publique en rapport, vous avez encore en mémoire vous aussi les événements de 96, mais vos préoccupations face à
3620 l'exploitant par exemple, quelles sont-elles actuellement?

PAR M. RÉJEAN LANGLOIS:

3625 Bien évidemment, les préoccupations sont celles de protéger les personnes et leurs biens. Évidemment dans le cadre de ce projet-là, on le regarde et on l'analyse sous le critère d'éviter les dommages de 96.

3630 On a en mémoire, puis je vous inviterai à prendre connaissance, je regardais ça sur l'heure du souper, puis le bilan de la reconstruction, c'est huit cent quatre-vingt-seize (896) résidences qui ont été touchées, principales, sur la rivière Chicoutimi, incluant Laterrière et Chicoutimi, c'est quatre cent soixante (460), je crois, sur la rivière aux Sables, alors pour des dommages, puis de l'ordre, j'ai fait un petit calcul rapide, de quelque trente-trois millions de dollars (33 m\$).

3635 Ce qu'on souhaite avec ce projet-là, et ce qui nous est présenté, c'est qu'on passerait une crue équivalente à celle de 96 sans dommages. Alors pour nous, un projet comme celui-là, d'entrée de jeu, du côté de la sécurité des personnes, puisque c'est l'objectif de notre loi, bien évidemment que ça va dans le gros bon sens.

3640 Par ailleurs au chapitre de la planification, de la préparation de l'intervention et du rétablissement en matière de sécurité civile, on n'est plus en 1996. Les choses ont bien changé au Québec.

3645 Il y a une Loi sur la sécurité des barrages, il y a un Règlement sur la sécurité des barrages qui fait en sorte d'une part que les gestionnaires d'ouvrages doivent déposer auprès des municipalités, même si elles connaissent déjà les études de submersion, elles doivent déposer un sommaire du plan de mesures d'urgence qui inclut les zones inondables, et le devoir que les municipalités et les autorités régionales auront en regard de la Loi sur la sécurité civile, ce sera de prendre en compte l'ensemble de ces informations disponibles et d'évaluer, et bien
3650 évidemment les impacts en regard du milieu, les impacts, et de prévoir des objectifs de protection et des actions concrètes qui devront être consignées dans un schéma de sécurité civile.

Et ça, c'est nouveau, c'est la Loi sur la sécurité civile.

3655 Donc d'une part, on est outillé, il y a le gestionnaire des ouvrages de retenue qui a des
responsabilités, elles sont déjà engagées, il y a des acquis depuis 1996. Moi, j'étais au ministère
de l'Environnement à l'époque, et j'étais porte-parole de la Direction de l'hydraulique ici en région
avant, de 86 à 96, donc fort longtemps. Nous avons toujours eu des liens d'étroite collaboration
avec le milieu, je pense qu'indéniablement, le comité qui est en place, moi, ça fait quinze (15) ans
3660 que je participe à cette table-là depuis 1986, ça existait avant. Donc la relation entre le
partenaire qui est le gestionnaire des ouvrages du Kénogami et le milieu est fort importante.

 On a un système d'alerte qui existe également qui est un acquis, système d'alerte aux
riverains. On y a collaboré, il est en place, on a un programme de surveillance de la crue
3665 printanière avec le gestionnaire. Il y a des acquis et on nous indique dans l'étude d'impact qu'on
va collaborer avec le ministère de la Sécurité publique pour l'élaboration d'un plan d'intervention
spécifique pour bris de barrage ou pour les crues importantes qui pourraient survenir, donc nos
attentes en ce sens-là, en matière de sécurité, le gestionnaire en a une responsabilité, mais
également le milieu a une responsabilité importante, et ça, c'est en devenir.

3670 En tout cas, au plus loin, mettons en 2004, donc il y aura les schémas de sécurité civile
qui vont être confectionnés par les autorités régionales qui maintenant est devenue la MRC Fjord
du Saguenay en matière de sécurité civile. D'autre part, Ville de Saguenay qui est une nouvelle
réalité a aussi un statut d'autorité régionale et devra elle aussi aborder la prise en compte du
3675 risque majeur que représente le réservoir Kénogami. La preuve en est faite en 96 que ça
représente un risque majeur de sinistre, on s'obstinera pas là-dessus.

 Donc la table est bien montée, je pense, puis ce qu'on attend du gestionnaire, bien, c'est
finalement de continuer à collaborer, parce que c'est une collaboration qui existe depuis fort
3680 longtemps et qui est d'autant plus, mentionnons-le encore, sous le signe de la transparence, par
l'intermédiaire du Règlement sur la sécurité des barrages qui, on le mentionnait dans le rapport
de la Commission Nicolet, bon, les études de submersion, bris de barrage, la commission
dénonçait le fait que ce soit pas communiqué aux citoyens, ces informations-là.

3685 Donc la Loi sur la sécurité des barrages et le règlement garantissent ce sommaire-là du
plan de mesure d'urgence un caractère public, puis les informations qui y sont contenues. Quant
aux zones d'impact identifiées, bien, ça va faire l'objet d'une communication publique de la part
du gestionnaire du ministère de l'Environnement, du Centre d'expertise hydrique, je pense que
depuis 1996, j'ai été impliqué personnellement avec les gens de la Direction régionale et du
3690 Centre d'expertise hydrique dans l'élaboration de la mise en place notamment du système
d'alerte aux riverains.

 La Direction régionale, avec l'appui du Centre d'expertise, a contribué à l'élaboration d'un
plan de communication de visites des barrages, des installations, la ligne d'information sur les
3695 niveaux et débits du lac Kénogami. Donc il y a des choses et des acquis, puis on n'a aucune
raison de croire qu'à partir du moment où, si le projet se réalise, on nous indique dans l'étude
d'impact, pour notre part, en ce qui concerne le ministère de la Sécurité publique, qu'on entend
nous associer à la mise en place d'un plan d'intervention spécifique, on va très certainement y
collaborer d'une part.

3700

Mais d'autre part, et je le rappelle, il y a une obligation de résultat qui découle de la Loi sur la sécurité publique qui va exiger des autorités régionales d'avoir des objectifs de protection et des actions concrètes. Dans ce sens-là, c'est une responsabilité partagée, voilà!

3705

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Je vous remercie.

3710

PAR M. SERGE FORGET:

Peut-être une précision, je pourrais demander à monsieur Langlois?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3715

Oui.

PAR M. SERGE FORGET:

3720

Le PMU ou le Programme de mesures d'urgence dont vous faites référence, par rapport au Pikauba et au lac Kénogami, seront déposés quand?

PAR M. RÉJEAN LANGLOIS:

3725

Bien, par rapport au Kénogami, je répondrai pas à la place du Centre d'expertise, mais c'est en devenir très prochainement quant au dépôt des sommaires des plans de mesures d'urgence auprès des municipalités concernées. On corroborera sans doute ma réponse.

3730

Quant au Pikauba, bien, l'obligation qui sera faite au promoteur avant la mise en exploitation, de mémoire, ils doivent être également disponibles.

PAR M. SERGE FORGET:

Donc avant la fin de la construction?

3735

PAR M. RÉJEAN LANGLOIS:

Mais pendant la construction, il y a un plan de mesures d'urgence temporaires qui est prévu et en ce sens-là, c'est des choses qui nous satisfont.

3740

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Lafleur.

PAR Mme JULIE LAFLEUR:

3745

Le Centre d'expertise hydrique avait pour mandat de compléter son sommaire du plan de mesures d'urgence actuel pour le mois d'avril et de remettre à la municipalité dans les plus brefs délais. Alors le sommaire est complété et va être acheminé aux municipalités incessamment.

3750

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

PAR M. SERGE FORGET:

3755

Ça devrait être rendu public quand?

PAR Mme JULIE LAFLEUR:

3760

C'est ça, je peux pas vous dire, mais dans les mois qui vont suivre, là.

PAR M. RÉJEAN LANGLOIS:

3765

Peut-être un complément d'information en regard de la crue maximale probable de deux mille quatre cents mètres cubes (2400 m³/s), les répartitions, mille deux cents mètres cubes (1200 m³/s) sur chacune des rivières! On indiquait dans l'étude d'impact qu'on avait pris en compte les considérations de sécurité publique pour la répartition de ces débits-là et effectivement, moi, j'ai été consulté, puis les villes l'ont été également, quant à la nécessité de s'assurer d'avoir des voies de sortie pour l'évacuation.

3770

Donc la route 175, c'est absolument nécessaire, à mille deux cents mètres cubes (1200 m³/s), plus haut que ça, la 175 est menacée et elle nous empêche de recevoir de l'aide de Québec ou de s'en aller vers Québec. Donc la nécessité de protéger cet axe routier là demeure primordiale.

3775

Par ailleurs, le pont de la route 170 à proximité de l'autoroute, ce pont-là doit être également protégé, parce que plus haut que mille deux cents mètres cubes (1200 m³/s), il risque d'y avoir du refoulement qui permettrait à l'eau de déborder finalement vers l'aile gauche et se diriger vers le centre-ville d'Arvida. Et bien sûr le pont de la rivière en aval sur la route 170 à Jonquière, évidemment que ce pont-là, il peut passer pas mal plus d'eau que mille deux cents mètres cubes (1200 m³/s).

3780

3785

Donc les considérations de sécurité en regard de la CMP, du partage des débits, mille deux cents mètres cubes (1200 m³/s), jusque là, on tient compte de la répartition. Mais après ça, comme monsieur l'indiquait, le contrôle, on vit avec les éléments, puis on essaie – ce qui doit être fait a été fait bien avant, pour assurer la sécurité des personnes avant toutes choses.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3790 Finalement, est-ce que vous êtes en avance par rapport à d'autres régions du Québec, étant donné que vous avez vécu un événement dramatique, là?

PAR M. RÉJEAN LANGLOIS:

3795 On dira pas qu'on est en avance, non, non. Il y a d'autres expériences sur des bassins versants qui sont même gérées par le ministère de l'Environnement, du Centre d'expertise hydrique du Québec, où il y a des comités de bassins où il y a des plans d'intervention spécifiques pour faire face à des situations de sinistre potentiel qui sont déjà en place. Du côté de la Saint-Maurice notamment, Hydro-Québec, bon, il y a à plusieurs endroits au Québec, on essaie de prévenir et de faire face à la musique, de planifier la réponse le mieux possible.

3800

 Mais il reste encore beaucoup de choses à faire, puis le cadre, évidemment l'expérience passée, puis ce qui s'en vient, va nous permettre d'avancer davantage.

3805 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 C'est bien, merci. Monsieur Forget.

PAR M. SERGE FORGET:

3810 Merci. En fait, vous comprenez que toutes ces questions-là sont relatives à l'événement qu'on a connu en 96, c'est-à-dire qu'on a eu suffisamment d'eau pour remplir nos maisons ou presque sur la rivière Chicoutimi et aux Sables, en 96. Monsieur Langlois a fait référence à la quantité de maisons qui ont été touchées.

3815 Et le fait d'installer un second réservoir en haut, si on en perd aussi le contrôle, on imagine qu'est-ce qui pourrait se passer. Donc toutes ces questions-là sont relatives à ça et on a un peu d'inquiétude, puis on veut se rassurer face à ce qu'on veut réaliser là-bas.

3820 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Est-ce que vous êtes rassuré par rapport à ce qui a été dit?

PAR M. SERGE FORGET:

3825 On va analyser, on va décanter tout ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3830 Est-ce que vous avez d'autres questions?

PAR M. SERGE FORGET:

Oui, relative à un gardien, on a parlé d'un gardien...

3835 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Juste une minute, monsieur Forget. Parce que vous pourriez vous réinscrire. Il reste monsieur Collard...

3840 **PAR M. SERGE FORGET:**

C'était ma deuxième.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3845

Ah c'était votre deuxième, d'accord!

PAR M. SERGE FORGET:

3850

C'est la réponse qui a été longue. Donc relativement à un gardien qui semble-t-il serait résidant à plein temps au barrage Portage-des-Roches, si on a bien compris, ce sera pas seulement durant les crues prévisibles où il va être présent à plein temps, bon on veut savoir ça.

3855

Et quelle sera sa latitude, quel sera son travail, à quoi ça va consister, sa responsabilité, face à un système de gestion qui va utiliser du micro-ondes pour l'ouverture des vannes, qui va être probablement situé à Québec, j'imagine?

3860

Donc quelle sera sa responsabilité? À quoi va-t-il servir, cet individu-là qu'on appelle le gardien? Et y en aura-t-il un aussi au Pikauba ou ce sera le même qui devra contrôler les deux (2)?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3865

Monsieur Arnaud d'abord.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3870

Je voudrais demander à l'exploitant de répondre. Nous, on ajoutera des éléments de réponse si on a des choses concernant la fameuse micro-ondes.

PAR Mme JULIE LAFLEUR:

3875

Je pense que c'est un peu difficile pour nous aussi de répondre sur la future gestion du réservoir Pikauba, puis exactement qu'est-ce qui est prévu pour l'ouverture des vannes à distance. Ça, je pense que ça fait plus partie du futur projet.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3880 Alors je vais demander à Robert Piché de nous expliquer un petit peu comment ça va fonctionner.

3885 D'ailleurs, on parle de commande à distance et tout ça, on pourrait peut-être, si vous êtes d'accord, en profiter, on a fait une petite présentation sur la gestion prévisionnelle améliorée, c'est un sujet qui est un sujet qu'on a étudié.

Alors si Robert pouvait répondre à la définition du gardien un petit peu?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3890 D'accord. Mais avant de faire une présentation plus longue, là, je vais quand même demander à monsieur Collard qui est dans la salle, s'il a plusieurs questions à poser? Deux (2)?

3895 Est-ce que vous allez vous réinscrire après monsieur Collard? Non, deux (2), d'accord. Puis monsieur Forget...

PAR M. SERGE FORGET:

Ça, ce sera ma dernière.

3900 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va être votre dernière pour ce soir...

PAR M. SERGE FORGET:

3905 De toute façon même pour demain soir, parce que j'ai regardé, parce qu'il y a beaucoup d'éléments de réponse qui sont rentrés sur mes autres questions. Donc, on va décanter ça, puis on va en parler dans le mémoire tout simplement.

3910 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Parce que là, il n'y a que deux (2) personnes inscrites, alors à ce moment-là, on va pouvoir fermer ce soir, quitte à travailler un petit peu plus tard, ça va?

3915 **PAR M. SERGE FORGET:**

Pour moi, ça irait avec la réponse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3920

Alors on va vous entendre.

PAR M. ROBERT PICHÉ:

3925

Je pense qu'on m'a demandé de parler des améliorations qui ont été apportées par la phase 1. Actuellement, on a implanté des vannes qui sont télécommandées à Portage-des-Roches et à Pibrac, et les vannes peuvent être commandées à partir du centre de contrôle Pibrac à Pibrac ouest et à partir du centre de contrôle de Portage-des-Roches.

3930

Indépendamment de l'endroit à l'autre, OK, ce qui signifie qu'un seul gardien peut opérer les vannes des deux (2) ouvrages.

3935

Et ce qu'on a prévu pour la phase 2, je pourrais parler aussi du système de communication qui est prévu. Cette ouverture de vannes là, c'est des automates programmables qui sont dédoublés, c'est-à-dire que tous les systèmes de commande sont dédoublés. S'il y en a un qui est en panne, automatiquement un second prend la charge de l'autre et peuvent en plus être opérés d'une façon manuelle par l'opérateur.

3940

Donc c'est un système qui est à très haute sécurité, et la communication entre Pibrac et Portage-des-Roches est assurée de deux (2) façons: une par radio qui permet d'opérer les vannes à partir des deux (2) endroits et l'autre par lien téléphonique terrestre dédié, c'est-à-dire réservé pour cette opération-là.

3945

En ce qui concerne l'opération sur Pikauba, ce sera aussi un même système qui va être utilisé, c'est-à-dire dédoublé. C'est exactement le même système qui va être dédoublé. Il y a un lien par radio avec une antenne qui va être construite sur une montagne qui s'appelle, près du lac Martel, à mi-chemin entre le réservoir Pikauba et Portage-des-Roches, de telle sorte qu'on pourra contrôler les vannes à Pikauba à partir de Portage-des-Roches ou de Pibrac.

3950

Maintenant, en ce qui concerne le système de gestion prévisionnelle, présentement c'est l'exploitant qui va l'utiliser à partir de Québec, oui.

PAR M. SERGE FORGET:

3955

Mais en situation de système de gestion prévisionnelle, le gardien aura-t-il une responsabilité, aura-t-il une latitude à ouvrir des choses, si jamais par exemple Québec finirait par dormir au gaz?

PAR Mme JULIE LAFLEUR:

3960

Mais je pense que ça serait peut-être important de définir un système de gestion prévisionnelle, parce qu'actuellement, on a un système de prévision, je sais pas, peut-être que Richard serait mieux habilité à répondre.

3965 **PAR M. RICHARD TURCOTTE:**

Donc depuis l'après-96, au ministère de l'Environnement, au Centre d'expertise hydrique, on s'est traité d'un système de prévision.

3970 Donc depuis l'après-96, il y a un système de prévision hydrologique qui permet d'avoir une idée des débits et des apports qui sont prévus dans le futur.

Il y a eu aussi une modernisation de l'ensemble des stations de mesure et de la météo sur le bassin versant du lac Kénogami et ainsi que des mesures des stations de mesure hydrométrique sur le bassin versant. Ce qui fait qu'actuellement, il y a un total de trois (3) stations de mesure en rivière, une sur la Cyriac, une sur la Pikauba, une sur la rivière aux Écorces.

3975 Il y a des mesures de niveau au lac Kénogami et il y a des mesures de débits sortants dans les rivières qui sont toutes installées sur le principe de la redondance. C'est-à-dire qu'il y a deux (2) moyens de transmission des données, alors un moyen par satellite ou par téléphone, ou lorsque c'est pas possible par téléphonie satellitaire, il y a les appareils qui permettent de prendre les mesures sont en double. C'est-à-dire qu'il y a deux (2) mises à l'eau, deux (2) appareils qui enregistrent les mesures.

3980 Il y a des mesures de niveau au lac Kénogami et il y a des mesures de débits sortants dans les rivières qui sont toutes installées sur le principe de la redondance. C'est-à-dire qu'il y a deux (2) moyens de transmission des données, alors un moyen par satellite ou par téléphone, ou lorsque c'est pas possible par téléphonie satellitaire, il y a les appareils qui permettent de prendre les mesures sont en double. C'est-à-dire qu'il y a deux (2) mises à l'eau, deux (2) appareils qui enregistrent les mesures.

3985 Donc des informations qui sont disponibles pour connaître en temps réel ce qui se passe sur le bassin et des informations de prévision qui permettent d'anticiper aussi ce qui s'en vient.

Et sur les bases de ça, la personne qui est en charge de la gestion, l'ingénieur qui est de garde à Québec et qui peut s'appuyer sur une équipe de personnes qui lui transmettent ces données, qui s'assurent que ces données-là sont toujours disponibles, qui fournissent les prévisions, bien, il est en mesure de porter un jugement et de prendre la décision.

3990 Alors actuellement, donc on a un système de prévision et une interprétation humaine à partir de tout ça pour prendre une décision.

PAR M. SERGE FORGET:

4000 L'ingénieur de garde qu'on parle, c'est un ingénieur qui est de garde vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), sept (7) jours sur sept (7), trois cent soixante-cinq (365) jours par année?

PAR M. RICHARD TURCOTTE:

4005 Effectivement, il y a en fait une équipe de cinq (5) ingénieurs qui sont en rotation à chaque semaine, et lorsqu'un ingénieur est de garde, il est de garde sept (7) jours sur sept (7) toute la semaine, vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24).

4010 Et lorsqu'il y a des événements majeurs qui s'installent, ses équipiers, ses collègues deviennent aussi de garde et selon la procédure que Julie Lafleur vous a présentée tout à l'heure.

PAR M. SERGE FORGET:

4015 Mais qui est-ce qui informe l'ingénieur qu'il se passe quelque chose au Saguenay alors qu'il dort à Québec à partir de neuf heures (9 h) le soir jusqu'à six heures (6 h) le lendemain matin?

PAR M. RICHARD TURCOTTE:

4020 Parmi le protocole de ce que doit faire l'ingénieur de garde, il a accès à des bases de données, à des logiciels qu'il consulte régulièrement, incluant le soir avant de se coucher évidemment, et il a aussi des informations sur la prévision, ce qui s'en vient, donc il est au courant s'il doit être plus alerte ou non.

4025 Et outre ça, il y a des systèmes d'alerte qui lui envoient, qui peuvent lui envoyer des signaux automatiques si certains seuils sont dépassés.

4030 Donc Julie, tu pourrais préciser la procédure exactement, mais il y a des seuils et donc le système informatique est en mesure de prévenir cette personne-là à l'aide d'alerte, en plein milieu de la nuit si c'est nécessaire.

PAR M. SERGE FORGET:

4035 Parce qu'on se souviendra qu'en 96, il y avait eu un manque d'information qui était rentrée pour prendre les décisions à temps.

PAR M. RICHARD TURCOTTE:

4040 Je veux pas revenir sur 96, d'ailleurs j'y étais pas à ce moment-là.

PAR M. SERGE FORGET:

On commentera pas ça.

4045 **PAR M. RICHARD TURCOTTE:**

Mais ce que je veux vous dire simplement, depuis 96, il y a une nette amélioration, une nette modernisation des équipements dont on dispose.

4050 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

4055

Bon alors, on fait notre présentation?

PAR LA PRÉSIDENTE:

4060

Oui, s'il vous plaît. Restez là, ça concerne justement...

PAR M. SERGE FORGET:

4065

Ah oui, bon, merveilleux.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

4070

Je vais être accompagné par monsieur Luc Roy qui est hydraulicien, qui va participer à cette présentation.

4075

Donc on va vous présenter, c'est une présentation très vulgarisée sur la gestion prévisionnelle, mais c'est pour fins de compréhension de votre part, vers quoi on s'en va. Je dois dire qu'il y a très peu d'amélioration par rapport à ce que notre Centre d'expertise hydrique fait en ce moment, c'est peut-être l'aboutissement de toutes ces recherches, de toutes ces années d'expérience.

Alors les outils pour la gestion prévisionnelle sont composés de stations de prises de données. Alors il y a des stations météorologiques et il y a des stations de débits.

4080

Les stations de météo, bien, ça prend la météo, la pluie, le vent, etc. Les stations de débits, ça prend le débit des rivières. Et donc, ça permet de fournir des données en temps réel.

4085

Le deuxième outil de la gestion prévisionnelle, c'est ce qu'on appelle le modèle Hydrotel, des apports. Essentiellement, il permet de déterminer les apports d'un bassin versant vers un lac ou une rivière.

4090

Finalement, il y a des outils d'aide à la décision dans cet outil de gestion prévisionnelle qui sont finalement des logiciels qui traitent de l'information et qui font la mise en place de scénarios, qui développent des scénarios pour en arriver à donner des informations sur, en fonction de certains scénarios, l'analyse de certaines conséquences. Et ensuite, on aura une petite conclusion.

4095

Alors les stations de prises de données, vous vous souvenez, on a parlé des stations météo, donc vous voyez là-haut le lac Kénogami. Donc je vais commencer par celle-là.

Il y a une nouvelle station de débits qui va être située après le coude de l'intersection de la Pikauba et de la rivière aux Écorces. Ça, c'est une station de débits qui est très intéressante,

parce qu'elle va permettre de capter pratiquement quatre-vingts pour cent (80 %) des débits entrant au lac Kénogami.

4100

Avec ce qui existe sur la rivière Cyriac actuellement, on a donc cent pour cent (100 %) des débits dans les rivières.

4105

Il y a donc une nouvelle station, alors la nouvelle station future, barrage de Pikauba, évidemment, comme au barrage de Pikauba, on va avoir un aménagement, on va mettre une nouvelle station, il y a une nouvelle station météo qui va être située à la rivière aux Écorces, et puis, bien, il y a aussi cinq (5) stations de débits actuellement existantes, et j'ai parlé de la nouvelle station de débits sur l'embouchure de la rivière Pikauba qui va prendre quatre-vingts pour cent (80 %) des apports du Kénogami.

4110

Et il y a deux (2) nouvelles stations de débits au futur barrage de Pikauba.

4115

Donc vous voyez, globalement, on ajoute cinq (5) nouvelles stations dans le bassin versant. Ça veut dire qu'on a maintenant un bassin versant qui peut nous donner de l'information en temps réel de façon assez complète.

4120

Alors la station météo, tout à l'heure mon collègue vous parlait de satellite et tout, bon bien, vous voyez, une station, c'est une cabane dans laquelle il y a tout un tas d'appareillage, des thermomètres, des anémomètres, des girouettes, etc., tout ça, ça part d'un satellite, ce satellite transmet des informations à un centre et là, le Centre de Marseille, c'est un centre qui est situé à Montréal, ça, c'est le système d'Hydro-Québec, et puis ces informations sont transmises à un ordinateur, et l'ordinateur tourne et trie toutes ces mesures.

4125

Alors le modèle Hydrotel! Alors le modèle Hydrotel, c'est un modèle informatique, on a dit tout à l'heure qu'il allait nous permettre d'établir les apports. Il est basé, il y a des intrants dans ce modèle. Alors les intrants, c'est les grilles de prévision d'Environnement Canada aux douze (12) heures sur un pas de trois (3) heures. C'est-à-dire pour les douze (12) prochaines heures, et puis on a des prévisions pour toutes les trois (3) heures. Ça, vous savez, les grilles d'Environnement Canada aujourd'hui, vous trouvez tout ça sur internet, il y a pas tellement de problème.

4130

Et puis ensuite, l'autre intrant, c'est bien sûr tout ce qu'on vient voir sur le bassin versant, c'est toutes les données réelles sur le bassin versant à toutes les heures à partir des stations.

4135

C'est quoi les caractéristiques de ce modèle, qu'est-ce qu'il a de spécial? C'est un modèle qui subdivise le bassin en une multitude de petits bassins versants. Il tient compte des pentes, il tient compte de la nature du terrain, il peut tenir compte de la hauteur de neige, il peut tenir compte de tout un tas de caractéristiques et là, vous voyez, vous avez, d'un côté, le schéma en bleu, que vous avez en bleu, c'est par exemple le bassin versant du lac Kénogami et toutes les différentes pentes.

4140

Si on prend l'autre, on a le bassin versant du lac Kénogami et toutes les différentes altitudes. Alors tout ça, c'est des intrants qui permettent de calculer les apports. Quand on a les pentes, on peut déterminer les apports.

4145 Ensuite, en bas, vous avez toutes les caractéristiques qui rentrent dans le modèle. Donc, je passe, parce que ça, ça devient très technique.

4150 Quels sont les extrants? Alors les extrants sont des apports instantanés aux trois (3) heures pour les quatre (4) prochains jours. Et ensuite, aux vingt-quatre (24) heures. Alors c'est intéressant, parce que les extrants du modèle, à partir de données que vous recevez toutes les heures, il vous permet de dire, cette heure j'ai eu tel apport, et je suis capable de faire des prévisions pour trois (3) heures, six (6) heures, tout ça pendant les quatre (4) jours qui viennent.

4155 Alors mon collègue va vous faire un exemple, il va vous montrer un exemple de ce que fait Hydrotel. C'est un peu technique, mais vous allez voir, c'est intéressant.

PAR M. LUC ROY:

4160 Oui. Donc nous voulions vous présenter quelques résultats préliminaires qui résultent des études qui sont actuellement en cours, et pour faire le lien avec la description qui a été présentée par monsieur Arnaud, donc les simulations actuelles tiennent compte d'abord pour un horizon des trois (3) premiers jours, d'une précision supplémentaire qu'on peut avoir à propos de la prévision des apports.

4165 Donc sur la première figure qu'on montre ici, c'est une comparaison des débits simulés par le modèle comparativement aux débits réels observés à la station hydrométrique de la rivière aux Écorces, donc avec, en rouge, les débits simulés par le modèle Hydrotel et en bleu, les apports réellement observés à cette station-là.

4170 Donc les résultats qu'on peut observer à ce niveau-là montrent généralement une bonne représentation par le modèle des apports réels observés à cette station.

4175 Toutefois, on note certaines différences à certaines époques. Dans certains cas, les différences sont mineures, dans d'autres cas les différences sont plus importantes. Toutefois, on aimerait souligner que cette simulation-là qui porte sur les années 97-98 ne prend pas en compte les améliorations potentielles qui peuvent découler d'un ajustement en temps réel des paramètres du modèle, suite aux écarts qu'on pourrait observer dans les premières heures d'une crue.

4180 Par la suite, comme il a été mentionné par monsieur Arnaud, les prévisions des apports, pour les jours sur un horizon plus lointain, vont se faire aux vingt-quatre (24) heures. Et j'aimerais vous présenter plus en détail la simulation qui a été faite au pas de temps de vingt-quatre (24) heures, notamment pour un événement qui va vous intéresser sûrement, c'est-à-dire la crue de juillet 96.

4185

Donc cette fois-ci, le modèle utilise des précipitations à un pas de temps de vingt-quatre (24) heures pour l'année hydrologique 1995-96.

4190 Et à nouveau, on a noté une très bonne représentation par le modèle des débits simulés comparativement aux débits réellement observés lors de cet événement pour un pas de temps de vingt-quatre (24) heures. Un pas de temps de calcul de vingt-quatre (24) heures.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

4195 Merci. Alors on continue et on termine très rapidement!

4200 Alors l'outil suivant, c'est le logiciel d'aide à la décision. Alors c'est un outil qui établit des scénarios à long terme qui sont basés sur la climatologie des quarante (40) dernières années. Alors évidemment, c'est de la simulation, donc c'est comme ce qu'on a fait pour les débits, on utilise les statistiques des dernières années.

4205 C'est un modèle qui travaille avec des probabilités et qui peut analyser deux cent cinquante (250) séries de scénarios de trois cent soixante-cinq (365) jours. C'est-à-dire, il va faire deux cent cinquante (250) scénarios basés sur une année complète.

4210 Ça permet entre autres, ce modèle, d'analyser les conséquences des différentes décisions pouvant être prises par le gestionnaire. C'est-à-dire si un gestionnaire décide de faire telle action, le modèle lui permet d'analyser les conséquences, conséquences sur les différents niveaux, conséquences sur les différentes conséquences de ces différentes ouvertures de vannes, etc.

4215 Donc l'utilisation de ces deux (2) logiciels, avec ces deux (2) outils, on peut analyser les scénarios d'évacuation qui limitent au maximum les dépassements des seuils et les risques d'inondation. Mais on peut aussi analyser des scénarios qui limitent les risques de manque d'eau pour les activités en aval sur les rivières en cas de condition d'étiage sévère. Donc c'est les deux (2) extrêmes qu'on peut analyser.

4220 Alors en conclusion, avec Pikauba qui nous assure une marge de manœuvre et un temps de réaction pour analyser et décider des résultats de la gestion prévisionnelle améliorée, avec aussi le seuil dans la rivière aux Sables, on est en mesure de gérer le bassin versant du lac Kénogami avec les outils les plus récents jamais développés et testés au Canada.

4225 Cette connaissance très grande des phénomènes possibles à venir à court et à long termes et l'analyse de leur conséquence permettent de gérer avec une sécurité maximale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Précision du côté des organismes?

4230 **PAR M. YVES ROCHON:**

Je vais demander à monsieur Richard Turcotte de réagir s'il vous plaît. S'il a des informations complémentaires là-dessus.

4235 **PAR M. RICHARD TURCOTTE:**

4240 Peut-être à titre complémentaire, ce qui est présenté et proposé par Hydro-Québec est une approche extrêmement intéressante avec laquelle on a, du moins pour une partie, la partie Hydrotel, on a déjà une habitude dans la mesure où on utilise déjà ce modèle-là sur d'autres bassins au Québec. Je pense entre autres à la rivière Chaudière et à la rivière Saint-François où on a déjà ce modèle.

4245 La partie, je reprends les éléments de la conclusion de monsieur Arnaud, ce qui est très intéressant avec ce qui est proposé, c'est que c'est quelque chose qui est à l'avant-garde, et à la fois c'est une arme à double tranchant. C'est qu'on trouve ça extrêmement intéressant et on sait aussi qu'il y a des éléments de développement et de réflexion qui, dans les prochains mois, dans les prochaines années, devront être complétés, pour que ces outils-là soient parfaitement opérationnels, mais c'est vraiment une voie qui nous apparaît très intéressante.

4250 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

4255 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Je veux juste dire que nous travaillons en très étroite collaboration avec vous depuis plusieurs années sur ces développements.

4260 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

4265 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Monsieur Arnaud, une petite question technique! Hydro-Québec, est-ce qu'Hydro vérifie les données d'Environnement Canada, est-ce qu'Hydro retravaille les données d'Environnement Canada pour faire ses propres prévisions, par hasard?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

4270

J'ai quelqu'un qui va pouvoir vous répondre à ça, oui.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

4275

Parce qu'on mentionnait bien entendu, Environnement Canada, mais est-ce qu'Hydro a son propre système de prévision?

PAR M. ROBERT PICHÉ:

4280

Effectivement, à Hydro-Québec, on a un service de météorologie, Trans-Énergie, qui est principalement axé sur la prévision des températures pour le chauffage et les prévisions de consommation d'électricité, mais c'est aussi un système, une révision des prévisions météo pour les précipitations à différents endroits à travers tout le Québec.

4285

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Je vous remercie.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

4290

D'ailleurs quand on part en week-end, on regarde toujours Environnement et Hydro-Québec!

PAR M. SERGE FORGET:

4295

Est-ce que c'est un système différent d'Hydrotel, pour faire vos prévisions?

PAR M. ROBERT PICHÉ:

4300

Non, on parle des prévisions météo. On parle des prévisions de précipitation et non pas du module de prévision des apports qui est un logiciel qui prédit les débits d'entrée au lac Kénogami à partir des précipitations.

PAR M. SERGE FORGET:

4305

Mais à partir des prévisions météo également? C'est ce que vous avez dit tantôt.

Mais on va se servir uniquement, dans un contexte-ci, ce que je veux dire, on va se servir des prévisions météo d'Environnement Canada?

4310

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Et des données réelles qu'on a sur le terrain.

PAR M. SERGE FORGET:

4315

Et des données réelles, alors que chez Hydro-Québec, vous vous contentez pas de ça, vous faites vos propres prévisions, c'est ce que je viens de comprendre?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

4320

Bien non, à Hydro-Québec, on regarde les prévisions d'Environnement Canada et on a des stations de mesure à travers la province. C'est ça qui nous permet d'avoir un propre système.

PAR M. SERGE FORGET:

4325

De faire d'autres prévisions.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

4330

De faire des prévisions qui rejoignent souvent Environnement Canada.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

4335

Par hasard aussi, est-ce qu'Hydro-Québec utilise Hydrotel?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

4340

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Merci.

PAR M. YVES ROCHON:

4345

On aurait peut-être un élément d'information si vous permettez.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4350

Oui, allez-y.

PAR M. RICHARD TURCOTTE:

4355

C'est très court. Simplement pour dire qu'Environnement Canada produit des prévisions sur une grille, ce sont des données qui sortent de modèles qui tournent pour tout le Canada.

4360 Et Hydro-Québec a un service qui analyse ces prévisions-là et fournit des prévisions ajustées, de la même façon qu'Environnement Canada a aussi un service qui ajoute, où il y a des personnes, des météorologues qui réanalysent le système.

4365 Alors il y a des systèmes équivalents qui vont par-dessus les modèles à la fois chez Hydro-Québec et aussi chez Environnement Canada, de telle sorte qu'il y a des produits équivalents, une expertise équivalente qui est disponible.

PAR M. SERGE FORGET:

Et c'est cette information-là retravaillée que vous utilisez?

4370 **PAR M. RICHARD TURCOTTE:**

Absolument.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4375

D'accord, ça va! Rien à ajouter du côté d'Environnement Canada?

PAR M. LOUIS BRETON:

4380 Non madame la Présidente. Il y avait un spécialiste, monsieur Voros qui aurait pu répondre peut-être davantage à la question du produit qu'Environnement Canada livre au modèle, mais étant donné l'heure, monsieur Voros n'est pas disponible ce soir.

4385 Mais s'il y avait des questions concernant le produit qu'Environnement Canada livre pour le modèle, il y a pas de problème, on pourra répondre par écrit.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4390 C'est bien. Mais je pense que ça couvre toutes les questions que les citoyens avaient sur cet aspect-là. Je vous remercie.

PAR M. SERGE FORGET:

Merci pour l'information.

4395

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

4400

CLAUDE COLLARD

PAR LA PRÉSIDENTE:

4405

Monsieur Claude Collard s'il vous plaît.

Pendant que monsieur Collard s'approche du micro, monsieur Forget, est-ce que vous avez d'autres questions ou non? Très bien.

4410

Alors nous allons fermer le registre dans deux (2) minutes.

PAR M. CLAUDE COLLARD:

4415

Bonsoir madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4420

Bonsoir.

PAR M. CLAUDE COLLARD:

4425

Je vais y aller dans la même veine pour terminer avec le ministère de l'Environnement. Ma deuxième question est une question que j'aurais aimé poser hier, parce qu'il y avait des représentants du ministère des Transports, mais peut-être que le mandataire pourra répondre.

4430

Alors pour le ministère de l'Environnement, il fournit actuellement les niveaux et les débits du lac Kénogami selon deux (2) sources, une sur un répondeur régional mis à jour normalement vers neuf heures (9 h) le matin, et une deuxième possibilité qu'on peut avoir sur le site internet de la section hydrique.

Les mises à jour sont quotidiennes sur le répondeur sept (7) jours-semaine et normalement, la semaine seulement sur le site internet du Centre hydrique.

4435

J'ai constaté des différences assez importantes entre ces deux (2) sources journalièrement. On m'avait dit tout récemment que le nouveau modèle de gestion était en vigueur depuis décembre 2002, peut-être qu'on m'a mal informé, mais je constate souvent des différences assez importantes. Pourtant, les deux (2) sources donnent l'information à la même heure, autour de neuf heures (9 h), neuf heures dix (9 h 10). On observe des fois des différences, juste sur le niveau d'au-delà de quarante millimètres (40 mm) entre les deux (2) sources. Sur les apports, ça peut aller facilement jusqu'à près de quarante mètres cubes par seconde (40 m³/s).

4440

4445

Peut-on m'indiquer laquelle de ces deux (2) sources est sinon officielle du moins la plus fiable, d'autant plus que je trouve ça bizarre, parce qu'il y a une source où on donne les apports jusqu'au centième de mètre cube par seconde. C'est peut-être un petit peu trop précis, là.

Pourquoi qu'il y a deux (2) sources différentes? On dit dans les deux (2) sources qu'on fait les calculs, pourquoi qu'on fait les calculs deux (2) fois et qu'on arrive à des réponses différentes?

4450

D'autant plus qu'avec le modèle hydrique amélioré, on dispose d'un outil absolument exceptionnel, c'est ce qu'on m'a dit, puis c'est ce qu'on me confirme ce soir, disons c'est ce que j'avais appris voilà environ un mois et demi.

4455

Alors je me questionne à cet effet-là sur pourquoi ces deux (2) sources de données là!

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

4460

Alors le ministère pourrait nous expliquer sur la gestion actuelle des niveaux d'eau, et l'information véhiculée, donc de quelle façon vous collectez le niveau d'eau et à quelle vitesse c'est transmis vers les médiums dont internet et – c'est une ligne téléphonique, c'est ça que vous avez dit – les deux (2) médiums, c'est internet et?

PAR M. CLAUDE COLLARD:

4465

La ligne téléphonique, c'est le 695-8879 extension 500.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

4470

Alors le ministère de l'Environnement s'il vous plaît.

PAR M. YVES ROCHON:

Je vais demander à monsieur Turcotte de répondre s'il vous plaît.

4475

PAR M. RICHARD TURCOTTE:

4480

D'abord pour débiter la réponse à votre question, vous avez fait référence au système amélioré de prévision et de gestion. Par contre, en réalité, ce qui est déposé sur la ligne téléphonique, ce sont des observations, donc des données qui sont observées et non pas des données qui viennent du futur. C'était juste une précision pour commencer.

4485

Ensuite, ce que je dois vous dire, pour bien saisir ce qu'il en est, les apports qui sont estimés au lac Kénogami, on ne peut pas mesurer directement les apports. Les apports, c'est une donnée qui est déduite.

4490

Alors quand on sait le niveau d'eau du lac, la variation du niveau d'eau, donc on sait quelle quantité d'eau est entrée par le lac, parce que le lac a monté ou a descendu, et qu'on ajoute à cette quantité-là l'eau qui est sortie par les deux (2) rivières, on est en mesure d'évaluer les apports dans le lac.

4495 Mais c'est une évaluation, je dirais que c'est un calcul, c'est pas une chose qu'on mesure directement, et ce calcul-là est sensible disons aux variations, aux modulations du niveau du lac, aux vagues, je dirais aux variations donc du niveau du lac, de telle sorte que quand on calcule les apports, on n'est jamais sûr exactement de la valeur. Et si deux (2) personnes différentes font le calcul, elles vont arriver avec des valeurs distinctes. C'est donc l'introduction pour répondre directement à votre question.

4500 Pour ce qui est du fait que les valeurs sont différentes aux deux (2) endroits, d'abord on est conscient que c'est pas quelque chose d'extraordinaire, on a l'intention de remédier à ça. Je peux quand même vous expliquer la raison pour laquelle c'est qu'on a ça actuellement. Lorsque les données sont déposées sur la ligne téléphonique, c'est données-là représentent ce qui s'est passé au cours des vingt-quatre (24) dernières heures. Donc les apports, comme je vous disais, pour les calculer, on a besoin de savoir comment le lac a varié, et pour savoir comment le lac a varié, il faut le faire pendant une certaine période de temps.

4505 Alors sur la ligne téléphonique, ce sont les apports moyens au cours de la dernière journée, le dernier vingt-quatre (24) heures, qui peuvent être calculés, bon, les gens qui déposent le message donnent des fois un peu trop de précision, je suis d'accord avec vous qu'il faut éviter de donner trop de précision, mais ce sont des choses quand même qui peuvent être calculées assez systématiquement, parce qu'on connaît la variation au cours des dernières vingt-quatre (24) heures.

4515 La valeur qui est déposée sur le site internet, c'est la valeur, c'est l'estimation la plus précise qu'on peut faire de la valeur la plus récente, le matin, autour de huit heures (8 h), les dernières données qui nous rentrent, on essaie d'estimer le plus précisément possible la valeur des apports. Mais comme on n'a pas une longue période de temps pour évaluer la variation du niveau, ces apports-là, il y a une difficulté pour le faire et ces apports-là peuvent être différents de ce qui s'est passé au cours des vingt-quatre heures (24 h) précédentes.

4520 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

4525 À ce moment-là donc, vous nous parlez qu'il y a une marge d'incertitude ou une marge d'erreur, est-ce que cette marge d'incertitude est mentionnée, disons par exemple sur le site internet, est-ce que c'est spécifié toujours s'il y a un écart type qui est "donnable" là-dedans, plus ou moins, si c'est un débit plus ou moins de tant de mètre cube, est-ce qu'il y a une mise en garde sur le délai, est-ce que vous spécifiez des choses?

PAR M. RICHARD TURCOTTE:

4530 Vous avez raison que ce que ça veut dire, c'est qu'il y a une sorte d'incertitude sur la mesure. Actuellement, on la spécifie pas directement, cette incertitude-là, mais sur le site internet en tout cas, on fait attention pour ne pas mettre un nombre de chiffres après le point, si on veut, qui soit trop grand, pour éviter cette confusion.

4535 Mais je pense que ça pourrait être une recommandation qui pourrait être suivie très rapidement où on pourrait mettre une mise en garde par rapport à ça. Je pourrais prendre votre remarque comme une possibilité d'améliorer facilement ce que l'on fait actuellement.

PAR Mme JULIE LAFLEUR:

4540

Juste un petit commentaire sur la ligne téléphonique aussi. Habituellement, à ma mémoire, dans le message, on dit: les apports calculés ce matin étaient d'environ! En tout cas, la fin de semaine, la personne de garde, habituellement, je pense que c'est le vocabulaire qu'elle utilise.

4545

PAR M. CLAUDE COLLARD:

Oui, effectivement, sur la ligne téléphonique, on spécifie cette chose.

4550

Vous me permettez de ne rien comprendre par exemple!

On parle qu'on a un modèle, est-ce qu'il est opérationnel, le modèle qu'on a parlé tout à l'heure, ou s'il ne l'est pas? Parce qu'on me dit qu'il était opérationnel depuis décembre 2002. À ce que je sache, on a dit tout à l'heure qu'il y avait bien des instruments de mesure, tout ça, s'il est opérationnel, pourquoi à un moment donné faire deux (2) sortes de calcul?

4555

Moi-même, ce qui se fait sur, ce qui se fait autrement dit, ce que vous m'avez dit tout à l'heure, ce qui se fait sur la ligne téléphonique, avec un petit logiciel Excel, je suis capable de le calculer très rapidement. Mais pourquoi donner deux-trois (2-3) sortes de sources d'information au public, puis qu'on sait même pas laquelle qui est la bonne, et surtout que les écarts souvent sont assez importants?

4560

Est-ce que le modèle, en passant, est opérationnel? J'aimerais le savoir.

4565

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Hydrotel, on parle toujours de ça, le modèle Hydrotel, est-il opérationnel sur le bassin versant?

4570

PAR M. CLAUDE COLLARD:

Le reste des outils de prises de données dans le parc, tout ça, est-ce que ça l'est aussi ou s'il y a bien des choses qui sont en devenir encore?

4575

PAR M. RICHARD TURCOTTE:

Alors le modèle Hydrotel, on peut dire qu'il est opérationnel, je pense que ça fait pas de doute, depuis déjà un bon bout de temps. Il est donc utilisé maintenant conjointement avec le

4580 modèle CEQUEAU que nous avons déjà. Donc il y a deux (2) modèles qui tournent
simultanément que l'on peut comparer.

Et on peut donc évaluer la qualité de l'un par rapport à l'autre.

4585 Et pour ce qui est des données mesurées, donc l'ajout des nouvelles stations par Hydro-
Québec, certaines sont déjà fonctionnelles, d'autres ont besoin encore d'ajustements ou de
rodage.

PAR M. CLAUDE COLLARD:

4590 Et calibrage?

PAR M. RICHARD TURCOTTE:

4595 Dans le cas des stations, c'est des ajustements, des courbes qui permettent de faire la
relation entre ce qui est mesuré et le débit en rivière.

PAR M. CLAUDE COLLARD:

4600 De les calibrer donc? Disons qu'à l'heure qu'il est là, j'ai peut-être de la difficulté à me
concentrer puis à poser, mais j'aurais beaucoup de questions à vous poser d'après ce que je
peux voir! Il est un petit peu tard.

4605 Je sais pas s'il y a d'autres questions sur cette donnée-là, des points d'information,
madame la Présidente, je sais pas si vous avez d'autres intérêts?

PAR LA PRÉSIDENTE:

4610 Avez-vous des compléments d'information à obtenir? Ça va, il y a rien d'autre à
compléter?

PAR M. CLAUDE COLLARD:

4615 Juste une dernière tout de même. Ce qui est donné sur le site internet, vous me
rappellerez, il est calculé aussi selon quelles données, rappelez-moi ça rapidement?

PAR M. RICHARD TURCOTTE:

4620 Quand vous parlez du site internet, il y a beaucoup de données sur le site internet.
Précisez-moi spécifiquement de quelles données vous parlez?

PAR M. CLAUDE COLLARD:

Les données, les prévisions hydrologiques et hydrauliques du lac Kénogami.

4625 **PAR M. RICHARD TURCOTTE:**

Alors tout à l'heure, vous m'avez parlé d'observation, j'ai répondu par rapport à ça. Maintenant, je vais vous parler de prévision.

4630 Alors "observation", c'est la première colonne de la feuille que vous venez de soulever, donc "observation". Et ensuite, il y a les "prévisions".

Les prévisions sont calculées maintenant avec le nouveau modèle proposé par Hydro-Québec, le modèle Hydrotel, et validées par le modèle CEQUEAU que nous avons déjà. Alors ces prévisions-là sont le fruit de deux (2) modèles qui sont utilisés conjointement.

4635

PAR M. CLAUDE COLLARD:

À ce compte-là, si on travaille avec le nouvel instrument, est-ce qu'il est possible encore qu'on puisse trouver des variations en vingt-quatre (24 heures, en vingt-quatre (24) heures je dis bien, de cinquante pour cent (50 %) des apports d'eau entre les prévisions qu'on avait à vingt-quatre (24) heures, donc le lendemain, et l'observation le lendemain? Parce que j'ai vu ça.

4640

Normalement, c'est assez précis, avant il y avait des différences énormes selon l'ancien logiciel. Je sais que selon le nouveau, c'était beaucoup plus précis, mais j'ai observé dernièrement des marges d'erreur encore jusqu'à cinquante pour cent (50 %) entre les prévisions en vingt-quatre (24) heures, si on se comprend bien, et l'observation le lendemain à neuf heures (9 h) qu'on prend sur le site.

4645

4650 Je m'inquiète encore de la sécurité des gens en aval.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Tout à l'heure sur la présentation, on pouvait voir qu'il y avait une sorte, donc le logiciel semblait prendre la crue, mais dans certains cas, il pouvait y avoir un décalage, donc il ne l'oubliait pas, mais il pouvait décaler, et effectivement, si on faisait une verticale, il pouvait y avoir à l'œil effectivement quelque chose qui va être très différent entre prédit vingt-quatre (24) heures d'avance donc ou deux (2) heures d'avance et observé.

4655

4660 De mémoire, en tout cas, on voyait quand même un espace blanc verticalement assez important, donc jusqu'à quoi actuellement votre collage d'Hydrotel, ça donne un potentiel d'écart de combien, est-ce que cinquante pour cent (50 %) est réaliste?

PAR M. CLAUDE COLLARD:

4665

Je peux vous donner une précision, si vous voulez. Le 5 mai, on avait des apports prévus de cent sept mètres cubes-seconde (107 m³/s) à vingt-quatre (24) heures. Le lendemain

– je m'excuse, je viens de m'apercevoir qu'il y a deux (2) jours de différence, il faut que j'aïlle un petit peu plus loin! Il faut que je tombe à cent vingt-trois (123 m³/s).

4670

Alors les apports étaient légèrement inférieurs à ce que je pensais. J'avais pas calculé, je mettais pas aperçu qu'il y avait deux (2) jours de différence. Mais il était encore dans l'ordre de vingt pour cent (20 %).

4675

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Parce qu'on pouvait voir tout à l'heure que le logiciel semble assez bien prédire pour la pointe de crue, mais il apparaissait un décalage, donc qui peut être de plusieurs heures entre prédit et observé, et qui peut à ce moment-là, entre la prédiction et l'observation, donner un certain pourcentage d'erreur, que je pouvais voir tout à l'heure, quand on voyait les graphiques.

4680

Qu'il peut y avoir une erreur, mais le logiciel semblait bien prédire le pic de crue par exemple. Et en plus de ça, la marge d'erreur semble plus grande lorsqu'il y a des variations rapides de débits, ce qu'on a pu voir aussi à l'intérieur du logiciel. Ce que je pouvais constater sur le graphique, j'étais assez prêt de l'écran pour bien voir. Dans le fond de la salle, c'était moins évident de voir les différences de temps de réponse dans le logiciel.

4685

PAR M. RICHARD TURCOTTE:

Vos conclusions sont valables, en fait, ça dépend beaucoup des événements hydrologiques, des événements de pluie.

4690

Je vais repartir ça du début! Vous savez, quand on veut faire de la prévision, on se pose en devin, on va essayer de deviner ce qui s'en vient dans le futur. Alors évidemment qu'on peut se tromper et évidemment que quelques fois on peut se tromper beaucoup, et des fois moins.

4695

Alors l'idée, c'est de mettre en place les outils les meilleurs et de les utiliser et de tenter d'avoir des résultats qui sont intéressants. Si on positionne le système qui est utilisé au ministère de l'Environnement, celui qui est proposé par Hydro-Québec, j'ai une bonne idée de ce qui se fait à travers le monde dans ce domaine-là, et ces systèmes-là sont parmi les meilleurs, il y a aucun doute, comparable, et même dépassant certains des systèmes américains qui sont pourtant réputés pour être solides.

4700

Alors à ce niveau-là, le système est parmi les meilleurs, il y a aucun doute. Maintenant, la question qu'il faut se poser, c'est pourquoi il peut y avoir des erreurs.

4705

Évidemment, on sait tous, c'est le sens commun, que la prévision météo, c'est quelque chose, il y a eu une amélioration incroyable dans l'art de faire des prévisions météo depuis quelques années. Évidemment d'estimer ou de prévoir des quantités de pluie qui vont tomber, c'est quelque chose de très difficile. On a beau, on sait, et je le répète, c'est le sens commun de savoir que peut-être la météo va s'être trompée, demain ils avaient prévu de la pluie, il y en aura peut-être pas. Mais là, on parle même pas de ça, on parle de quantité exacte: est-ce qu'il va

4710

tomber trente millimètres (30 mm), est-ce qu'il va en tomber trente-cinq (35 mm), est-ce qu'il va en tomber quarante (40 mm)! Ça fait une différence notable sur les apports.

4715

Alors il y a des erreurs qui viennent de la prévision météo. Lorsqu'on dit Hydrotel, CEQUEAU, qu'est-ce que c'est, ce sont des logiciels qui tentent d'imiter comment un bassin versant, un territoire extrêmement complexe va se comporter. Évidemment qu'il y a des erreurs aussi là-dedans.

4720

Alors ce qu'il faut comprendre, c'est que ce dont ce que monsieur parle, que quelquefois il y a des erreurs plus importantes, je pense qu'il a tout à fait raison. Il y a quelquefois des erreurs plus importantes, il y a quelquefois de meilleures prévisions.

4725

L'idée, c'est d'essayer de mettre en place les meilleurs outils possibles, de comprendre que ces outils-là, quelquefois, peuvent donner des erreurs, de prendre des décisions donc qui ne sont pas trop hâtives, qui sont réfléchies par rapport aux prévisions, se dire donc, la prévision peut nous prévenir de quelque chose, mais soyons prudents, ne faisons pas comme si c'était la vérité, et à partir de là, la prévision devient un outil intéressant qui comporte toujours une marge

4730

d'erreur.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

4735

C'est ça, et ce que je comprends dans l'exercice aussi, c'est pas un ordinateur qui va gérer à partir du logiciel, donc il y a un être humain qui est un ingénieur de garde qui suit les données et doit prendre une décision. Il peut se référer à d'autres personnes s'il est dans le doute, c'est ce qu'on comprenait tout à l'heure?

PAR M. RICHARD TURCOTTE:

4740

C'est tout à fait vrai, et on ne peut pas se passer de l'aspect humain pour ajouter et si on veut une compréhension globale à ce que les modèles, les informations peuvent donner, c'est fondamental.

4745

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Je vous remercie.

PAR M. CLAUDE COLLARD:

4750

Alors ma dernière question!

PAR LA PRÉSIDENTE:

4755

Oui monsieur Collard.

PAR M. CLAUDE COLLARD:

4760 Alors dans le projet de régularisation des crues du lac Kénogami, le promoteur projette le rehaussement de la digue de la Coulée-Gagnon. Cette modification à la structure actuelle requiert une intervention routière dont l'étude a été confiée au MTQ, d'après ce que j'ai pu savoir.

4765 Une telle intervention nécessite la mise aux normes du tronçon et donc des deux (2) courbes sous-standards à cet endroit et la relocalisation et le rehaussement ou l'expropriation de plusieurs résidences.

4770 Il n'est jamais recommandé de procéder à la correction d'une seule déficience et encore moins la moins déficiente sans procéder à la correction de la seconde, car il est quasi certain que le nombre et la gravité des accidents au second site en seront, à brève échéance, un site accidentogène dangereux.

4775 Il est en effet reconnu universellement en sécurité routière qu'un conducteur adapte sa conduite en fonction de son environnement routier. S'il se sent en sécurité, il conduit plus rapidement; sinon, il conduit plus prudemment.

4780 Malheureusement, ce tronçon routier de quelque sept cents mètres (700 m), et là, je parle environ du début de la Coulée-Gagnon en direction du lac Kénogami, à aller jusqu'à la sortie du camping de Jonquière, la courbe du camping de Jonquière, j'ai pas mesuré, mais c'est environ sept cents mètres (700 m), comporte actuellement ce qu'on appelle dans le jargon deux (2) pièges successifs.

4785 Le premier au droit du tronçon précité, soit la Coulée-Gagnon, affichait une vitesse recommandée de cinquante-cinq kilomètres par heure (55 km/h) actuellement. Et un second, quelque deux cents (200 m) à trois cents mètres (300 m) plus loin, je parle du début de la courbe à ce moment-là, au nord, soit face à l'entrée du camping Jonquière, vitesse recommandée affichée actuellement aussi de trente-cinq kilomètres par heure (35 km/h).

4790 Cette entrée est problématique sous plusieurs aspects: achalandage, très fort achalandage l'été, et située dans une courbe prononcée à proximité d'un autre chemin dont j'oublie le nom. Courbe dans le plan, il y a aussi des courbes dans le plan, et dans le profil, qui sont excessivement déficientes. La visibilité à l'arrêt est très déficiente aussi. La pente de l'entrée du camping Jonquière est non-conforme et dangereuse effectivement, parce qu'elle déverse son eau vers le chemin du Quai d'où des glacières fort dangereuses l'automne et le printemps, et pas de pente inverse avant la route principale, parce que normalement, pour faire un arrêt, une entrée, on met une pente négative pour que les véhicules puissent s'arrêter.

4800 Je peux vous aviser d'avance que la banque de données du MTQ, l'ayant montée moi-même, et comportant les accidents, au moment où je l'avais montée, de 1990 à 2000, ne devrait pas dénombrer un très grand nombre d'accidents dans le tronçon, les accidents résultant en des pertes de contrôle hivernales principalement non inventoriés au système qu'on appelle le DSR 5086.

4805 Le promoteur devrait investiguer à mon sens auprès des résidents du secteur pour connaître le nombre d'accidents dans ces tronçons routiers et déterminer la véritable nature accidentogène de tout le tronçon.

4810 Or j'aimerais savoir si on peut demander au MTQ de rendre publique l'étude des tracées pour tout ce secteur et non seulement les deux (2) courbes en S de la Coulée-Gagnon et l'analyse de sécurité normale requise pour un tel projet.

Je mentionnerais, circulant tous les jours dans le secteur, que j'ai dénombré assez régulièrement jusqu'à quatre (4) pertes de contrôle après une tempête hivernale, près de la courbe à la sortie de la Coulée-Gagnon.

4815 Les résidents du secteur pourront fournir des statistiques beaucoup plus éloquentes, j'en suis convaincu.

4820 Alors je m'excuse, j'aurais aimé la passer hier parce que je sais qu'il y avait des représentants du ministère, mais je n'ai pas pu passer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4825 Bon très bien monsieur Collard, mais on va l'acheminer par écrit au ministère des Transports, puis la réponse va être fournie et rendue publique.

On communiquera immédiatement avec vous dès qu'on aura reçu la réponse, puis on vous enverra cette information.

PAR M. CLAUDE COLLARD:

4830 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4835 Merci. Est-ce que vous avez d'autres questions?

PAR M. CLAUDE COLLARD:

4840 Non, c'est tout.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4845 Merci. Alors le registre est fermé, il n'y a plus personne d'inscrit au registre, ça va, merci.

MOT DE LA FIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

4850

Du côté des ministères et organismes, est-ce qu'il y a des éléments d'information que vous souhaiteriez nous donner comme complément? Il y en a eu beaucoup, mais s'il y a des choses...

4855

PAR M. YVES ROCHON:

Bien, peut-être vous dire que monsieur Beauchesne qui a fait sa présentation cet après-midi va déposer une synthèse de sa présentation d'ici quelques jours. On va pouvoir faire un dépôt de ce document-là.

4860

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va, pas d'autres déclarations? Merci.

4865

Du côté du promoteur, est-ce que vous pourriez peut-être faire une synthèse ou en tout cas, nous dire le mot de la fin de votre côté, concernant justement l'amélioration que vous croyez que le projet pourrait apporter.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

4870

Bien, c'est-à-dire, madame, on avait prévu de faire une présentation plus formelle, mais je pense que là, on en a eu assez des présentations!

4875

Alors je voudrais, vous me proposez de donner un peu le mot de la fin, je voudrais dire que la première amélioration, bien, c'est la modernisation des évacuateurs, la phase 1 bien sûr, donc on en a parlé, de toutes les améliorations je pense qu'on en a parlé.

4880

On a parlé abondamment dernièrement du système de gestion prévisionnelle et je pense que les interventions qu'on vient d'avoir prouvent à quel point il y a une symbiose entre les gens qui ont développé le projet et l'exploitant actuel.

4885

Je pense que pour la phase 2, il y aura évidemment la construction du réservoir Pikauba. On a assez parlé de la marge de manœuvre, on a assez parlé de la rétention pour les crues, donc tout ça, c'est des avantages.

4890

On a ensuite parlé de toute la réserve disponible qu'il y aurait pour la partie estivale et qui va quand même permettre, nous l'espérons, d'améliorer sensiblement cette période.

On a parlé de la sécurisation autour des digues du lac Kénogami et du fait que le projet apportera des ouvrages qui seront parfaitement en harmonie avec la nouvelle Loi sur la sécurisation des barrages.

4895 On a parlé finalement du nouveau plan de gestion avec Pikauba pour la crue 96. On a parlé de la rivière aux Sables, de l'excavation d'un seuil dans la rivière aux Sables qui va permettre finalement d'évacuer une crue 96, avec les autres éléments du projet.

4900 Finalement, je pense que toutes ces considérations font que le projet va être un plus pour la vie dans cette région, et nous nous en réjouissons et nous espérons que très bientôt nous obtiendrons des autorisations pour réaliser ces ouvrages. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4905 Merci. Alors il nous reste à remercier le public pour sa participation et nous vous rappelons que nous vous attendons le 16 juin prochain pour vos mémoires. Merci.

4910 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la traduction fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

4915